

56

== Abbés PONDAVEN, ==
ABGRALL & PÉRENNÈS

LOCRONAN

NOTICE HISTORIQUE



Extrait du *Bulletin Diocésain d'Histoire*
& *d'Archéologie*

1927

commence assurément avant le XI^e siècle, et nous pensons que, dans la vie de saint Ronan en particulier, il est un certain nombre de faits importants pour lesquels on ne saurait tenir en suspicion la simple tradition populaire, et qui peuvent être admis à titre très sûr.

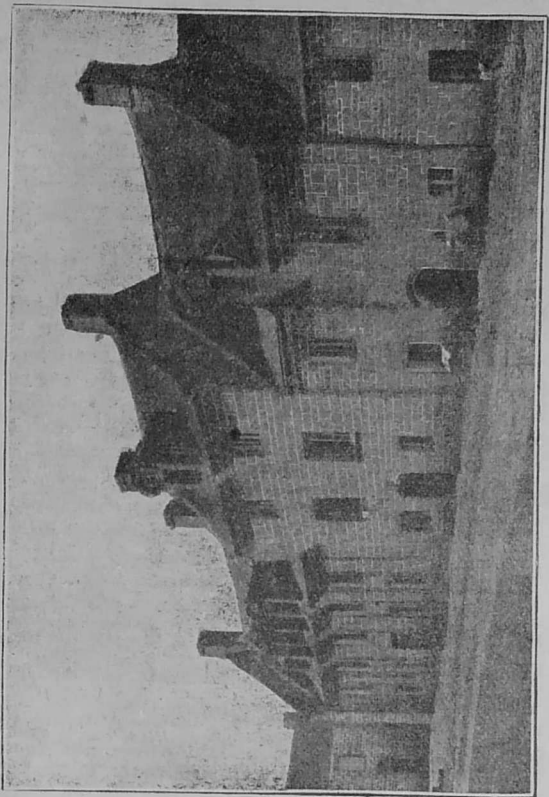
Parlant de l'ancienne opulence de Locronan, M. A. Le Bras ajoute : « On en peut contempler d'éloquents vestiges dans les pignons élégamment sculptés ou dans les façades monumentales qui encadrent la place. Ce sont demeures de grand style, dont quelques-unes traitées avec goût dans la manière de la Renaissance. Si déchues soient-elles de leur antique splendeur, elles ont encore fière mine, gardent jusqu'en leur délabrement un air de noblesse et de solennité, communiquent à l'humble bourg un je ne sais quoi de magistral qui en impose. Rien de banal, ni de mesquin (1) ».

Aussi faut-il louer l'initiative de M. Daniélou, député, actuellement maire de Locronan, qui a interdit de placarder des affiches sur les maisons de la place.

Vers 1030, le comte Alain (Cainart) se trouva surpris et accablé de l'armée du Duc (de Bretagne, Alain de Rennes) qui se jeta sur les frontières de Cornouaille. Il ramassa à la hâte ce qu'il put de troupes, mais se trouvant trop faible, il usa d'adresse; il se retira et se cacha avec ses gens dans la forêt de Nemet, invoquant la force de la Sainte Croix du Seigneur, et le secours du saint Pontife Ronan. Les ennemis se répandirent de tous côtés pour piller. Mais Cainart... sortit sur eux, les défit et les mit en fuite. Les habitants de Cornouaille ont depuis nommé cette victoire Gueth Ronan (2).

(1) *Au pays des Pardons, La Troménie de Saint Ronan*, p. 233.

(2) *Gueth*, vieux mot breton signifiant combat, (J. Loth, *Chrestomathie*, p. 209).



LOCRONAN. — Vieilles maisons de la place

Le comte ayant une grande joie d'une si heureuse victoire, en voulut marquer sa reconnaissance à Dieu, et de l'avis et consentement de son frère l'Evêque, Orscand, de sa femme la comtesse Judith, et des seigneurs du comté, il donna au monastère de Quimperlé (1), l'église de Saint-Ronan, et toutes les terres qui sont contenues dans la franchise... Il donna aussi tous les revenus du bourg et autres terres et rentes... L'acte en fut passé l'an 1031, et mis entre les mains de saint Gurloës, abbé.

Donations et fondations

21 avril 1203. — Donation de terres à Saint-Ronan. « A tous les fidèles de Jésus-Christ qui verront cet écrit, Guillaume par la permission de Dieu, évêque de Quimper, salut dans le souverain Sauveur. Sachez que nobles hommes Daniel, Gui, Alain, fils de Guiomar Daniel, donnent à perpétuité à l'église de Saint-Ronan les terres, savoir : **Maës Roënient** et **Goeth Telent** en Ploegonnoc (2), lesquelles terres sont tenues de nous, pour satisfaction d'un excès qu'il ont commis dans le cimetière de ladite église, pour être possédées, sauf le droit qu'y a saint Corentin (3), devant payer à l'avenir de **Les Guengat** (4) par celui qui sera possesseur de la terre, un quarteron de froment que leur père a légué auparavant à ladite église (5).

(1) Le monastère de Sainte-Croix qu'il avait fondé deux ans auparavant.

(2) Plogonnec, ailleurs Pluegunuc. — *Maës Roënient*, le champ *Roënient*. — *Goeth Telent*, c'est-à-dire le ruisseau Telent; (*Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, par Léon Maître et Paul de Berthou, p. 146). — D'après D. Le Duc, *Histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, éditée par Le Men, p. 240 et 241, on ne retrouverait plus en Plogonnec les noms de ces deux villages.

(3) L'église cathédrale de Saint Corentin.

(4) La cour de Guengat, *Cartulaire...*, p. 147.

(5) Il est à croire que la rente d'un quarteron de froment déjà donnée à l'église de Loc-Ronan était payée par les terres *Mes Roën-*

Fait dans la même église, l'an depuis l'Incarnation du Verbe, 1203, le 21 d'avril (XI Calendas maii), l'an X de notre pontificat. Présents: Guy, doyen de Porzoet (1); Geoffroy, prieur; maître Guillaume, prêtre, Le Blanc, chapelains de Ploegonoc et de Ploe Neveth (2); Cann, prévôt; Geoffroy, prêtre, et plusieurs autres (3). »

MM. Léon Maître et Paul de Berthou (4), ont publié un rôle des rentes dues par les terres du prieuré de Saint-Ronan, document qu'ils estiment du XIII^e siècle. Bien que rédigées en latin, un certain nombre de redevances emploient les mots du langage vulgaire : **minot**, mesure pour les grains; **brac**, sorte de froment, appelé ailleurs épeautre; **guastell**, gâteau; **torth panis**, grand pain rond; **parefarth** signifie un quart; **quarturum** est une mesure. On dit encore en Bretagne un **quarteron** pour un quart de livre.

Il y est question du **Maes Minichi** ou **Champ de l'Asile** de Loc-Ronan; de **Maes Escop**, le champ de l'Evêque, en Plogonnec.

Il y est dit qu'au bourg de Saint Ronan n'existe aucune charge ou fonction héréditaire, tout dépendant de la volonté de l'Abbé ou du moine représentant.

1250. — Pierre de Dreux (ou **Mauclere**), duc de Bretagne, mourut sur mer le 28 juin 1250, en revenant d'Egypte, où il avait été fait prisonnier depuis la défaite de saint Louis. Dans une fondation en faveur de l'église de Locronan, il avait accordé au religieux bénédictin qui possédait alors le prieuré, la seigneurie

nient et *Goeth Telent*, objet de la présente donation. Pour que l'église de Loc-Ronan ne perdît pas cette rente qui se serait confondue avec le revenu des terres nouvellement données, les donateurs la placèrent sur un autre domaine, « Les-Guengat ». (*Cartulaire de l'Abbaye...*, p. 147).

(1) Doyenné de Porhoet, diocèse de Vannes, (*Cartulaire de l'Abbaye...*, p. 147).

(2) Plonévez-Porzay.

(3) *Hist. de l'Abbaye...*, p. 240, 241.

(4) Ouvrage cité, p. 143 et suiv.

sur tout le territoire de Locronan et partie de deux paroisses voisines, avec le devoir de coutume et autres privilèges, à charge de célébrer des messes solennelles les mardi et vendredi de chaque semaine, faire procession et chanter vêpres tous les samedis et veilles des fêtes solennelles.

Les habitants reçurent aussi de grands privilèges, à condition d'assister aux services, prières et processions et de stipendier les prêtres et acolytes qui doivent accompagner celui qui officie pour le sieur Prieur et Receveur primitif (1).

L'exemption des fouages et taille faisait partie de l'acte de fondation du prieuré, et est accordée aux paroissiens et à tous les vassaux dudit prieuré, afin que le service fût plus solennel. Plus tard, les ducs les ont exemptés en même temps du droit d'impôt et de billot, comme un fond suffisant pour stipendier les prêtres de chœur et l'organiste, et fournir à l'entretien des ornements, étant reconnu que les vassaux du prieur sont obligés d'assister aux services et processions de fondation ducale, qui est la condition sous laquelle est accordée l'exemption des fouages.

En 1439, Jean Le Moine, de Quimper, par testament, lègue à la fabrique du prieuré une rente de 10 s. monnaie, à charge d'une messe annuelle, plus 5 s. monnaie à l'hôpital de Saint-Eutrope, et 2 livres de cire à l'église neuve de N.-D. (2).

2 décembre 1457. — Maintenu à Nantes, par lettres du chancelier, d'André d'Espinoi en la possession de la chapellenie de Saint-Ronan-du-Bois (3).

15 novembre 1527. — Fondation d'une chapellenie par Yves Mat, prêtre, à raison de 3 messes par semaine.

(1) Premier registre des titres de l'église de Locronan.

(2) Archives Dép. 2 G 94, n° 17. Il s'agit de la chapelle de Kelou-Mad ou de Bonne-Nouvele.

(3) D. Morice, *Preuves*, II, col. 1713.

messe des défunts le lundi; de la Croix, le vendredi; de la Sainte Vierge, le samedi. Yves Mat en sera le chapelain pendant sa vie, et après lui, messire Le Hec, dont le nom restera attaché à la fondation.

Le 28 décembre 1534, cette chapellenie vacante par le décès d'Alain Gac, est donnée à Pierre Noy, prêtre. Le patronage appartient alors à un sieur Guillaume Le Hec.

En 1584, à la place du chapelain Jacques Goalen, décédé, Alain de Le Hec, tuteur des enfants de Guillaume de Poher, en son vivant sieur de Le Hec, présente Ronan Tanguy, prêtre.

1624. — Cette chapellenie étant vacante par la mort de Louis Le Noy, recteur de Plogonec, Demoiselle Renée Le Hec, Dame propriétaire dudit manoir, présente Hervé Calvez, prêtre, originaire de Guengat. — Fait à Quimper, en la demeure de Françoise de Rimaison, dame de Guengat.

Cet Hervé Calvez dut mourir aussitôt nommé, car nous le voyons presque immédiatement remplacé par Yves Guegant (1).

24 mai 1529. — La chapellenie fondée par Alain de Tréanna, seigneur de Tréséoul (2), devenue vacante par le mariage du dernier titulaire, Marc Kerperiou, est donnée à Yvon Le Gentil.

1559. — Fondation par Sébastien Menaut, prêtre et chapelain de Saint-Ronan. On dira 6 messes à basse voix pour l'âme de son père; deux cierges étant allumés devant le maître-autel, et il sera sonné pour chacune, 33 coups de cloche en l'honneur de l'âge de Notre Seigneur (3).

1668. — Fondation par Denys Rousseau, prieur titu-

(1) Arch. Dép. 133 G 1 et 2 G. 40.

(2) Tréséoul, en Plonévez-Porzay.

(3) Ogée, *Dictionnaire*..., note de Cariou.

laire, lequel donne un pré joignant le moulin du prieuré, pour un service annuel sur la tombe des prieurs de Locronan, avec 9 messes, sur le maître-autel, et pour commémoration de l'âge de Notre Seigneur, il sera frappé avant none, 33 coups sur la grande cloche.

18 juin 1674. — Haut et puissant messire René, marquis de Nêvet, et Bonaventure du Liscoët, douairière de Nêvet, fondent une grande messe tous les jours de la semaine, à 8 heures.

9 août 1683. — Auffret Halnay et sa femme donnent à l'église 45 sols et aux 3 chapelles de Notre-Dame, Saint-Eutrope et Saint-Maurice, 15 sols, pour un **De Profundis**, et **Pater**, une fois l'an, avec grand-messe aux fêtes de saint Eutrope, de saint Ronan, de saint Maurice, et le jour du pardon de N.-D. de Bonne-Nouvelle.

1690. — Fondation de Jean Moreau, sieur du Stifel, qui fut enterré en sa tombe et voûte élevée, en l'église, côté du midi.

1696. — Fondation de Marie Piriou, veuve de Yves Martin, sur la tombe où est enterré ledit Yves, qui est la 5^e tombe du second rang au-dessous du crucifix et joignant au pied de la tombe du sieur Croissant, vicairé été de Locronan.

7 mars 1698. — Miss. Mathurin Gloux, du diocèse de Vannes, reçoit la chapellenie de N.-D. de Pitié, ou Desmat, vacante par le décès de Guillaume de La Motte.

1708. — Le sieur de Boisdanet et sa femme font une fondation pour fournir le vin de 5 à 6 messes par jour.

1735. — Fondation de Jean Ordinal, pour une tombe qui joint le pilier où est la chapelle et autel des saints Crespin et Crépinien, entre ledit autel et l'ancien autel de saint Christophe, du côté de la porte costière du nord.

En résumé, (Ogée, *Dictionnaire... Annotat.*), les ar-

chives de l'église ont possédé des titres de 12 privilèges concédés par les Ducs de Bretagne, et de 22 fondations faites par divers bienfaiteurs.

D. Le Duc (*Hist. de l'Abbaye de Quimperlé*, p. 67) écrivit (fin du XVII^e siècle) : « Le Prieuré de Locronan est en mains séculières. Je croy bien qu'il n'est pas possesseur de toutes les rentes qui sont marquées dans l'ancien mémoire, puisque le Prieuré ne vaut que 700 livres ».

En 1771, les revenus de l'église, y compris les fondations, rentes censives et obits, étaient de 2.006 livres, et, aux dires du maire Daniélou en 1808, de 3.000 liv. à la Révolution.

Ajoutons que dans le compte de 1330 (1), Locronan est imposé pour 6 livres. — En 1368, le Prieur est taxé pour 120 livres. — En 1574 (2), le rôle des décimes porte 9 livres à payer par le Prieuré. Il était également dû cent sous au Légat (*Ibid.*, p. 20).

En octobre 1788, la liste des **Décimes extraordinaires, quote-part des dons gratuits**, taxe ainsi Locronan :

La Fabrique: 44 liv. 10 s.; Saint-Eutrope: 6 liv. 10 s.; Bonne-Nouvelle: 4 liv. 15 s.; Saint-Maurice: 2 liv. 10 s.; Le Sacre: 2 liv.; le Rosaire: 2 liv.

Lettres ducales

Lors de la naissance de son fils, qui devait être Jean V, le duc de Bretagne Jean IV accorda aux habitants l'exemption de fouages, exemption souvent renouvelée et confirmée par Jean V lui-même, par exemple lorsqu'il vint en pèlerinage à Locronan, le 20 juin 1408, et à l'occasion de la naissance de ses propres enfants. Nous avons ainsi les lettres ducales da-

(1) Longnon, *Pouillé de la Province de Tours*.

(2) Chan. Peyron, *Cartulaire de l'église de Quimper*, p. 12.

tées de Moncontour, le 14 août 1423; de Vannes, le 27 décembre 1426; d'Oudon, le 11 janvier 1431, où il exempta de l'impôt de 20 sous par pipe de vin, levé en Cornouaille; de Plesseix du Reçac, le 20 novembre 1441, (même impôt; mais monté à 23 sous 4 den., sur chaque pipe vendue au détail) (1).

Dans la lettre de 1426, Jean V rappelle la venue en pèlerinage, à Locronan, de son père « que Dieu pardonne, et de sa très redoutée dame et mère, la duchesse, à présent reine d'Angleterre » (2).

15 mars et 21 mai 1451. — Pierre II, duc de Bretagne, renouvelle les exemptions accordées par son père, et donne au moustier de Saint-Ronan, 3 feux et deux tiers de feux en la paroisse de Plonévez-Porzay; un feu et demi en la paroisse de Cast, et un feu et demi en Crozon.

En 1473 et 1475, le duc de Bretagne François II accorde aux prieur et habitants d'employer les deniers provenant de l'impôt du billot, à l'édification de leur nouvelle église.

Les diverses lettres d'exemptions mentionnées ci-dessus furent confirmées par les rois, Louis XII, en novembre 1500, et François II, en décembre 1559; et il en fut ainsi presque à chaque avènement de souverain, jusqu'à Louis XV inclusivement. Aussi les fleurs de lis de France se montrent-elles aussi souvent que les hermines de Bretagne dans les tympanes des hautes fenêtres, et la statue de saint Louis, le patron de la fa-

(1) Pour ces différentes lettres, voir *Lettres et Mandements de Jean V*, publiés par Blanchard, nos 1034 et 1723.

(2) Jeanne de Navarre, troisième femme de Jean IV, et mère de Jean V. Elle accepta la couronne de reine d'Angleterre que lui offrait Henri IV de Lancastre. « Elle s'embarqua à Camaret le 26 décembre 1402, et débarqua à Southampton, le 1^{er} janvier 1403. Son mariage fut célébré, le 7 février, et son couronnement le 25 du même mois ». (Fonssagrives, *Le Tombeau de Jean IV*). Elle mourut le 10 juillet 1437. Serait-il déraisonnable de penser qu'en venant à Camaret, Jeanne de Navarre ait fait visite au sanctuaire de Locronan?

mille royale, est placée vis-à-vis de celle de saint Ronan dans la chapelle du Pénity (1).

Enquêtes et informations

17 septembre 1504. — Il s'agit de savoir si on continue certaines messes, processions et suffrages demandés par les princes, ducs et duchesses de Bretagne, ainsi que par le Roy et la Reine (2) actuellement régnant, en retour des privilèges et exemptions de fouages, impôts, billots et autres subsides, à savoir :

Deux messes à notes et deux processions ordinaires à croix et bannière, avec les cantiques et louanges, alentour de l'église et chapelle du bourg de Locronan, recommandations et oraisons accoutumées, et lesdites messes devant l'autel et image de saint Renan, l'une le dimanche, et l'autre le mardi, avec vêpres audit jour de dimanche et chaque samedi au soir.

Ladite enquête, faite par François Le Saux, l'un des gens des comptes du roi en ce pays et Alain Moysan, notaire royal, le 17 septembre 1504, confirma la continuation de ces services.

Un des témoins, Jehan Mat, 72 ans, de Quemenetmain, déclara avoir souvenance d'avoir vu maintenant à 65 ou 66 ans environ, (donc vers 1438), feu le duc Jehan, (Jean V), venu en pèlerinage à ladite église de Saint-Renan, et environ 50 (?) ans, et quelquefois depuis le duc Pierre (Pierre II, 1450-1457), et la Duchesse, sa compagne.

15 mai 1618. — Procès-verbal d'enquête faite par Claude Kerpaën, sénéchal à Châteaulin, et H. de la Roche, procureur du Roy, lesquels obéissant à l'arrêt de la Cour du 13 mai 1617, s'étant transportés au bourg

(1) Abbé Thomas, *Saint Ronan et la Troménie*, p. 35.

(2) Louis XII et Anne de Bretagne.

de Saint-René, ont mandé missire Yves Mingant, prêtre, et Jean Mat, marguillier, et ont interrogé si le bourg était de fondation royale ou ducale. Ont répondu que l'église était paroissiale et prieuré dépendant de l'abbaye de Quimperlé, duquel prieuré était pourvu Jacques Provost, chambrier de ladite abbaye, lequel percevait les deux tiers des fruits et dîmes de la paroisse et l'autre tiers appartenait au sieur Mingant, vicaire perpétuel; que de 7 ans en 7 ans, le 2^e Dimanche de juillet, il se faisait une procession générale à laquelle assistaient 8 ou 10.000 personnes; que plusieurs ducs de cette province ont visité ladite église en personne, et encore depuis très excellente et très vertueuse dame Anne de Bretagne, notre reine.

Laquelle église est visitée souvent de dévotion par plusieurs personnes de haute qualité, de tous les endroits de la province, pour prier Dieu en toute occasion et particulièrement de leur octroyer lignée et conservation de leur corps, pour lui faire action de grâces pour avoir ouy et exaucé leurs prières faites audit lieu; même qu'il y a eu comme les seigneurs de Kergournadec'h et de Lestrevant et du Dresnay et plusieurs autres qu'ils ont vus souvent dans ladite église remercier Dieu et (re)connaître tout haut avoir eu de lui le don de lignée et conservation de leurs corps après leurs prières faites audit lieu, lesquels seigneurs ils ont nommés pour être notables et connus en la province; qu'ils peuvent nommer plus de 50 autres gentilshommes de moindre qualité qui reconnaissent tout haut avoir eu de Dieu de pareilles bénédictions après leurs prières faites audit lieu, et que de sept ans en sept ans il se fait une procession générale par les habitants de ladite paroisse par certains (chemins) qui font les fins et limites de ladite paroisse, laquelle procession a été faite en ladite année 1617;

Que plusieurs seigneurs ducs de cette province ont visité ladite église en personne et encore depuis très

excellente et très vertueuse dame Anne de Bretagne, notre reine, et plusieurs d'iceux l'ont fait visiter par leurs gens et messagers et par eux ils ont envoyé leurs présents et offrandes;

Que ladite église est de fondation ducale, dotée par les rois et ducs de cette province et très excellent prince Pierre de Dreux, qui ont ordonné que les habitants du bourg de Saint-René fissent procession autour de ladite église tous les mardis et vendredis, entre 8 et 9 heures du matin et ont pour ce, donné au prieur juridiction et haute justice sur toutes les terres de ladite paroisse et sur toutes les terres dudit prieuré hors de ladite paroisse, et à tous les habitants du bourg ont donné exemption des fouages, taille, impôt, et à la fabrique les devoirs et droits d'impôt et de billot de tous les vins vendus au détail dans la paroisse, et le parsus des terres dudit prieuré;

Que ladite dame Reine Anne de Bretagne avait fait bâtir la chapelle qui est au côté méridional de ladite église, et ordonné qu'en ladite chapelle se dirait une messe toujours et que pour l'entretien de ladite messe elle avait constitué une rente de 5 ou 600 livres sur les devoirs du sel au pays de Guérande, que ladite messe a été dite jusques en l'an 1590 que missire Jean Texier la disait, mais à cause de la guerre ladite messe a été désacoutumée, que les titres étaient perdus, et qu'on ne savait où demander lesdits devoirs à Guérande;

Que les débitants vin et taverniers au fief du prieuré ne payaient au fabrique de ladite église pour ledit devoir d'impôts et billot que 12 sols tournois par chaque pipe, et que les taverniers de ladite paroisse se prétendaient exempts dudit devoir fournissant au trésorier de ladite église 57 livres 13 sols tournois par an.

(Ledit Texier se retira à Guérande, non point peut-être dès 1590, mais en 1594, lorsque les Espagnols se portant au secours de Crozon assiégé par le duc d'Anjou, occupèrent Locronan. Il emporta les titres et ga-

rants de la fondation qu'il desservait, et que l'on ne put, à sa mort, recouvrer. On a cru par la suite que les chanoines de Guérande s'étaient réservé à eux-mêmes la jouissance de cette fondation.)

Et a ledit marguillier apparu auxdits juges un sac plein des lettres des ducs et rois, portant les exemptions ci-dessus, les plus anciens desquels extraits étant du duc Pierre II, relatives d'autres précédentes, en date du 22 mai 1451, et les dernières étant confirmatives d'icelles lettres du Roy régnant alors datées du 15 février 1612.

Interrogés quels ornements ils ont à faire le service divin, ont répondu qu'ils ont des ornements pour plus qu'à couvrir les autels de ladite église qui sont au nombre de 14, à pouvoir dire la messe tout à la fois.

Ladite église est en bonne réparation de couverture. Entrés en la chambre du trésor, nous a ledit marguillier montré entre autres un beau chasuble de panne de soie tannée auquel il y a d'un côté les armes de la duchée de Bretagne, et de l'autre côté armes de la duchée en alliance avec celles de Navarre et de Foix ;

Un calice d'argent doré, marqué d'un écusson des armes de la duchée en alliance avec celles de Navarre et de Foix (1) ;

Plus une grande image et statue d'argent massif haute d'une coudée ou environ qui est la représentation d'un duc de Bretagne qui est à genoux sur un carreau, les mains jointes et en posture de personne faisant sa prière à Dieu. Sur la représentation de la casaque étant sur ladite statue, on remarque plusieurs hermines sans nombre des armes de Bretagne, et pèse 9 livres d'argent ou environ, lesquelles pièces ledit vicaire et marguillier nous ont dit être don des dits seigneurs et ducs qu'ils ont fait rendre en actions de grâces.

(1) Voir la description de ce calice dans *Mémoires de l'Assoc. Bret.*, Congrès de Quimper, 1858.

Signe comme témoin : Louis Le Noy, prêtre, maître d'école dudit bourg, âgé de 72 ans (1).

Aveux et déclarations

Déclaration (en 1550) des terres, rentes, seigneuries, fiefs, juridiction que humble et dévot religieux et orateur miss. Danyel de Saint-Allouarn, abbé de l'Abbaye et benoit moustier de la Sainte Croix de Quimperellé, et prieur du prieuré de Saint-René du Bois, à cause des biens dudit prieuré, à lui advenu par le décès de frère Hervé de Saint-Allouarn, son prédécesseur prieur dudit prieuré.

Avoue tenir du Roy justice haute, basse et moyenne, ayant justice patibulaire et officiers pour servir sa cour, à savoir: sénéchal, lieutenant, procureur, greffier, sergents, sceaux de contrats et actes.

Avoue tenir la maison priorale avec ses étables, basse cour, jardin, verger, un parc et un four à ban avec son jardin, ensemble contenant environ un journal et demi de terre, ferrant d'un endroit sur l'église, d'autre endroit sur la maison avec son jardin du vicaire d'icelui prieure, que à présent tient maître Yves Le Gentil, d'autre endroit sur la rue dite du Parc, d'autre endroit sur la maison et jardin de missire Paul Le Carn, prêtre, et d'autre endroit sur la maison et jardin, tonnelle Calvez ouvrant sur la place du marché de la ville dudit Saint-René du Bois, ledit four à ban pouvant valoir par chacun an 20 livres.

Item le moulin du prieuré joignant la chapelle de saint Quenollay, valant de ferme environ 100 sols monnaie.

Item le devoir de coutume, et les droits à percevoir sur les 4 foires de l'année: le lundi de la quasimodo,

(1) Il passait pour le plus habile homme de Cornouaille. Enterré en 1624, dans l'église de Locronan.

le dernier jour de mai, pour la Saint Michel du Mont Gargan, et le 3 novembre, avec marchés tous les mardis.

L'église actuelle

On a pu remarquer, d'après les actes qui précèdent, qu'en 1031, il était déjà question d'une église de Saint-Ronan. Le prieuré fut aussi constitué dès lors, à la suite de la donation d'Alain Cainart. En tout cas, Pierre Maulelec élevait l'oratoire à la dignité d'église prioriale (1). Mais il ne saurait être encore question de paroisse (2). La preuve c'est que dans la donation de 1203, on fait mention d'un prieur, Geoffroy, de chapelains de Plogonnec et de Plonevez-Porzay, mais pas de Locronan. De plus, c'est l'évêque de Quimper, ou son église cathédrale, qui tient les terres dont il est question dans l'acte.

Le *Cartulaire de l'Église de Quimper*, n° 96, p. 148, mentionne une sentence rendue en 1250, par le Pape Innocent IV, touchant un différend survenu entre Guy de Plonevez, Evêque de Cornouaille, et l'Abbé de Sainte-Croix de Quimperlé : l'Evêque aura, comme ses prédécesseurs, droit de visite sur l'abbaye de Sainte-Croix et les prieurés qui en dépendent, comme Locronan.

Selon Ogée, l'an 1031, Alain Cainart fit bâtir en l'honneur de saint Ronan une fort belle église qu'il plaça sur son tombeau (3). Mais Cariou, annotateur d'Ogée, prétend, peu vraisemblablement, que ce fut seulement vers 1133 que l'ermite Robert, élu évêque de Quimper, détermina la famille Névet à construire en ce lieu une chapelle, ajoutant que d'après un aveu de

(1) Archiv. de Locronan, Reg. B, fol. 20.

(2) Contrairement à une tradition dont M. Pouchous, recteur de Plonevez-Porzay a cru pouvoir se faire l'écho.

(3) Ogée, *Dictionnaire*, Locronan.

cette époque aucun temple n'avait été élevé jusqu'alors en cet endroit (1). L'érection de cette chapelle attira de nombreux pèlerins; des maisons se groupèrent à l'entour, et bientôt elle fut érigée en église paroissiale sous le nom de *Saint-Ronan-Coat-Névet*. Sa circonscription fut formée par des démembrements de Plonevez-Porzay et de Quéménéven.

On ignore jusqu'à quelle date exactement dura cette église. Ce qui est certain, c'est qu'au XV^e siècle, il était question de reconstruire. Nous avons vu qu'en juillet 1439, Jean Le Moine, bourgeois de Quimper, faisait une rente de 10 sous monnaie à l'église paroissiale de Locronan (2). Les travaux y étaient par conséquent déjà avancés. Ce qui le prouverait encore, c'est que cinq ans plus tard, Hervé VI de Névet fut inhumé au chœur de Locronan.

Le 4 décembre 1475, François, duc de Bretagne, accorde aux habitants de continuer à employer pendant un an encore, les deniers du devoir de billot, pour « grandement et somptueusement édifier leur église », et y faire de plus la grande vitre (3).

On trouve, en effet, dans la construction comme dans les vitraux, les armoiries de François II et de sa seconde femme, Marguerite de Foix. La duchesse donna de plus à la nouvelle église un grand calice dans lequel était inséré un écusson à ses armes (4). Le calice subsiste, mais le blason est détruit (5).

« D'après la requête des habitants, il ne restait plus guère à faire que la grande vitre. En raison de l'unité

(1) Ici Cariou contredit Ogée.

(2) Voir page 6. — Ce même Jean Le Moine fait aussi un don de 2 livres de cire à la chapelle de N.-D. de Kerdevot, en Ergué-Gabéric. C'est la première mention (1439) que l'on trouve de cette chapelle.

(3) Archiv. du Finist., H 181, fonds de l'abbaye de Sainte-Croix, de Quimperlé, prieuré de Locronan.

(4) Voir plus haut, Enquête de mai 1618.

(5) Chan. Thomas, *Saint Ronan et la Trométe*, p. 34.

de style qui caractérise le monument, on est autorisé à croire qu'il fut construit en une seule campagne, à l'exception d'un petit nombre de détails... Nous pouvons donc dire qu'il appartient au deuxième tiers du XV^e siècle » (1).

« Le nom du maître tailleur de pierre qui a mené à bonne fin une construction si importante mérite d'être conservé. Il s'appelait Pierre an Goaraguer; mentionné à Locronan en 1485 ».

La grande et belle église que nous admirons est tout entière du style gothique flamboyant, et nous devons l'attribuer aux dernières années du XV^e siècle et aux premières du XVI^e. Cette œuvre est comme une petite cathédrale, et certaines villes épiscopales seraient fières de posséder un édifice si noble et si beau, avec sa grosse tour carrée, autrefois surmontée d'une flèche, dominant de sa masse la vieille ville bien déchue, mais toujours intéressante et pittoresque. Cette grosse tour est en arrière du grand porche d'entrée qui s'ouvre sur la place par une large arcade et donne accès dans l'église par une double porte à plein cintre. Des simulacres de niches ou plutôt des arcatures tapissent les parois latérales.

En remontant un peu vers le haut de la place, on se trouve en face d'un second porche ou du moins d'une porte monumentale et très ornementée qui forme l'entrée du **Pénity** ou chapelle du tombeau de saint Ronan. En contournant cette chapelle et en faisant le tour de toute l'église, on remarque d'abord le joli clocher élégant du Pénity, les fenêtres à meneaux flamboyants, les contreforts surmontés de pinacles, les galeries qui longent le bas des toitures, le clocher central, la belle disposition de l'abside droite avec la maîtresse vitre à six baies; puis, sur le côté nord on pourra encore observer une ingénieuse petite fenêtre éclairant la

(1) H. Waquet. *Congrès Archéologique de France, Brest et Vannes*, 1919.

sacristie haute, et un petit porche très original dont la porte centrale est accostée de deux fenêtres géminées.

En pénétrant à l'intérieur, nous trouvons d'abord les deux grosses piles sur lesquelles porte le grand clocher; puis les trois travées de la nef divisées par des piliers ronds cantonnés de quatre colonnettes qui montent de fond sans chapiteaux pour aller former les nervures des archivoltés et des voûtes. A l'entrée du chœur sont deux grosses piles cylindriques dont l'une renferme un escalier à vis desservant les combles et les galeries extérieures; puis viennent trois autres travées composant le chœur. L'édifice entier a 36 mètres de longueur intérieure sur 16 mètres de largeur.

Les deux premières travées du bas-côté sud s'ouvrent sur la chapelle du Pénity, longue de 16 mètres et large de 5^m 70. C'est dans cette chapelle que se trouve le tombeau de saint Ronan; au-dessus de ce tombeau est un monument en pierre de Kersanton. Il consiste en une table sur laquelle est couchée la statue du saint représenté en habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse dans la main gauche, foulant aux pieds un animal monstrueux. La table est élevée d'un mètre au dessus du niveau de la terre et supportée par six pilastres auxquels sont adossés des anges tenant des livres et des écussons.

La chapelle du Pénity. — La duchesse Anne avait une dévotion particulière à saint Ronan. Etant reine de France, elle donna au bourg de Locronan le titre de ville (1) et confirma les privilèges accordés par ses prédécesseurs. Elle fit construire à ses frais un certain nombre de maisons, et bientôt trois ou quatre cents familles s'y fixèrent. Cette population nécessita l'agrandissement de l'église.

(1) Sur le titre de ville donnée à Locronan, voir *Archiv. de Locronan, Reg. A.*

C'est à la duchesse que le *Dictionnaire d'Ogée* attribue l'érection du nouveau tombeau. Nous avons même vu dans le procès-verbal d'enquête du 15 mai 1618, p. 13, qu'elle aurait fait bâtir (à la place de la petite église romane du XI^e siècle), la chapelle du Pénity et y aurait fondé une messe quotidienne, moyennant la constitution d'une rente de 5 à 600 livres sur les devoirs du sel au pays de Guérande.

Une pièce, d'ailleurs non datée, signée Hahnay, prêtre, et de Lesormel, sénéchal, attribue cette construction de la chapelle méridionale à la fille d'Anne de Bretagne, Renée, duchesse de Ferrare (1).

Mais, outre que rien n'authentique ce document, on doit, croyons-nous, se rallier aux conclusions de M. Waquet (2), qui démontre que seule Anne de Bretagne est en cause dans la construction de la chapelle du Pénity. Sa fille Renée, en effet, avait passé au protestantisme, « se ressentant, dit Brantôme, des torts que Jules II et Léon X avaient fait au roi son père ». Elle ne revint au bercaill qu'en 1554, mais le Pénity était alors terminé.

D'après M. le vicomte de la Messelière, le savant héraldiste, ce tombeau attribué généralement aux soins de la Duchesse Anne, vers 1500, remonterait à 80 ans plus tôt, sous le règne du Duc Jean V, en raison des écussons qu'on y relève (3).

A signaler dans cette chapelle du Pénity, une sta-

(1) Un Lhalnay est curé de Locronan, en 1707.

(2) Les titulaires de la chapellenie de « Monsieur saint René » fournissent aveu à la Chambre des Comptes, en 1548 et 1574, pour les marais salants qu'ils tiennent en Mesquer et Saint-Molf; (mais) ils ne parlent que d'« Anne de bonne mémoire », (Archives de la Loire-Inférieure, B 744). Cité par M. Waquet.

(3) Sur le Tombeau de Saint-Ronan, on peut aussi consulter : D. Plaine, *Le tombeau monumental et le pèlerinage de S. Ronan*. — Waquet, *Vieilles pierres, Mobilier (du Pénity)*. — *Le tombeau de Saint Ronan à Locronan*, de M. Conrad Escher, étude traduite de l'allemand dans le *Bullet. de la Soc. Archéol. du Finist.*, t. XXXIX, 1922.

tue remarquable représentant le Christ attendant le supplice; une Mise au tombeau de pierre, d'une réelle beauté; une grande statue de pierre figurant saint Michel, tenant de la main gauche une balance dont les plateaux contiennent de petits personnages.

Une des fenêtres de cette chapelle du Pénity a conservé sa vieille verrière qui comprend les sujets suivants: 1^o Notre Seigneur en croix, accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean; 2^o sainte Catherine, vierge et martyre; 3^o saint Paul, apôtre.

En 1640, la foudre frappa la tour, le corps de l'église, les fenêtres et vitres. Mais les dégâts furent promptement réparés. Il en coûta 3.630 livres aux habitants. (Compte du 14 avril 1641.)

On comprend qu'à cause de ces dépenses, ils aient eu une raison de plus de s'assembler le 1^{er} juillet 1643, en vue de demander au jeune roi Louis XIV, pour leur « ville de Saint-René-du-Boys », la confirmation des privilèges à eux accordés depuis Pierre Mauclerc.

Le 18 novembre 1722 le tonnerre atteignit encore la tour, « en enleva le bout » et causa des dommages en différents points de l'église.

Le 2 janvier 1808, à six heures et demie du soir, le tonnerre a totalement détruit la superbe flèche élançée de l'église. Plus de 150 charretées de pierres ont été précipitées et par leur chute ont démolé la toiture et la voûte de l'église. La chapelle attenante, consacrée à saint Ronan, a été ruinée, mais le tombeau est resté intact, ainsi que l'image de sainte Barbe. Deux maisons habitées furent écrasées et trois autres criblées par les pierres, mais sans accident pour les personnes qui s'y trouvaient. La Providence veillait à leur salut, le bien aimé patron, saint Ronan, sollicitait en leur faveur.

Le sous-préfet de Châteaulin évalua à 30 ou 40.000 francs les frais de réparation, et M. Miollis, préfet du Finistère, pria les Maires et Curés des arrondissements

de Quimper et de Châteaulin de faire des collectes à domicile en faveur de l'église foudroyée.

Dès le 7 janvier, le maire, Daniélou, pouvait écrire à l'évêque que les souscriptions volontaires pour les réparations se montaient déjà à 1.500 liv., mais « c'est à peine de quoi pour débayer les décombres ». — Quant à la collecte dans l'arrondissement de Châteaulin, elle ne rapporta qu'une somme ridicule. Aussi la tour est restée veuve de sa flèche; l'extérieur de l'église y a perdu beaucoup de sa beauté.

Mobilier. — Il y aurait à citer les statues de saint Ronan et de saint Corentin placées des deux côtés du maître autel; celle de saint Roch, datée de 1509. Le Men y a lu la signature d'un nommé R. Guilimin, qui, d'après lui, se serait aussi occupé des orgues de la région. Dans le bas-côté de gauche, une Pietà.

Au cours de notre travail nous avons vu mentionnés: la chapelle et autel des saints Crespin et Crépinien et l'autel de saint Christophe, du côté nord (1735).

Statue de saint Louis, dans la chapelle du Pénity, vis-à-vis de celle de saint Ronan.

En cette même chapelle, image de sainte Barbe.

Au chevet de l'église, à gauche, autel du Rosaire avec colonnes torses et riche rétable dû au sculpteur Maurice Leroux, en 1668. « Les colonnes torses, évidées à jour dans leur partie inférieure, présentent un harmonieux mélange de feuilles, de fruits et de fleurs encadrant de délicates figures d'hommes et d'animaux » (1).

En 1706, Louis Moreau, sieur de Rosaven, syndic perpétuel de la paroisse, concluait un marché avec « Louis Bariou, menuisier, faisant tant pour lui que pour son gendre de Quimper ».

Louis Bariou s'engageait à faire une chaire à prêcher, conforme à celle de Crozon, à l'exception du

(1) *Mém. de l'Assoc. Bret., Congrès de Quimper, 1858, p. 30.*

changement qu'il ferait du mystère de saint Ronan, à la place de ceux de saint Pierre, pour la somme de 350 liv. Le 18 juillet suivant, les paroissiens approuvèrent ce marché.

Le travail dut être achevé l'année suivante, car la porte du bas de la chaire porte la date de 1707, avec les noms de Miss. Mathurin Sené, vicaire perpétuel, et Lhalnay, curé.

Les différents panneaux portent en neuf tableaux les épisodes de la vie de saint Ronan. Un dixième médaillon, qui ne fait pas partie du « mystère » du saint, se voit sur le côté du dossier de la chaire et montre saint Ronan bénissant un seigneur et une dame agenouillés (1).

Dès le XVI^e siècle, l'église de Locronan possédait des orgues. On peut le déduire de ce que, en 1672, une somme de 300 livres est allouée pour leur réparation. Vers 1680, les frères Thomas et Toussaint Dallam travaillèrent pour différentes églises de Cornouaille, notamment Pont-Croix et Locronan. Le 26 avril 1689, Frère Symphorien de la passion, religieux carme de Pont-l'Abbé se rend à Locronan pour y visiter les orgues. Il les trouve « non touchables » et dresse un rapport indiquant les défauts des divers jeux. Conclusion: « Les claviers sont trop durs... Il faut démonter tous les tuyaux, toutes les chappes, les nettoyer, ôter la poussière, les faire parler, les accorder et les mettre en estat de jouer ».

En 1807, le recteur Jacob fit le projet de vendre ces orgues. Si la chose n'eut pas de suite alors, elle devait pourtant se réaliser au cours du XIX^e siècle. Les tuyaux de l'instrument auraient été, dit-on, transportés à Saint-Pol-de-Léon, et le buffet d'orgue à N.-D. de Kergoat.

(1) Pour l'énumération des épisodes de ces dix tableaux, v. Chan. Thomas: *Saint Ronan et la Troménie*, pp. 59 et 60.

Dans sa lettre du 7 janvier 1808 à l'Evêque, le maire, M. Daniélou, écrit que « avant la Révolution, l'église avait au moins 3.000 livres de rente. Il n'en reste plus que le souvenir. Une argenterie superbe ornait son intérieur. Le vandalisme a fait sa proie d'environ 200 marcs de ce métal (1).

« Il y avait des ornements dorés de la plus grande beauté. On les a tous enlevés. De même pour les balustrades, les fermetures en fer du chœur et les 7 cloches. L'église a perdu en principal au moins 80.000 francs et est devenue l'une des plus pauvres ».

Malgré les déprédations révolutionnaires, le trésor possède encore trois belles pièces : un petit ostensor, du temps de Louis XIII ; un reliquaire de saint Eutrope, en forme de coffret, du XVI^e siècle, et le calice de 0^m 25 de hauteur, don de Marguerite de Foix, femme du dernier duc François II (2).

Dans une de ses visites épiscopales, Mgr Sergent constata la présence de deux côtes de saint Ronan dans deux étuis en argent.

A quelques pas du tombeau du Saint, se trouve adossé à une colonne un massif de maçonnerie sur lequel est une sorte de reliquaire en forme de clocher, et dans ce clocher minuscule est suspendue une cloche, composée de deux feuilles de laiton fixées l'une à l'autre par des rivets, de manière à former comme un cylindre aplati, dont le plus grand diamètre est 0^m 15 et la hauteur 0^m 20. Le Saint se servait de cette cloche pour appeler les fidèles à la prière ; elle a les caractéristiques des cloches portatives irlandaises, qui sont les plus anciennes connues, et saint Ronan a dû l'emporter d'Irlande. Cette cloche figure dans les processions solennelles avec le reliquaire du saint.

(1) Soit près de 50 kilos.

(2) H. Waquet, *Vieilles pierres*.

Les chapelles

N.-D. de Bonne-Nouvelle. — « Au nord de la grande place s'ouvre une ruelle aux pavés bosselés qui longe l'emplacement aujourd'hui marqué seulement par quelques vestiges de maçonnerie, d'un hôpital du XV^e siècle, dit de Saint-Eutrope. On accède par ce chemin à la chapelle de Bonne-Nouvelle, dont le petit dôme émerge du feuillage au premier plan d'un paysage profond que ferment dans les lointains les lignes onduleuses et douces de la baie de Douarnenez. C'est une construction rectangulaire, du XVI^e siècle, antérieure de très peu d'années sans doute à 1560. Une fontaine datée de 1698 l'avoisine au sud-ouest ; à l'est se dresse une modeste croix-calvaire » (1). La fontaine, presque monumentale, fut édifée avec cette inscription : **J. Conan, marchand de toile l'an 1698.**

En 1805, le recteur Vistorte écrit à l'évêque qu'en fait de chapelle succursale utile à conserver, il y a la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle, de 17 m. de long, située rue Moal, objet d'une dévotion populaire, et où les offrandes (40 à 50 écus) peuvent servir à l'entretien de l'église principale.

Guy Bernard et sa femme Sébastienne Gueguenaou (sans doute l'instituteur et l'institutrice de Locronan), ont, le 6 fructidor an IV (23 août 1796), acheté cette chapelle avec l'intention de la rendre à sa destination primitive. Par acte du 20 août 1817, ils firent le retour à la fabrique de la chapelle, presque en ruines et estimée deux cents francs, avec ses dépendances, c'est-à-dire deux mètres de terrain tout autour, à condition qu'à chaque messe dite en cette chapelle il fût récité pour eux un **Pater**, un **Ave**, un **De Profundis**, avec droit à un banc à 4 places du côté de l'Evangile, vis-à-vis de

(1) H. Waquet, *Vieilles pierres*.

la statue de N.-D., et à une inscription: **A la famille Bernard, conservateur de la chapelle.**

Trois jours après ce contrat, M. Lahuec, desservant, sollicita de l'évêque l'autorisation de faire un petit pardon le dimanche de la Trinité, laquelle se trouve en statue dans ladite chapelle, vis-à-vis de la statue de N.-D. de Bonne-Nouvelle.

Saint-Eutrope. — De cette chapelle qui se trouvait dans la rue Moal, il ne reste que quelques débris de maçonnerie. L'édifice, bâti au XV^e siècle, mesurait une trentaine de mètres de longueur sur 11 mètres de large. Quand il tomba en ruines, plusieurs habitants de la paroisse allèrent y prendre des fragments de colonnes qu'ils conservèrent à titre de souvenir. On en voit encore quelques-uns devant diverses maisons.

A la chapelle était adjoint un hôpital, qui existait dès au moins 1439 (1). La famille de Pratanras y avait droit de vitre et de lisière. — Alain Geoffroy était gardien de l'hôpital en 1594.

Saint-Maurice. — La chapelle de Saint-Maurice, aujourd'hui disparue, se trouvait à mi-flanc du coteau qui domine Locronan, au bord de la voie romaine. L'emplacement en est encore marqué par une croix de pierre. Le cercle gravé sur cette croix figure l'hostie, et indiquerait, d'après la tradition, que le cimetière avoisinant la chapelle était réservé aux membres de la « Frairie du Sacre ».

Chapelle du Pénity. — On en a déjà parlé à propos de l'église paroissiale. Voir page 19.

(1) Cf. la donation de Jean Le Moine, page 6.

Confréries

En 1645 les vicaire, prêtres et autres habitants de la ville de Saint-René-du-Bois présentent une requête à Mgr du Louët, évêque de Cornouailles pour obtenir l'autorisation d'établir une confrérie du Saint-Rosaire en l'église paroissiale dudit saint René.

L'Evêque octroya cette faveur par une pièce du 19 avril 1645.

« Nous permettons aux d^{ts} suppliants de s'adresser au père prieur de Saint Dominique du prochain couvent dud^t Lieu ou autre père dudit couvent trouvé sur les lieux ayant pouvoir de ici faire à la charge de faire des statuts lesquels seront par nous approuvés et ensuite observés ponctuellement par les confrères de la d^{te} confrérie et d'entretenir devottement la chapelle destinée à cette fin. »

Les archives de Locronan renferment une fondation de Jacques Toulguengat et de Marie Louvel sa femme, qui attribue à la frérie du Rosaire 40 sols tournois et à la frérie du Sacre pareillement la somme de 40 sols tournois, aussi par an, par ce que les prêtres et chapelains de Locronan chanteront à chaque troisième dimanche du mois, à l'issue de la procession qu'ils feront pour la dite frérie du Sacre, un **Salve Regina** ou un **Alma Redemptoris**, selon le temps, à l'intention des dits fondateurs.

De 1724 à 1738, 761 personnes se sont fait inscrire à la confrérie du Rosaire.

François Belec, fabrique de la Confrérie du Rosaire, fournit à l'Evêque de Quimper un compte à charge et à décharge de sa gestion pour l'année 1766-1767. La charge se monte à 118 livres 12 sols 10 deniers, la décharge à 41 livres 12 sols.

Un aveu du 8 juillet 1707 fourni par Hervé Marhic, fabricant de l'église de Locronan à messire Gabriel-

Claude de Guergorlay, comte de Guengat, seigneur de Lesascouët, mentionne « un parc nommé **Ar Breuriez Ven**, situé en la rue Neuve, chargé envers laditte seigneurie de 3 sols tournois de cheffrente, à la fête de la décolation de saint Jean, le dit parc annexé à l'église Saint-René-du-Bois par les frères de la frérie blanche ».

La frérie blanche était une congrégation dont le siège principal se trouvait à Guingamp. Elle avait pour but d'entretenir l'union et la bonne intelligence parmi les trois Etats: le clergé, la noblesse et la bourgeoisie. Sa devise étant: **funiculus triplex difficile rumpitur**.

Service religieux

Le 15 février 1685, les fabriques et paroissiens rédigent une requête à l'effet de n'avoir pas à payer le vicaire perpétuel (alors François Le Hé), pour les fondations, soutenant que ce doit être à la charge du prieur (alors Charles Fédeau, sieur de Saint-Rémy).

Ils remontent que par fondation c'est le prieur qui doit lui-même officier, le prieuré ayant été fondé à condition qu'il contribuerait de son ministère à la célébration des services; en conséquence, le sieur Fédeau doit en cette qualité, stipendier le vicaire perpétuel. En 1557, le prieur payait par an audit vicaire 20 livres (1). Depuis quelques années, les prieurs ne satisfaisant plus à cette obligation, les vicaires perpétuels exigent leur rétribution sur les deniers de la fabrique, rétribution d'abord modique, mais qui s'est élevée jusqu'à 120 livres. (Le sieur Le Hé prétendit aussi avoir part aux offrandes qui tombent dans les

(1) En 1590, les gages des prêtres aidant au service religieux à Locronan étaient fixés comme suit: Louis Le Noy, 20 liv.; Martin Le Goff, Jean Le Gall, René Hascoët, Christophe Cadiou, Yves Le Mingam, chacun 15 liv. Le prédicateur de Carême, 22 livres.

chapelles de la paroisse, Saint-Eutrope et Notre-Dame; mais un arrêt du 5 janvier 1683, ne lui permit la participation qu'aux seules offrandes de l'église paroissiale).

Par sentence du 2 août 1684, l'Evêque ordonna aux paroissiens de payer à miss. Le Hé et à ses successeurs, les vicaires perpétuels, pour exécution des fondations ducales, lorsqu'il officiera les mardis et vendredis, fera les prières et les processions, 40 sols 20 d. par jour, et lorsqu'il ne fera qu'assister, 15 sols; et aussi 15 s. pour les vêpres du samedi. La fabrique devra stipendier 3 prêtres de chœur, un organiste, un sacriste, fournira le luminaire et entretiendra l'étoupe.

Le 14 septembre 1686, les paroissiens sont condamnés à payer 614 livres au vicaire perpétuel, mais par la transaction du 14 décembre suivant, celui-ci se contenta de 426 liv.

D'après Aurélien de Courson (*cartulaire de l'Abbaye de Redon*, p. 537), le Prieur était nommé à l'alternative.

La Troménie

Le grand acte de piété, ce qu'on pourrait appeler la dévotion officielle envers saint Ronan, c'est **La Troménie**.

« La **Grande Troménie** est une immense procession qui a lieu tous les six ans, les second et troisième mardis de juillet. Elle touche successivement au territoire de cinq paroisses et fait douze stations à différentes chapelles de piété, (ou à des sanctuaires provisoires), avec sermon, chants d'hymnes, de cantiques, d'évangiles, etc., à chacune de ces stations. Le parcours de la procession, parfaitement déterminé par la tradition immémoriale, est de tout point invariable, et le cortège n'est arrêté ni par haie, ni par barrière, ni par prairie couverte de foin, ni par champ ensemencé. »

Le trajet représente la délimitation des terres fran-

ches appartenant au Saint, à l'église, et par là même exemptes de telles ou telles impositions. Telle est d'ailleurs la signification étymologique du mot Troménie : **Trominihy**, le tour (des terres) du monastère.

D'après M. Loth (1), la Troménie actuelle ne serait qu'une transposition chrétienne d'une vieille pratique du paganisme. Il y avait dans la région de Locronan une vaste forêt du nom de **nevet** ou **nemet**. Or le mot **nemet** ou **nemeto-n** (de **nem**, courbure) signifiait dans l'Irlande païenne un lieu sacré dans une forêt, et dans l'Irlande chrétienne un sanctuaire chrétien avec le terrain qui lui appartenait. Le **nemeto-n** païen était entouré d'une série de menhirs qui en fixaient les limites. Ainsi en était-il jadis du **nemeto-n** de Locronan. Plus tard, au moment où s'inaugura la Troménie chrétienne, ces menhirs furent remplacés par des croix de pierre ou tout au moins taillés en forme de croix. Comme autrefois la procession païenne, la Troménie actuelle se fait de gauche à droite, dans le même sens que la marche du soleil.

La Grande Troménie a lieu tous les six ans; par exemple 1923; 1929, 1935, etc... (2).

M. Parfouru a raconté dans une brochure (3) les incidents tumultueux de la Troménie de 1737. Il semblerait que les troubles aient été dus à l'antipathie un peu naturelle de la population pour les hommes de la maréchaussée appelés par le Recteur, Miss. Philippe Perrault, et surtout à la crainte des accidents qu'au-

(1) *Fanum et simulacrum dans la Vie la plus ancienne de saint Samson.*

(2) Voir l'abbé Thomas: *Saint Ronan et la Troménie*, et surtout l'importante étude de toute façon mise au point, due à M. le chanoine Pérennés, avec carte de M. l'abbé Guéguen, tous deux professeurs au Grand Séminaire de Quimper: *La grande Troménie de Locronan*. Cette étude, publiée dans le *Bulletin* de juillet-août 1923, a été éditée en tirage à part chez M. Le Goaziou, libraire à Quimper.

(3) *Une ritze à Locronan pendant la procession de la Troménie*, Rennes, 1898.

rait amenés la présence des chevaux de cette escorte, dans les passages étroits et difficiles de la procession.

En nous référant aux documents anciens, nous trouvons certaines dates représentant les années de Grande Troménie: 1617, 1677, 1689, 1737, 1779. Par suite, les indications portées dans le supplément à la « Semaine religieuse » de Quimper, du 16 juillet 1887, sont pour la plupart fantaisistes.

La Troménie se fait aussi de façon privée, par une foule de pèlerins isolés ou en groupe, et cela, non seulement aux deux dimanches des processions solennelles, mais chaque jour de la semaine. Dans ce cas, bien que le parcours total doive rester le même, on peut commencer en tout point du trajet, à condition que l'on achève au point de départ. Le nombre de ces pèlerinages privés est très considérable. On l'a évalué entre 10.000 et 15.000, en 1923.

Il y a aussi une **petite Troménie**, chaque année, le deuxième dimanche de juillet, sur un parcours bien moins étendu, lequel dans les traditions populaires, représente le trajet que faisait tous les matins, saint Ronan, à jeun et pieds-nus (4).

Sous la Révolution, les Troménies n'eurent pas lieu (c'est-à-dire sans doute, en 1797 et 1803).

Prédications

Locronan entendit les prédications du Vénérable P. Maunoir en 1651, 1659 et 1679. C'est en la chapelle de Notre-Dame de Tromenou qu'auraient eu lieu les exercices de la Mission de 1651. (Séjourné **Histoire du Vénérable P. Maunoir**, t. I, p. 313). Mais n'y a-t-

(4) Voir les trajets de la Grande et de la Petite Troménie dans la carte de M. l'abbé Guéguen.

il pas une confusion entre les mots **Tromenou** et **Troménie** ? La chapelle de N.-D. de Tromenou, en effet, est en Plomeur.

Le P. Le Roux S. I. prêcha une Mission à Locronan en novembre 1708 avec le P. Chiron, Messieurs de Plouhinec, Plouaré et autres (1).

Le 21 décembre 1721, Joseph de Coetlogon, chanoine de Quimper, prieur de Locronan, de Saint-Michel de Moncontour, et de Saint-Cado, s'engage à remettre sur ses biens 6.000 liv. au Rév. Père Georges Savaler, de la Compagnie de Jésus, Directeur de la Retraite établie au collège de Quimper, pour prêcher une Mission tous les ans alternativement à Plozévet et à Locronan.

En 1629, Claude Cevaër, vicaire de Saint-Mathieu de Quimper, mourut pendant qu'il prêchait à Locronan (2).

La famille de Névet et Locronan

D'après l'aveu rendu le 6 juin 1644, par Jean de Névet à l'Evêque de Cornouaille, Mgr du Louët, la première résidence des seigneurs de Névet aurait été au sommet de la **Motte**, sur la montagne de Locronan (3). Puis en 1050, ils se seraient installés en Plogonnec.

Dès le milieu du XV^e siècle, ayant grandement contribué à édifier la nouvelle église de Locronan, les sires de Névet se réservèrent le droit d'enfeu dans le chœur, près du maître-autel. Voici ce qu'écrivit Cariou, l'annotateur d'Ogée :

« La famille de Névet qui voulut fournir tous les matériaux pour la construction des maisons du bourg ordonnée par la reine Anne, tint aussi à honneur de

(1) Arch. départ. de Saint-Brieuc.

(2) *Bullet. Soc. Arch. du Fin.*, XX, 23

(3) Contesté par M. Trevédy.

se charger de l'édification de l'église, « en forme de cathédrale, dit un ancien titre, et qu'il n'y en avait guère qui la surpassât tant en structure, tour, que clocher, tout en pierres de tailles ». Cette construction eut lieu vers la fin du XV^e siècle... La duchesse fit ériger à ses frais, à la même époque, dans cette chapelle, le tombeau du saint, (à la construction duquel contribua Jacques I, baron de Névet, gouverneur de Quimper). Les armes de Bretagne, alliées à celles de France, furent placées sur un des bouts du monument, sous la tête de la statue. L'écusson des Névet fut placé du côté de l'Evangile. Ces mêmes seigneurs se réservèrent une place dans le chœur de la nouvelle église (en face du maître-autel), pour le lieu de leur sépulture. Leurs armes furent placées aux clefs des voûtes, tant du chœur que de la nef, aux arcades et voûtes des ailes, sur la porte principale et dans tous les lieux éminents, immédiatement après celles de Bretagne et de France en alliance. La maîtresse vitre portait aussi ces dernières armes et au-dessous, un seigneur de Névet était représenté, armé de toutes pièces, en cotte d'armes, sur un cheval enharnaché de son harnais de combat. La cotte d'armes du cavalier était armoriée de son écusson, **or au léopard de gueules**, tenant la bannière chargée dudit écusson. Le reste du vitrail était occupé par les alliances de la famille de Névet avec les principales de la province. L'église est aujourd'hui dépouillée de tous ces ornements. »

Hervé VI de Névet, mort en 1444, fut le premier de la lignée à être enterré à Locronan. Mais forts d'une disposition testamentaire, les Cordeliers de Quimper exigèrent que son corps fut transporté chez eux.

En 1585, inhumation à Locronan de Ronan de Névet. « Le caveau des seigneurs de Névet, dans l'église de Locronan, se trouve au milieu du chœur, en face

du maître-autel. Il a été découvert, en septembre 1906, par M. Jean-Guillaume Hémon, adjoint au maire de Locronan. Le monument est intact, mais il a été violé pendant la Révolution. M. Hémon l'a exploré en 1906 et y a trouvé des ossements humains : 1° un tibia mesurant 0 m. 42 ; 2° un os maxillaire ayant 0 m. 11 de tour ; 3° une tête ayant 0 m. 17 de haut sur 0 m. 13 de large. Le caveau est vide aujourd'hui. Les pierres de l'intérieur ont été enlevées et jetées hors de l'église, à côté de la chapelle du Pénity, où elles gisaient pêle-mêle depuis bien longtemps. Elles y étaient encore jusqu'à ces dernières années. Le propriétaire de Prat-Tréanna en Plonévez-Porzay, ayant une maison neuve à construire, demanda à les acheter. La municipalité, d'accord avec le Recteur de la paroisse, consentit à les vendre, et tous les matériaux, y compris ceux qui provenaient de la chute du clocher, furent transportés à Prat-Tréanna, à l'exception de deux ou trois pierres sculptées dont on ne savait que faire. Le baron Halna du Fretay passant un jour par Prat-Tréanna, au retour d'une partie de chasse, sauva une de ces pierres, celle qui portait l'écusson de Névet, au moment où le marteau de l'ouvrier allait la tailler pour l'ajuster à la maçonnerie. Il l'acheta et la fit transporter dans son musée du Vieux-Châtel. Il ne restait plus du tombeau de Névet que les quelques pierres qu'on laissa à Locronan. M. Brisson, recteur de la paroisse, les mit à l'abri du marteau dans l'intérieur de l'église. Deux se trouvent sous la statue de saint Corentin ; la plus importante est debout. On y voit un cœur en bosse, avec l'inscription que nous donnons ci-après. On sait que Henry-Anne de Névet et Anne Guyon de Matignon sa mère moururent en leur château de Beaubois et y furent inhumés ; mais leurs cœurs furent plus tard transportés à Locronan dans la tombe prohibitive de la famille. A côté de cette pierre se trouve une autre moins grande ; elle est

malheureusement écornée. Par suite de cet accident, l'inscription gothique qu'elle porte est incomplète. Cette pierre fait suite à une autre de même provenance, qui se trouve dans le deuxième enfeu du côté de l'épître. Voici les inscriptions qu'on lit sur ces deux pierres :

« Ci-gît messire René de Névet, chevalier marquis de Névet, colonel du ban et arrière-ban, garde-costes général de l'Évesché de Cornouaille, commandant pour le roy dans le même évesché. Il était fils de messire Jean de Névet et de très haute et puissante dame Bonaventure de Liscoët. Il est mort en son château de Névet, le 13 avril 1676, âgé de 34 ans. »

« Ci-gît aussi messire de Névet son père, fils de messire Jacques de Névet et de très haute et puissante dame Françoise de Tréal, héritière de Beaubois. Il est mort en son château de Névet, le 1^{er} mars... âgé de 34 ans. »

« Tous les seigneurs de Névet ont été mis aussi dans ce tombeau de leurs ancêtres. »

La deuxième inscription qui se lit sur une autre pierre de l'enfeu, faisant suite à la première, est ainsi conçue :

« Est apporté le cœur de messire Henry-Anne de Névet, colonel du régiment Royal-Vaisseaux et du ban et arrière-ban de l'évesché de Cornouaille, et garde-costes général, chevalier, marquis de Névet. Il est fils de messire de Névet et de dame Marie-Anne de Matignon. Il est mort en son château de Beaubois (1) le 12 décembre 1699, âgé de 29 ans. »

» Aussi était apporté le cœur de haute et puissante dame Marie-Anne de Matignon. Elle était petite-fille de très haute et puissante princesse Eléonore d'Orléans de Longueville, parente de Louis XV au 10^e degré, qui épousa le fils du maréchal de Matignon. Elle

(1) En Bourseul, diocèse de Saint-Malo.

est morte en son château de Beauboys, le 12 août 1699, âgée de 49 ans » (1).

Voici l'acte de décès de René de Névet, tel qu'on peut le lire dans les registres paroisiaux de Locronan :

« Le corps de deffunct haut et puissant seigneur chevalier marquis René de Névet, en son vivant colonel de la cavalerie de l'Evêché de Cornouaille, seigneur de Lézargant, Beaubois et autres lieux, âgé d'environ 36 ans, décédé du jour d'hier, en son château du dit Lézargant, après avoir reçu les sacrements de l'église, nécessaires à salut, par le vicaire perpétuel de la ville de Locronan, fut inhumé par icelluy vicaire en la dite église, dans son tombeau prohibitif, proche le grand autel, ce 14^e jour d'avril 1676 ». Signé François Le Hé, vic. perp.

Le 2 avril 1721 est inhumé à Locronan dans le tombeau de ses ancêtres Messire Malo de Névet, dernier des dix enfants de Jean de Névet, et frère de René. La vie de Malo tient du roman. Il vécut de longues années en ermite, à la **Motte**, sur la montagne de Locronan, où il avait établi une sorte d'hospice pour recevoir les pèlerins de la Troménie et ceux de Sainte-Anne de la Palud. Sur les instances de ses six sœurs, il avait consenti à se marier pour assurer la survivance du nom de Névet. Avant de mourir il laissa des rentes pour entretenir à l'hospice de la **Motte** douze orphelins de la paroisse de Plogonnec (2).

Voici son acte de décès, extrait des archives paroissiales de Locronan :

« Ce jour, 2^e d'avril 1721, le corps du haut et puissant seigneur messire Malo de Névet, marquis dudit lieu, seigneur de Beauboys, Kermabilo et autres terres, colonel du ban et arrière-ban de l'Evêché de Cor-

(1) Abbé Horellou, *Kerlaz*, p. 187-190.

(2) Peyron, *Les derniers Seigneurs de Névet*, *Bulletin diocésain*, Janvier-Février 1919; Horellou, *Kerlaz*, p. 162.

nouaille, âgé de 76 ans, mort le premier avril, en son château de Névet, a été enterré dans sa tombe élevée située dans le chœur de l'église de Saint-Ronan. Au dit enterrement a officié le sieur recteur de Plogonnec et y ont assisté les sieurs : recteur de Plonévez-Porzay, avec leurs prêtres, et écuyer Guy de Moëllien, seigneur dudit lieu, écuyer du Vieux-Châtel, son fils, écuyer Charles-Marc Halna du Fretay, écuyer Louis de Kerouilas et plusieurs autres... » Signé : Philippe Perrault, vicaire perpétuel de Locronan.

Le 10 mai 1632 est baptisée à Locronan, Claudine, fille de Jean de Névet et de Bonaventure de Liscoët.

Familles nobles. — Armoiries et prééminences

Les maisons nobles de Locronan étaient : Guengat et Lesascoët, haute, moyenne et basse justice à M. de Lanascot ; la juridiction du Kervent et du Plessis-Porzay, à M. du Brioux ; l'Exeuse, à M. de Cressol. (Ogée. *Dictionnaire...*)

GUENGAT : *D'azur à trois mains dextres appaumées d'argent en pal.* — Devise : *Trésor.*

NÉVET : *D'or au léopard morné de gueules.* — Devise : *Perak, pourquoi ?*

BRIEUC : *D'azur à trois fasces ondées d'argent, une croix de gueules sur le tout.*

La bourgade

On a vu que son importance date surtout du début du XVI^e siècle, après la visite d'Anne de Bretagne qui, au surplus, lui donna le titre de ville avec tous les privilèges y attachés.

Peu après cette époque, nous trouvons (aveu de 1550), les rues suivantes : rue an **Goaffuec**, rue **Creis**

an Ker, rue des Charrettes, rue an Moael, et plus récemment rue Saint-Maurice, rue Laux (?)

En 1518, Nicolas Coëtanlem, dans son testament, reconnaît devoir à Jehan Best, Anglais, 15 pièces de toile de Locronan.

Locronan eut pour armoiries : **Teinte neutre, mitre posée sur une crosse et accostée de deux navettes.**

C'est une allusion à l'industrie locale. En effet, les nombreux privilèges accordés à la ville de Locronan favorisèrent l'industrie, et la fabrication des toiles à voiles y fit naître l'aisance, jusqu'en 1678. Elle fournissait au port de Brest la plus grande partie de son approvisionnement en ce genre, et possédait 300 métiers battants. La production alla jusqu'à 10.000 pièces par an, mesurant ensemble 400.000 aunes. A la fin du XVII^e siècle furent construits ces élégants hôtels qui donnent au bourg un aspect si singulier (1).

L'établissement en 1687, de la manufacture de Pontaniou dans le grand port de guerre, avec 130 métiers fabriquant des toiles, fit le plus grand tort à Locronan. Il y eut un renouveau de splendeur, vers 1780. A ce moment les bons ouvriers faisaient 2 pièces par semaine et gagnaient 3 liv. 10 s. par pièce (2). Mais en 1781 le bureau des toiles de Locronan était transféré à Quimper.

Dès lors l'industrie de la bourgade marcha vers une ruine définitive. En 1808, le Recteur écrit que sur les 600 habitants de sa paroisse, les sept huitièmes sont des ouvriers en toiles. Malheureusement, les produits de leur travail qui étaient utilisés dans les ports de Brest et de Lorient, se trouvèrent atteints par la déchéance de la marine. Cinq ans plus tard, on ne comptait plus à Locronan que dix métiers battants.

(1) Nous apprenons avec plaisir que la belle place de Locronan vient d'être classée.

(2) *Invent. des Arch. Départ. Départ. du Finist., t. III, passim.*

Faits et détails historiques

Baptêmes. — Locronan compte 36 baptêmes en 1615, 23 en 1616, 14 en 1617, 20 en 1618, 15 en 1619. Le premier acte baptismal rédigé en français date d'avril 1625. Voici *in-extenso* l'acte de baptême de François du Boys, fils du seigneur de Tresseaul, né le 18 février 1618.

« Franciscus filius naturalis et legitimus, necnon et primogenitus illustris scutiferi Joannis du Boys domini temporalis de Tresseaul et dominicæ Mariæ de Toutenoultre ejus conjugis, est hodie lotus unda salutis, suscipientibus magistro Ludovico Noy presbytero, parochopiebis cynicæ vulgo de Plogonec, et honorabili domicella Joanna de Toutenoultre uxore viri eximii et nobilis Hamonis de Kergoff Domini de Prat an Lan Leonensis Dioceseos. Baptizante Domino Yvone Mingam vicario de Loco Ronani, die undecima februarii orbis redempti Anno milesimo sexcentesimo decimo octavo. Quo die nobilis Egidia Gileta du Loet conjux illustris scutiferi Hieronymi de Toutenoultre Domini de Penanrun, avia dicta baptizati, obiit apud Tresseaul, quæ venerat visum filiam puerperam anno et die quibus supra. »

Inhumations. — L'usage d'inhumer dans les églises et chapelles fut expressément interdit par un arrêt du Parlement de Rennes, du 12 décembre 1754. Nous apprenons par le document suivant quelques-uns des motifs qui justifiaient cette interdiction.

Délibération du 20 janvier 1726.

« A été remontré par vénérable et discret M^r Philippe Perrault, prêtre et sieur vicaire perpétuel de séant adhérent des plus notables des habitants de laditte paroisse que suivant les anciens règlements de la Cour les statuts des Seigneurs Evêques de cette province, il a été différante fois deffendus d'inhumer ny faire en-

terrer dans les églises paroissiales des corps des différents paroissiens qui décèdent, et cela attendu l'incommodité que l'on souffre dans ces sortes d'occasions tant par le dérangement qu'il incombe de faire au sujet desdites tombes que par le mauvais air et la puanteur des différens cadavres qui y sont inhumés dans lesdites églises, et comme en discontinuant d'enterrer lesdits corps en l'église de saint Ronan l'on se propose de faire laver laditte église en entier ou le cœur au cas ou les délibérateurs le décident ainsy par leurs suffrages, cela ne pourra que rendre l'église plus propre dégagée et plus commode non seulement au service divin mais encore pour la bienséance et le plus grand ornement de l'église et de plus que pour l'arrangement du cœur que l'on se propose de faire de neuf... »

Passage et logement des troupes de guerre. — Les Espagnols occupèrent et pillèrent Locronan en 1594. Le comte de la Magnane, Anne de Sanzay, qui y passa après eux, avec ses bandes de brigands, acheva de la ruiner. (1)

Le 15 mai de la même année, le miseur des habitants de Locronan paie au sieur de Kerdaniel, soldat des gardes de feu Mgr le Duc de Mercœur, venu à Locronan pour déloger les troupes de La Fontenelle y étant, la somme de 6 écus valant 18 livres, laditte somme payée du commandement des bourgeois de Quimper, en présence de Robert Beaudouyn et Yvon Grasset. Précédemment le sieur du Marchallac'h, chanoine de Cornouaille, et Rubien, députés de Quimper, étaient venus à Locronan vers le sieur de la Fontenelle et pour ce, avaient reçu 72 sous (2).

7 décembre 1636. — Le duc de Brissac, gouverneur de Port-Louis et Quimperlé, mande au sieur de Saint-Georges, capitaine d'une compagnie du régiment du

(1) *Bull. de la Soc. Arch. du Fin.*, t. 13, p. 273.

(2) *Bull. de la Soc. Arch. du Fin.*, t. 12, p. 157.

dit sieur Duc, d'avoir à déloger sans délai de la ville de Locronan, avec les troupes qu'il y commande, lui défendant d'y loger à l'avenir.

En 1641, les deniers d'octroi accordés aux Pères Jésuites par Louis XIII, pour la construction de leur collège à Quimper, ayant été employés au logement des prisonniers de guerre espagnols, les religieux se plainquirent, et finalement le Roi, dans une lettre au maréchal de la Meilleraye, le 11 mai 1641, ordonna le transfert des dits prisonniers à Locronan.

Le 24 mars 1689, une lettre du maréchal d'Estrées parvint à Locronan, ordonnant de préparer les logements pour 300 hommes de troupes irlandaises, qui, parties de Quimper, se dirigeaient (sur Brest), pour y être embarquées sur les vaisseaux de Sa Majesté.

Les habitants y consentent, mais en réservant tous leurs droits d'exemption de tout impôt, et pour ce qui est du logement des troupes, ils produisent entre autres la lettre citée plus haut du duc de Brissac.

Au XVIII^e siècle, on signale les revues passées sur la montagne de Locronan, des compagnies de gardes-côtes de la capitainerie de Crozon.

Période révolutionnaire. — Le recteur de Locronan était alors Mathieu Le Houarner, nommé également comme prier en 1787. En 1790, il est désigné par 45 voix, pour remplir les fonctions de premier officier municipal. Son vicaire obtint aussi 42 voix. (1)

Mathieu Le Houarner, ayant prêté le serment du 27 décembre 1790, put rester dans la paroisse en qualité de recteur. On l'y trouve encore en 1804, mais agissant comme simple vicaire.

Son vicaire, Jean Piclet, de Saint-Nic, né en 1739, boiteux, refuse au contraire le serment. Il fait une demande de traitement, le 23 décembre 1792; puis se

(1) Duchâtellier, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, t. 1.

rend volontairement, le mois suivant, à Quimper, où on le trouve incarcéré à Kerlot, en mai 1793. Transféré ensuite aux Capucins de Landerneau, il signe la pétition du 27 décembre 1794, par laquelle les détenus originaires de Cornouaille demandent leur retour à Quimper, ce qui leur est accordé le 27 janvier 1795.

Relâché, puis de nouveau emprisonné, Piolet est déporté en 1798 à l'île de Ré où il meurt en 1801.

Par ailleurs nous trouvons, faisant à Locronan du ministère clandestin, bien que continuellement traqué par la maréchaussée de la localité, Guillaume Garrec, curé de Kerlaz, aidé de trois confrères. Un de leurs refuges était la ferme de Kerjacob, en Locronan, chez Yves Le Grand. Le plus célèbre des compagnons de M. Garrec est le Père Capucin, Corentin L'Helgoualc'h, Père Maximin, né en 1741. M. l'abbé Horellou (1) propose comme lieu de sa naissance soit Plonévez-Porzay, soit Kerlaz. Dans une liste des prêtres détenus à Kerlot en 1793, il est porté natif de Plonévez (Arch. dép. L. V.). Il était maître des novices à Morlaix, en 1790. Arrêté une nuit en revenant de voir un malade, en janvier 1793, il fut détenu à Kerlot, puis aux Capucins de Landerneau, d'où il sortit en mars 1794. Mort le 18 mars 1795 (2).

Le 15 février 1793, les douaniers de Tréfontec arrêtaient aussi le recteur de Meilars, M. Penanec'h qui fut conduit en arrestation à Locronan, chez le sieur Valet.

D'après les dires de témoins oculaires, en 1793, on transporta à Locronan, trois charretées de titres de seigneurie de la famille de Névet, et, en présence du Conseil de la commune, on les brûla au milieu de la place. Pas une pièce n'échappa.

(1) Abbé Horellou, *Kerlaz*, pp. 16 et 19.

(2) Sur ses prédications durant un Carême qu'il prêcha à Plonévez, en 1786, voir abbé Mével, *Sainte-Anne-la-Palme*, p. 74.

Un rapport du 24 prairial an III (12 juin 1795), nous dit que Locronan (691 habitants) a pour instituteur le citoyen Bernard, et pour institutrice, la citoyenne Gueguenou. Ce sont, pensons-nous, les acquéreurs de la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle.

En vertu du décret de l'Assemblée Législative, du 11 août 1792, 27 villages de Plonévez et de Kerlaz, et 6 de Quéménéven furent rattachés à Locronan. Ce décret fut observé strictement, tant au spirituel qu'au civil, pendant 6 ans. Puis les habitants de ces villages retournèrent peu à peu à leurs anciennes communes. D'où une grande confusion, surtout pour le spirituel.

En 1804, fut nommé desservant de Locronan, Joseph-François Vistorte, né à Lannion, le 12 février 1763, ordonné prêtre le 24 mars 1787, émigré en Espagne durant les mauvais jours. Le presbytère n'avait pas été vendu. Mais sans doute, faute de ressources, le nouveau recteur dut accepter de recevoir sa pension chez M. de Rozaven, dont, en retour, il instruisait la fille. L'année suivante, il vécut grâce à la rétribution de quelques écoliers pensionnaires.

Prieurs

- 1113 (?) Robert, élu évêque de Quimper, prieur de Locronan d'après les suppositions de D. Le Duc, *Hist. de l'Abbaye de Quimperlé*, p. 195.
1203. Geoffroy.
1352. Guillaume Ligavan (Chan. Peyron, *Actes du Saint-Siège*, p. 59).
1405. Charles de Nepoli, (*ibid.*, p. 136).
1529. Rév. Père Armel, Abbé de Quimperlé.
- 15... Hervé de Saint-Allouarn.
1550. Danyel de Saint-Allouarn, Abbé de Sainte-Croix, de Quimperlé.

1571. Jean Danyelou (?)
 1576-1589. Jacques de Quenech Quillivic.
 1596-1618. Jacques Provost, chambrier de l'Abbaye de Quimperlé.
 1670-1673. Denis Rousseau.
 1685. Charles Fédéau, sieur de Saint-Remy.
 1735. Duval Bottereau.
 1758. Joseph de Coetlogon, Doyen des chanoines de Quimper.
 1764-1780. Mathieu Genitor Testaud du Bois de Lavant.

1787. — Le 22 avril, sur la présentation du roi, une Bulle de Rome nomme Mathieu Le Houarner, déjà recteur de Locronan, comme prieur du prieuré de ce nom, dépendant du monastère de Saint-Gildas de Rhuis, dont l'Abbé était autrefois présentateur. — Né le 3 février 1751. Prêtre le 4 avril 1778. Prend possession de sa charge le 21 octobre 1787.

Vicaires perpétuels ou recteurs

- 14... Eon de Pendreff.
 1426. Maurice de Langueouez.
 1550. Yves Le Gentil.
 1566. Henri Quoetquiriou.
 1570. Jean Tenay.
 1580. Jean Goualen.
 1596-1635. Yves Mingam, enterré en l'église. (En 1596, Jean Nicolas, chapelain).
 1635-1673. Guillaume Croissant. (En 1655, Hervé Croissant, chapelain).
 1673-1685. François Le Hé.
 1689. Hervé Croissant.
 1698-1714. Mathurin Senec, enterré en l'église. (En 1707-1712, Lhalnay, curé).
 1714-1745. Philippe Perrault.

- 1749-1757. B. Guillo.
 1760. Le Jadé.
 1764-1766 Le Coédic.
 1765-1772 J.-M. de Leissègues de Rozaven. (Guillaume Garrec, chapelain, en 1767-1772).
 1772. L.-C. Deperrien.
 1776-1782. Jacob. (Kerdanet, curé).
 178.-1792. Mathieu Le Houarner.

Recteurs depuis la Révolution

- 1804-1808. Joseph-François Vistorte.
 1808. Gabriel Jacob, ex-Carme.
 1808-1813. Jacques Lasbléis (était vicaire à Ploaré).
 1813-1815. Jean Lahuec.
 1823-1841. Jean Quiniou.
 1841-1847. Pierre Kerloc'h.
 1847-1851. Philippe Le Rest.
 1851-1855. Louis Le Bihan.
 1855-1863. Jean-Guillaume Coadou.
 1863-1866. Yves-Marc Le Cam.
 1866-1870. Joseph-Marie-Jonathas Pondaven.
 1870-1876. Alain-Etienne Lozac'h.
 1876-1879. Toussaint-François Le Roux.
 1879-1884. Claude-Louis-Marie Abéguilé.
 1884-1889. Joseph-Charles Brisson.
 1889-1894. Henri Rouzaut.
 1894-1895. Yves Le Moigne.
 1895-1904. François-Marie Goasven.
 1904-1911. Vincent Colléter.
 1911-1917. Jean-Louis-André Kernéis.
 1917. Jean-Marie Rolland.

Au cours du XIX^e siècle, la paroisse de Locronan a fourni 17 prêtres.

NOTABILITES

Louis Le Noy
(1546-1624)

Né à Locronan, en 1546, Louis Le Noy y tenait école en 1580. Recteur de Plogonnec de 1601 à 1624, année de sa mort, il fut enterré dans l'église de Locronan.

Le Noy était, au dire du Père Maunoir, le plus savant prêtre de Cornouaille. Latiniste distingué, il devait être quelque peu expert dans la langue d'Homère et de Démosthène. De 1602 à 1608, il rédige en latin les comptes de la chapelle de Saint-Denys, dite aussi de Seznez. « Ces comptes sont d'autant plus curieux qu'ils sont peut-être uniques en leur genre, car si l'on continue d'écrire en latin les actes de baptêmes, mariages, enterrements, pendant les premières années du XVII^e siècle, il est rare de trouver des registres de comptes tenus en cette langue après le XV^e siècle. » (1)

Le Noy connaissait aussi le grec. S'inspirant de la prononciation bretonne du mot Plogonnec, Pluguon, il traduisit en latin, en tête de ses registres de comptes, Plogonnec par Plebs Cynica, ajoutant parfois Cynica seu Canina.

**Le Père Charles de Locronan et ses compagnons
victimes de Carrier** (2)

Au cours de la période historique qui commence avec octobre 1793 et est connue sous le nom de **Terror**, la cité de Nantes fut le théâtre de toutes sortes d'horreurs. Des milliers de Français y périrent vic-

(1) Peyron, *Deux recteurs méconnus*, St-Brieuc, Prud'homme, p. 6.

(2) Voir spécialement *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum*, Romæ, Cûria generalis, 1924, volume XL, p. 209, ssq.

times des supplices les plus divers: fusillades, guillotine, noyades. La Loire charriait fréquemment des cadavres, et il fallut bientôt défendre à la population de boire l'eau empestée du fleuve.

Un homme porte, dans l'histoire, la responsabilité de la plupart de ces crimes: le sinistre Carrier.

« C'est un procureur auvergnat, âgé de trente-sept ans, ardent au mal, mais jusqu'ici obscur. Il a naguère traversé Rennes où il s'est exercé à proscrire; puis on l'a vu à Cholet, mais pas longtemps, car il s'est enfui au bruit de la bataille vendéenne. Le voici au terme de son voyage. C'est le 19 octobre 1793. Les Nantais contemplant avec curiosité, avec crainte aussi, leurs nouveau maître, de haute taille, maigre, le teint olivâtre, avec une barbe rare, des cheveux noirs tout plats, de grands bras agités de gestes faux. Son visage, juvénile encore, est déjà tout ravagé de débauches. Son regard encadré dans des paupières toutes rouges, est fuyant et comme timide; puis tout à coup il se fixe avec des impudences de charlatan ou se promène de tous côtés avec des lueurs féroces; dans sa physionomie une expression rouée et irritable tout ensemble, et, par intervalles, quelque chose de convulsif et d'égaré. Tel il se montre, avec un aspect de corps malsain, enveloppant un esprit malsain aussi. Avant même d'atteindre la ville qui sera sa proie, il a, dans des haltes de la route, tracé ces lignes: « Je ne quitterai pas la Bretagne que je n'aie livré tous les conspirateurs à la vengeance nationale » (1).

Envoyé à Nantes pour y appliquer les décrets de la Convention, Carrier se montra digne de sa mission. Déjà, le **Comité révolutionnaire** de cette ville s'était arrogé le droit de vie et de mort sur les départements de l'Ouest; mais il fallait au nouveau proconsul des agents plus expéditifs et plus dociles. Carrier organise

(1) Pierre de La Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. III, 5^e édition, Paris 1919, p. 382-383.

un comité spécial comprenant un ouvrier carrossier, Lamberty, un ouvrier tonnelier, Fouquet, puis quelques-uns des membres du Comité révolutionnaire. Il crée deux compagnies chargées de faire des perquisitions et d'arrêter les suspects: l'une dite **compagnie Marat**, doit opérer dans Nantes, l'autre fouillera la campagne. Sans perdre de temps, ces deux équipes jettent dans les cachots des royalistes, des catholiques et de riches marchands. Les prisons regorgent de suspects. Cependant, au gré de Carrier, la fusillade et la guillotine sont trop lentes, et comme le Tribunal révolutionnaire ne peut suffire à la besogne, le tyran imagine une justice plus prompte: les noyades (1).

Quatre-vingt-quatre prêtres sont détenus sur la galiote « la Gloire », ancrée dans la Loire. C'est sur eux que l'infâme proconsul va étreindre le nouveau supplice.

A son instigation, Lamberty achète un vieux chaland et, discrètement, le fait aménager par l'ouverture de sabords creusés un peu au-dessous de la ligne de flottaison. Ces sabords devaient être fermés, mais de telle façon que l'on pût aisément, en plein fleuve, les déboucher et noyer les victimes.

Le soir du 26 brumaire (16 novembre) 1793, Lamberty et Fouquet s'acheminent vers la Loire; ils s'assurent que leur chaland est prêt pour la sinistre besogne, puis se rendent à bord de « la Gloire ». Ils annoncent alors aux détenus qu'ils vont être transférés au château de La Motte, en Chantenay. Ceux-ci se voient enlever leur argent, leurs montres, tout ce qu'ils ont de précieux, et reçoivent en retour des paroles rassurantes. Avant de quitter la galiote, ils sont liés deux à deux avec des cordes, puis on les conduit au chaland qui les attend. Les vieillards pourtant ont pressenti

(1) Lallié a évalué le nombre minimum des noyades à onze, *Les Noyades de Nantes*, p. 84.

l'effroyable supplice, et mutuellement ils se donnent une dernière absolution. Le chaland quitte la rive, accompagné d'un canot destiné à ramener les bourreaux. Au moment où il passe devant le ponton de la **Samaritaine**, le factionnaire de ce poste intime à ceux qui conduisent le bateau l'ordre de s'arrêter. Lamberty et Fouquet produisent alors un ordre de Carrier, qui fait céder la sentinelle. « Un quart d'heure après, a déclaré plus tard le factionnaire, j'entendis de grands cris, et à la faveur du silence et de la nuit, je compris parfaitement que ces cris étaient ceux des individus renfermés dans le **gabareau** et que l'on faisait périr de la façon la plus atroce. Je réveillais mes camarades du poste, lesquels, étant sur le pont, ont entendu les mêmes cris jusqu'à ce que tout fût englouti » (1). Quatre-vingt prêtres venaient de succomber. Quatre seulement avaient pu gagner la rive à la nage: trois d'entre eux, trouvés à demi-morts sur le rivage, furent incarcérés et noyés le lendemain; le quatrième, l'abbé Landeau, curé de Saint-Lyphard, fut recueilli par de charitables pêcheurs, réussit à se cacher et survécut encore six ans à l'horrible drame.

Sept fils de Saint François avaient péri dans la catastrophe: les PP. Nicolas Bernard et Pierre Remeur, Mineurs Conventuels, les PP. François Forget et Arnel Pouessel, Récollets, le Père Charles de Locronan et les Frères Didace de Vannes, et Hyacinthe-Marie de Redon, Capucins.

Le 17 novembre, jour qui suivit le drame, Carrier adressait à la Convention une communication relative à la fête célébrée par le club **Vincent de la Montagne**, et il ajoutait en manière de **post-scriptum**: « Un événement d'un autre genre semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres: quatre-vingt-dix (2) de ceux que

(1) De La Gorce, *op. cit.*, p. 388.

(2) Réellement quatre-vingt-quatre.

nous désignons sous le nom de **réfractaires** étaient enfermés dans un bateau de la Loire. J'apprends à l'instant et la source en est très sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière. Quelle triste catastrophe! » Ce rapport fut lu le 8 frimaire (28 novembre) à la Convention, qui ordonna de l'insérer au **Bulletin**.

Dans la nuit du 8 au 9 décembre, toutes les horreurs de la première noyade sont renouvelées, et cinquante-huit prêtres, âgés ou infirmes pour la plupart, venus d'Angers trois jours auparavant, périrent dans les flots. Le lendemain, Carrier rendait compte à la Convention de l'événement, et il terminait son rapport sur cette gouaillerie cynique: « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! »

Quelques mois plus tard, aux premiers jours de la réaction du 9 thermidor, Carrier montait sur l'échafaud. On a tenté de le réhabiliter, mais il restera coupable devant le tribunal de l'histoire. Ne disait-il pas lui-même en face des Conventionnels qui l'accusaient: « Nul ici n'est innocent, pas même la sonnette du Président. » Laissons le monstre et tournons nos regards vers quelques-unes de ses innocentes victimes.

*
**

Le Père Charles de Locronan, dans le monde René-Claude Guéguen de Kermorvan, naquit à Locronan le 24 avril 1712. Il était fils de Guillaume Guéguen, sieur de Kermorvan, procureur fiscal des juridictions du marquisat de Névet, de Locronan, Guengat et Kerven (1), et de Julienne-Marie Rio. Il fut tenu sur les fonts du baptême par René Halléno, chevalier, sieur de Saint-Alouarn, et Yvonne Le Becq, femme du sieur Bily, avocat au Parlement et juge de police à Quimper.

(1) Ce Kermorvan Guéguen signe comme procureur fiscal au *Cahier des délibérations* de Locronan, de 1712 à 1725. En 1722 il apparaît comme « fabricant » de la grande église.

Docile au divin murmure qui l'appelait à l'état religieux, le jeune Charles consacra ses vingt ans au Seigneur, et le 4 novembre 1732 il faisait profession au couvent des Capucins d'Hennebont.

Il avait déjà 78 ans d'âge et 58 de profession quand parut, en 1790, le décret de l'Assemblée nationale supprimant les vœux monastiques.

« I. L'Assemblée nationale décrète, comme article constitutionnel, que la loi ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels de l'un ni de l'autre sexe; déclare, en conséquence, que les ordres dans lesquels on fait de pareils vœux sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir.

II. Tous les individus de l'un et de l'autre sexe existant dans les maisons religieuses pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu, et il sera pourvu incessamment à leur sort, par une pension convenable... Il sera pareillement indiqué des maisons où pourront se retirer ceux qui ne voudront pas profiter de la disposition du présent décret. »

Interrogé par les magistrats d'Hennebont sur le point de savoir s'il optait pour la vie commune ou pour la vie privée, le P. Charles, déjà infirme et presque aveugle, se décida pour la vie privée. S'il se rangeait à ce parti, c'est qu'il pouvait compter sur les services que le P. Félix de Vitré devait lui continuer, mais c'est surtout par respect pour le caractère sacré de sa profession religieuse.

On a souvent critiqué les religieux qui en 1791 sortirent du cloître et renoncèrent à la vie commune. Mais qu'était donc cette vie commune qu'on prétendait leur imposer ?

Notons d'abord le caractère schismatique d'une loi qui passait sous silence ou plutôt supprimait les liens de subordination des religieux à l'égard de leurs supérieurs. Et puis quel fantôme de vie commune que celle

à laquelle on voulait contraindre des religieux groupés au petit bonheur des quatre coins de l'horizon ! A vrai dire, en vertu même de sa profession le religieux fait vœu d'embrasser la vie commune, mais dans telle ou telle maison, dans telle ou telle province. Les Bénédictins par exemple font vœu de stabilité dans telle ou telle abbaye, les Dominicains ou les Franciscains optent pour la vie commune dans telle ou telle province. Les motifs de leur choix, au lieu d'être inspirés par quelque préoccupation futile, sont inhérents à leur profession même. Comment dès lors les blâmer si, voyant leurs droits manifestement violés par la loi républicaine, et répugnant à une vie commune toute factice, ils sortent du cloître et font choix de la vie privée !

Au début de l'année 1791, les Capucins du couvent d'Hennebont furent expulsés. Le vénérable Père Charles, au prix de mille fatigues, dut alors s'acheminer tout lentement vers la cité de Vannes. Un décret du 21 mars 1791 assignait le couvent de cette ville comme maison de vie commune pour les Capucins, les Conventuels et les Augustins.

Aux termes de la loi française, pour être admis à mener la vie commune dans un établissement, les religieux devaient y être au nombre de vingt au minimum. Aussi le Père Hyacinthe de Quimper, gardien (1) du couvent de Vannes, s'employait-il de tout son pouvoir à grouper dans sa maison vingt Capucins. En dépit de ses démarches multipliées, au début d'avril, quatorze Capucins des diocèses de Quimper, de Nantes et de Vannes, avaient seuls répondu à son appel. Six autres ne purent, malgré leur promesse rallier à temps le centre de réunion, et, sur la fin de juin, les pauvres Capucins de Vannes durent dire adieu à leur couvent.

Où donc allaient se retirer ces malheureux ? Deux maisons, désignées officiellement pour les partisans de

(1) Gardien, c'est-à-dire Supérieur.

la vie commune, s'offraient à eux dans la région nantaise : un couvent de Conventuels situé en pleine campagne, affecté aux Religieux mendiants, et l'abbaye des Cisterciens indiquée pour les autres. Ils préférèrent le couvent des Capucins du Croisic, et munis d'une autorisation légale, ils purent bientôt s'y rendre par voie de mer. D'autres Capucins des couvents nantais et des diverses maisons de la province de Bretagne vinrent sous peu les y rejoindre, et la petite maison du Croisic faite pour douze religieux, en logea dès lors vingt-sept. En voici la liste complète :

- Pères:** Joseph de Saint-Brieuc, du couvent du Croisic.
Charles de Locronan, du couvent d'Hennebont.
Anastase de Landerneau, ex-Provincial, gardien de Quimper.
Hyacinthe de Quimper, gardien de Vannes.
Ignace de Quimperlé, gardien de Roscoff.
Dosithee de Guémené, du grand couvent de Nantes.
Ferdinand de Rennes, gardien du Croisic.
Julien de Quintin, du couvent de Machecoul.
Alexis de Mamers, du couvent de Machecoul.
Siméon d'Auray, du couvent de Château-Gontier.
Clément de Saint-Brieuc, du couvent de Vannes.
François de Bécherel, du couvent d'Auray.
Ambroise du Croisic, du couvent de Rennes.
Marc de Vannes, du couvent de Machecoul.
Chrysostome de Corlay, du couvent de St-Malo.
Fortuné d'Ancenis, du couvent de Saint-Malo.
Patern de Pontivy, du couvent de Brest.
- Frères:** Norbert de Saint-Méen, clerc, du couvent de Rennes.
Raphaël de Plaintel, clerc, du couvent de Rennes.
Hyacinthe-Marie de Redon, laïque, du grand couvent de Nantes.
Didace de Vannes, laïque, du grand couvent de Nantes.

Placide de Lesneven, laïque, du couvent de Vannes.
 Augustin de Quintin, laïque, du couvent de Château-Gontier.
 François de Nantes, laïque, du grand couvent de Nantes.
 Gabriel-Ange de Vannes, laïque, du couvent de Vannes.
 Séraphin de Brest, laïque, du couvent de Roscoff.
 Martinien de Le Lude, laïque, du couvent du Croisic.

Telle est la glorieuse nomenclature de ces héros qui fidèles jusqu'au bout à la vie commune de leur Ordre, devaient bientôt s'inscrire au tableau d'honneur des martyrs ou des confesseurs de la foi.

Heureux encore s'ils avaient pu en toute liberté, comme avant la Révolution, se sanctifier en vaquant aux exercices de leur Règle! mais les beaux jours étaient passés. Les Capucins du Croisic choisissent pour Supérieur le Père Joseph de Saint-Brieuc et pour Econome le Père Ferdinand de Redon, mais ils doivent exprimer leurs suffrages sous les yeux d'un magistrat civil, qui semble présider la séance. L'église conventuelle, au surplus, devient un lieu de réunion profane pour les habitants de la bourgade; et sous le moindre prétexte, nuit et jour, ce sont les visites inopinées des magistrats, qui font irruption dans le couvent, pour contrôler les travaux, établir des règlements, proclamer des décrets, découvrir de prétendues armes cachées !...

Le couvent du Croisic était devenu une geôle, et encore ne marquait-il qu'une des étapes douloureuses du calvaire que gravissaient les héros de la Foi !

Au début de 1792, tous les prêtres et religieux insermentés furent appelés d'office à Nantes, pour y être incarcérés. Trois Capucins du Croisic réussirent à s'en-

fuir. Cinq autres, pour raison de vieillesse et de graves infirmités, sollicitèrent la faveur de rester au couvent. L'autorisation accordée ne tarda pas à être retirée et force fut à tous les membres de la communauté du Croisic de se rendre à Nantes.

Logés dans des maisons particulières, ils devaient chaque jour répondre à l'appel que faisaient les officiers publics. Pendant 3 mois ils furent l'objet de menaces, de promesses, de sollicitations de toutes sortes; mais avec une constance admirable ils résistèrent aux divers moyens d'intimidation dont on usait à leur égard.

Tous les insermentés furent bientôt réunis dans une prison commune, d'abord au Séminaire de Nantes, puis à Saint-Clément, enfin au Château.

Ce qu'ils eurent à souffrir dans ces cachots successifs, de l'exiguïté des locaux, de l'incurie des gardiens et de la privation du nécessaire, une lettre du médecin des prisons le révèle: « Tout leur manque, disait le docteur; il y a là un tel entassement de malades et de vieillards que tous fatalement y succomberont ». Un autre témoin se prononce dans le même sens: c'est le Père François Majeune, de l'Ordre des Conventuels, docteur en théologie et gardien du couvent de Nantes. Déporté en Espagne, il écrivait du couvent de Saint-François de Laredo au R. Père Ministre général des Conventuels, le 6 juillet 1794: « Nul ne saurait dire combien nous avons souffert, pendant trois mois et plus, dans la prison de Nantes, moi et mes compagnons confesseurs de la Foi. Ce sont des horreurs, et je n'entreprendrai pas de vous les décrire. Mais que sont ces souffrances en regard de la palme céleste ! »

Rien donc d'étonnant si parmi les prisonniers, un bon nombre passèrent de vie à trépas. Les autres se virent bientôt atteints par une nouvelle loi, celle du 26 août 1792 :

« Tous les ecclésiastiques qui, étant assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 et

celle du 17 avril 1791, ne l'ont pas prêté... seront tenus de sortir, sous huit jours des limites du district et du département de leur résidence, et dans quinzaine hors du royaume.

» En conséquence, chacun d'eux se présentera devant le directoire du district ou la municipalité de sa résidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend se retirer...

» Passé le délai de quinze jours, les ecclésiastiques non assermentés qui n'auraient pas obéi aux dispositions précédentes, seront déportés à la Guyane française...

» Sont exceptés des dispositions précédentes les infirmes dont les infirmités seront constatées par un officier de santé qui sera nommé par le Conseil général de la commune; sont pareillement exceptés les sexagénaires, dont l'âge sera aussi dûment constaté.

» Tous les ecclésiastiques qui se trouveront dans le cas des exceptions portées plus haut, seront réunis au chef-lieu du département dans une maison commune, dont la municipalité aura l'inspection et la police ».

D'entre les religieux qui avaient mené au Croisic la vie commune, trois s'étaient enfuis, deux autres, les Frères Placide et Séraphin, avaient gagné l'Italie. Quant à ceux qui étaient incarcérés à Nantes, ils s'embarquèrent à destination de l'Espagne, sauf le Père Charles de Locronan et deux Frères qui, sous le bénéfice de la loi, demeurèrent en France.

Bien que les couvents de Nantes fussent transformés en prisons, les geôles ne suffirent plus bientôt à recevoir les captifs, qui affluaient de toutes parts. On fit donc, dans la nuit du 5 au 6 juillet, transférer les prêtres reclus sur la galiote « Thérèse », ancrée dans la Loire. Empilés dans les flancs du navire, ces pauvres vieillards, privés de linge et de vêtements, eurent terriblement à souffrir de la chaleur étouffante et des miasmes fétides qui s'élevaient de la rivière. La municipalité se laissa émouvoir par ces misères, et elle

décida que les reclus de la galiote seraient transférés dans un couvent nantais, les **Petits Capucins de l'Hermitage**... Quelle consolation pour les Capucins de pouvoir encore résider dans une maison de leur Ordre! La chapelle, le cloître, le réfectoire, tout avivait dans leur âme le souvenir des années écoulées depuis leur profession, tout leur mettait au cœur la virile résolution de rester fidèles jusqu'au dernier soupir à leurs vœux de religion. Le couvent nantais des Capucins était fait pour une dizaine de religieux; or les captifs y étaient au nombre de quatre-vingt-six, tous heureux d'être jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus!

Le 28 octobre, les héros de la foi furent internés dans la galiote « la Gloire », puis noyés dans la Loire le 16 novembre 1793.

Trois jours plus tard le cadavre du Père Charles de Locronan fut rejeté par la Loire sur la rive de Chantenay. Voici ce que nous lisons, en effet, au Registre des décès de cette ville :

« Le 19 novembre a été inhumé au cimetière de cette paroisse le corps d'un inconnu, âgé d'environ 80 ans, revêtu de l'habit des Capucins et celui du cordon de Saint François ».

Deux Frères Capucins périrent avec le Père Charles dans les eaux de la Loire: le Frère Hyacinthe-Marie de Redon, dans le monde René-Joseph Le Grand, né le 25 août 1725 et profès du 7 octobre 1748; puis le Frère Didace de Vannes, dans le monde Pierre Steven, né le 18 septembre 1725 et profès à la date du 12 novembre 1750. Tous deux, compagnons du Père Charles à Vannes et au Croisic, lui furent associés dans la gloire du martyre...

A cette pléiade de confesseurs on peut ajouter un autre Capucin, le Père Dosithée de Guémené, dans le monde Michel-François Herpe.

Né le 24 août 1733, il fit profession le 4 avril 1762, au grand couvent des Capucins de Nantes. Ayant opté

pour la vie commune, il séjourna à Vannes et au Croisic. Arrivé à Nantes avec ses compagnons, parmi lesquels était le Père Charles, il fut interné au Château, puis au Carmel. C'est dans cette dernière maison qu'il mourut.

Nous lisons au Registre des décès de Nantes :

« Le 5 mai, Michel-François Herpe, revêtu de l'habit des Capucins, a été trouvé noyé dans le puits des Carmélites ».

S'agit-il d'un accident, ou bien le vénérable religieux fut-il précipité dans le puits par un des gardiens de la prison? On ne saurait le dire. Mais la deuxième hypothèse n'est point dépourvue de vraisemblance. Le **Martyrologe des Frères mineurs au temps de la Révolution** fait mémoire, le 5 mai, du Père Dosithée.

Telle est la gerbe glorieuse de Confesseurs que la Province de Bretagne des Frères Mineurs Capucins offrit à Dieu, au cours de la tourmente révolutionnaire. Parmi ces victimes, immolées par les persécuteurs en haine de la foi chrétienne, le Père Charles de Locronan a la première place. Vénérable vieillard, qui comptait, au moment de son trépas, 81 ans d'âge et plus de 60 ans de profession! Nouvel Eléazar, il préféra la mort à la souillure, et quittant la vie, laissa par son trépas glorieux, non seulement à la jeunesse, mais à tous, un exemple de courage et un mémorial de vertu.

Jean-Marie de Leissègues de Rozaven
(1732-1801)

Né à Locronan le 1^{er} juillet 1732, J.-M. de Leissègues de Rozaven entra jeune encore dans la Compagnie de Jésus. Il professait la philosophie au collège de Caen, lorsque, en 1765, cet Ordre religieux fut supprimé. Revenu dans son pays natal, nous le voyons successivement vicaire perpétuel de Locronan (1765-1768), chapelain de cette paroisse (1768-1772), vicaire perpétuel de

Châteaulin (1773-1778), recteur de Plouhinec (1778-1786) et de Plogonec (1786-1791) (1).

Le 2 avril 1789 il fut élu à Quimper député du clergé aux Etats-Généraux. Un conflit surgit bientôt entre les Ordres du clergé et de la noblesse d'une part, et d'autre part le Tiers-Etat. Celui-ci voulait que la **vérification des Pouvoirs se fit en commun et non plus dans le lieu primitivement réservé à chaque Ordre**. Influencé par des députés laïques, M. de Rozaven se rendit à cette funeste exigence du Tiers-Etat. Le 3 Janvier 1791, il prêta serment, dans l'Assemblée nationale, à la Constitution civile du clergé, mais **avec restriction en ce qui touche le spirituel**. Le lendemain, l'Assemblée décréta qu'elle ne recevait que des serments purs et simples. Elle regardait donc comme non avenu le serment de M. de Rozaven.

Le 30 septembre 1791 l'Assemblée nationale fut close et M. de Rozaven rentra dans sa paroisse. Exposé aux colères d'Expilly, évêque intrus de Quimper, il fut obligé de s'expatrier; son neveu, le jeune J.-L. de Rozaven, alors âgé de 20 ans, le suivit dans son exil. Tous deux ils quittent secrètement Quimper au commencement de Juillet 1792 et quelques jours plus tard, ils arrivent à Jersey. Au début de 1793, après quelques mois de séjour à Londres, ils se rendirent dans le duché de Clèves (Prusse rhénane). Devant l'invasion française, M. de Rozaven et son neveu durent s'éloigner de Clèves. Ils se retirèrent à Paderborn, où ils furent accueillis avec bonté par le prince-évêque de cette ville. Ce prélat les logea à Buzen, ancienne maison des Jésuites, à cinq lieues de la ville épiscopale. En 1797, le jeune de Rozaven quitta son oncle, et celui-ci mourut, loin de son pays, vers la fin de 1801, à l'âge de 69 ans.

(1) Le 19 Août 1782, il bénit à Plouhinec le mariage de sa nièce Jeanne-Marie de Leissègues de Kergadio. — En 1791, il légua un calice à l'église de Locronan.

Jean-Louis de Leissègues de Rozaven
(1772-1851) (1)

« Le dix mars mil sept cent soixante-douze, lisons-nous au Registre de Locronan, a été solennellement baptisé par le soussignant Recteur, Jean-Louis, né d'hier (2), fils légitime de Guillaume-Louis de Leissègues de Rozaven, procureur fiscal du prieuré de Locronan, Saint-Ronan des bois et autres juridictions, et de dame Marie-Corentine Guesdon, son épouse, parrain et marraine ont été messire Jean-Marie de Leissègues de Rozaven, prêtre et chapelain de cette paroisse, représenté par Jacques-Jean de Leissègues de Kergadio, et demoiselle Louise-Jacquette-Corentine de Leissègues de Rozaven, qui signe avec les autres soussignants. »

LOUISE LEISSÈGUES.

JACQUES LEISSÈGUES DE KERADIO.

JEANNE DE LEISSÈGUES.

LEISSÈGUES DE ROZAVEN, prêtre.

G. LE GARREC, prêtre, chapelain de Locronan.

L.-C. DEPERRIEN, recteur de Locronan.

Les père et mère de l'enfant avaient été mariés le 18 février 1760, à Quimper, dans la chapelle de Saint-Nicolas, annexe de Saint-Sauveur. L'acte de mariage nous apprend que Guillaume de Leissègues était « fils majeur de feu Monsieur Guillaume-Nicolas de Leissègues, sieur de Kergadio et de Dame Gillette-Marie Moreau de Rozaven, de la paroisse de Locronan », que « Demoiselle Marie-Corentine Guesdon de Pennesquin était fille de Monsieur maître Germain-Gabriel Guesdon, juge et magistrat criminel au siège présidial de Quimper, et de Dame Marie-Josèphe Bousset, Sieur et Dame de Kermoyan (3) ».

(1) Voir particulièrement la *Vie du R. P. Varin*, par le P. Guidée, Paris, veuve Poussiègue-Busand, 1854, et les *Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur et de la Compagnie de Jésus*, par le même auteur, Paris, Douniol 1860, t. I, p. 124-267.

(2) L'enfant naquit dans la belle maison située au nord de la place de Locronan et connue sous le nom de « Vieille gendarmerie ».

(3) En Penhars.

Jean-Louis fit ses études au Collège de Quimper. Tonsuré par Mgr de St-Luc, il était acolyte en 1791. En 1792, la Révolution le contraint de s'expatrier, et il se déporte pour obéir à l'arrêté du Département du 1^{er} Juillet. Nous l'avons vu avec son oncle à Londres, à Clèves et à Paderborn.

Etant à Clèves, il apprend qu'un Séminaire se forme à Bruxelles, destiné aux jeunes ecclésiastiques français. Il quitte alors son oncle pour entrer dans cette maison, où il est ordonné sous-diacre par Mgr Asseline, évêque de Boulogne. Six mois plus tard, il quitte la Belgique envahie par les Français, rejoint son oncle à Clèves et, devant l'invasion menaçante, se réfugie avec lui à Paderborn (1794). C'est là qu'il reçoit le diaconat et la prêtrise.

En 1797 le jeune prêtre apprend qu'en Italie, sous la direction de l'italien Paccarini, vient de se former la « Société des Pères de la Foi », essai de reconstitution de la Compagnie de Jésus (1). Sans balancer un instant, il quitte son oncle, et, se joignant au Père Charles de Broglie qui passait par Paderborn, il sollicite et obtient son admission du Père Varin, supérieur de cette Société.

A la fin de 1799 nous le trouvons en Angleterre, où il a été envoyé avec l'abbé de Broglie pour établir à Kensington un pensionnat catholique en faveur des jeunes catholiques anglais. Désirant recruter des sujets pour la « Société des Pères de la Foi », il se met en relation avec Mgr de La Marche, évêque de Léon, émigré à Londres. Le 5 juin 1800 ce prélat le présente à Mgr Douglas, vicaire apostolique de Londres. Six ou sept mois plus tard, l'Evêque de Léon écrivait à Mgr Douglas que le Pape refusait d'approuver la « Société des Pères de la Foi » (2).

Au début de 1804, l'abbé de Rozaven passe en Russie

(1) Cf. Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 8-29.

(2) Abbe Kerbirtou, J.-P. *De La Marche*, Quimper, Le Goaziou, 1924 p. 456.

pour y entrer, le 28 mars, dans la Compagnie de Jésus, qui s'était conservée en ce pays avec l'agrément du Saint-Siège et sous la haute protection de l'impératrice Catherine II.

EN RUSSIE

En Russie, le P. de Rozaven se livra avec le dévouement le plus soutenu aux travaux du saint ministère, et des conversions célèbres furent le fruit de son zèle : telles par exemple la conversion de la princesse Elisabeth Galitzin, plus tard religieuse du Sacré-Cœur, et celle de Mme Swetchine, la confidente de Lacordaire et Montalembert. De 1804 à 1815 il fut préfet des classes et professeur de philosophie au Collège des nobles à Saint-Petersbourg. A partir de 1815 nous le trouvons à Polotsk (gouvernement de Vitebsk), où il professe le dogme et devient doyen de la Faculté de Théologie. Dans une lettre du 28 juillet 1818, en réponse à sa sœur, on lit le passage suivant : « Vous me demandez quelles sont mes occupations ; depuis quatorze ans que je suis dans ce pays on m'a fait enseigner successivement la Rhétorique, la Philosophie, les hautes Mathématiques, le Droit civil, le Droit canon, la Théologie, l'Écriture Sainte, et j'enseigne encore la Théologie ; je suis en outre chargé d'une correspondance très étendue. »

Les Jésuites, rétablis canoniquement en Russie depuis 1801, y jouissaient de la paix, lorsque tout à coup un violent orage vint détruire en un moment les établissements qu'ils avaient formés dans cet empire. Parmi leurs élèves se trouvait un prince, Alexandre Galitzin, appartenant à l'une des plus illustres familles de Russie, et dont l'oncle était ministre des affaires étrangères. Ce jeune homme ayant embrassé la religion catholique, son oncle en conçut un si vif ressentiment, qu'il se mit à la tête de toutes les intrigues tramées contre la Compagnie de Jésus, et finit par ob-

tenir de l'empereur Alexandre I^{er} l'expulsion des Jésuites. L'ukase qui les bannissait, daté du 15 décembre 1815, ne leur donnait que vingt-quatre heures pour quitter leurs maisons ; et cela au milieu du plus rigoureux hiver.

Les religieux furent dirigés sur Polotsk. Mais ce n'était pas assez pour assouvir la haine de leurs ennemis. Un journal russe, l'« Invalide », les attaqua avec violence, et publia contre eux toutes sortes de calomnies. Le Père de Rozaven reçut de son général la mission de venger ses frères des outrages dont on n'avait pas honte de les abreuver dans leur exil. Il le fit d'une manière triomphante. Sa réponse est un chef-d'œuvre de logique et de clarté. Le ministre Galitzin ne permit pas qu'elle fût insérée dans l'« Invalide ».

Dans le courant de l'année 1817, et toujours dans le but de disculper son Ordre des odieuses et grossières imputations dont on ne se lassait pas de le charger, il publia une apologie courte et substantielle, sous ce titre : **La vérité défendue et prouvée par les faits contre les calomnies anciennes et nouvelles.** Cet écrit répond d'avance à toutes les diatribes qui ont été répétées depuis. Nous trouvons, dans une lettre du 24 juillet 1825, la pensée du P. de Rozaven, sur le but qu'il s'était proposé en publiant cet ouvrage :

« Ce que vous me dites de ma petite apologie m'a fait plaisir. Je crois que ceux de nos ennemis qui voudront la lire deviendront moins ennemis ; mais ce sera le petit nombre. »

Une dame de beaucoup d'esprit m'écrivait dans le temps, de Saint-Petersbourg : « Votre petit ouvrage est lu avec beaucoup d'empressement et de plaisir de tous ceux qui n'en ont pas besoin ; mais ceux à qui cette lecture serait vraiment utile n'en veulent pas ». Je suis charmé que vous ayez été plus heureuse, et que vous l'avez fait lire même aux ennemis. Ceux qui trouvent mauvais que j'aie allégué le témoignage des papes n'y

entendent rien et n'ont pas même compris le but de l'ouvrage, qui est pourtant assez clairement énoncé, savoir de prouver que le rétablissement de la Compagnie est utile à l'Eglise catholique. A qui donc appartiendra-t-il de prononcer sur ce qui est utile ou nuisible à l'Eglise, sinon au pape et aux évêques? Je sais fort bien que le très grand nombre de nos ennemis en veulent tout autant à l'Eglise catholique qu'à nous, ou plutôt ne nous en veulent que parce qu'ils en veulent à l'Eglise; et pour ceux-là le témoignage des papes sera sans doute de peu de poids; mais aussi n'est-ce pas pour eux que j'écris. Je n'ai point l'intention de les convertir; il faudrait les rendre chrétiens avant de les rendre amis de la Compagnie, et c'est d'une autre manière qu'il faut s'y prendre. Je n'ai voulu que dissiper les préventions de ceux qui, ayant de la religion, croient par légèreté ou par préjugé que les Jésuites avaient mérité leur suppression, et pour ceux-là l'autorité des papes est sans doute recevable. J'ai aussi voulu démasquer nos véritables et irréconciliables ennemis, qui, pour donner du crédit à leurs accusations contre nous, ont grand soin de séparer notre cause de celle de la religion, et ne cessent de répéter que ce n'est nullement à la religion, mais uniquement aux Jésuites qu'ils en veulent. En faisant voir l'accord parfait qui existe entre la Compagnie et les papes unis au corps des évêques, je les oblige bon gré mal gré à jeter le masque et à condamner avec nous les papes et toute l'Eglise. Dire du pape faisant l'éloge des Jésuites : « C'est un colonel qui défend son régiment », c'est justifier la Compagnie, à moins qu'on ne regarde le pape comme un ennemi. Il n'y a sans doute pas de suffrage dont la garde royale soit plus jalouse que celui de son souverain. Est-ce donc l'autorité de Voltaire, de d'Alembert, que nous devons apporter pour nous défendre? Ces messieurs servent aussi à notre défense, mais par le mal qu'ils disent de nous: car, comme le dit saint Jérôme: « La haine des méchants n'est pas moins désirable que l'amour des bons; elle est un témoignage également décisif. »

Il ajoute ensuite avec ce tact exquis et cette justesse d'appréciation qui ne lui faisaient jamais défaut :

« Que j'aime à voir votre enthousiasme pour M. de Maistre! Je le partage entièrement, et je ne puis lire ses ouvrages sans rendre chaque jour un nouvel hommage à sa mémoire. Qu'il me paraît supérieur à M. de la Mennais! Ce dernier me semble toujours dépasser la vérité. J'ai lu ses opinions sur la loi du sacrilège, sur celle des communautés religieuses et son dernier ouvrage. Je rends justice au talent de l'auteur; il est entraînant, mais ma raison n'est jamais entièrement satisfaite. Ce ton tranchant, ces déclamations perpétuelles, ces prédictions sinistres, au lieu de conviction ne me laissent que du noir dans l'âme. Hélas! je le sais bien, la législation est athée en France; l'auteur n'a que faire de le prouver, mais est-ce au gouvernement qu'il faut s'en prendre? si la masse du peuple est irréligieuse, peut-on lui donner des lois religieuses? Le gouvernement peut répondre: Donnez-moi un peuple chrétien, je lui donnerai des lois conformes à la perfection de l'Evangile. Les Apôtres, au lieu de crier contre les gouvernements, ont travaillé à convertir les peuples; et c'est là aussi, je crois, la marche qu'il convient de prendre en France, d'autant plus que le gouvernement paraît favoriser sincèrement les missions et toutes les œuvres qui tendent au bien. Au lieu de crier si fort contre le gouvernement, ce qui ne fait qu'ajouter de nouveaux obstacles au bien qu'il voudrait faire, ne serait-il pas raisonnable que tout ce qu'il y a de gens sensés et bien pensants se réunissent pour le soutenir, l'encourager, louer le peu de bien qu'il peut faire et excuser même ses fautes? Le zèle amer et indiscret ne fera jamais qu'empirer le mal et rendre le remède plus difficile. Voici en deux mots toute ma politique: c'est une absurdité de prétendre donner des lois religieuses à un peuple impie; mais rendez le peuple chrétien, et le gouvernement, fût-il athée, sera forcé de lui donner des lois religieuses. Or, ce n'est point le gouvernement qui peut rendre le peuple chrétien; c'est

l'affaire des ouvriers évangéliques, et tout ce qu'on peut attendre du gouvernement est qu'il favorise cette sainte entreprise » .

Jusqu'en 1820, les Jésuites purent rester dans la Russie blanche (Pologne annexée), où le R. P. général Brzozowski était retenu comme prisonnier par l'empereur. A la mort de ce Père, arrivée le 5 février 1820, les religieux sollicitèrent du czar la permission d'envoyer des députés à la congrégation générale, qui allait se réunir à Rome pour élire son successeur. Galitzin fit répondre à leur supplique par un décret d'expulsion.

A ROME

Le P. Brzozowski, en mourant, avait nommé vicaire général le P. Petrucci pour gouverner la Compagnie jusqu'à l'élection d'un nouveau général. La congrégation fut convoquée: c'était la vingtième, et la première depuis le rétablissement. Indiquée pour le 14 septembre 1820, elle ne s'ouvrit que le 9 octobre suivant. Le P. de Rozaven, qui y assistait en qualité de vice-provincial de France, rendit dans cette circonstance les plus importants services à son Ordre. Une intrigue s'était formée dans le but de modifier les constitutions dans plusieurs points essentiels. Sans comprendre peut-être toute la portée de cette intrigue, le P. Petrucci s'en était fait l'agent. Le P. de Rozaven contribua puissamment à déjouer une partie des trames, en hâtant par une initiative hardie l'arrivée des députés de la Pologne. Expulsé ensuite de la congrégation générale par Petrucci, sous prétexte que les députés de France et d'Angleterre n'étaient pas investis de pouvoirs réguliers, il y entra aussitôt, rappelé à la pluralité des voix, et déploya dans toute cette affaire délicate un tact et une fermeté dignes de sa haute réputa-

tion. Le P. Louis Fortis ayant été élu général le 18 octobre, le P. de Rozaven fut nommé assistant de France dès le premier scrutin du 23 du même mois. Une seule voix lui avait manqué pour être nommé général de l'Ordre.

Malgré ses immenses occupations, le P. de Rozaven trouvait le temps de suivre toutes les questions de doctrine qui s'agitaient dans l'Eglise. Son esprit sûr et pénétrant n'a jamais manqué de signaler l'erreur, quelque déguisée qu'elle fût.

Dans le courant de 1821, l'abbé Baston, docteur de Sorbonne, et ancien vicaire général de Rouen, avait cru devoir réclamer contre certains passages de l'ouvrage de M. de Maistre, qui a pour titre: **Du Pape**. Le P. de Rozaven, sans prétendre décider les grandes questions qui étaient la matière du livre, prit la défense de l'ouvrage incriminé. Il prouva que l'auteur n'avait pas toujours aussi mal raisonné que M. Baston le supposait, et il le fit d'une manière péremptoire. « Sa brochure, dit un critique, respire la modération, la politesse et le sang-froid qui devraient toujours présider à ces sortes de discussions. » Dans le même temps, il écrivait contre les **Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Eglise orthodoxe**, publiées en 1816 par un jeune Russe nommé Alexandre de Stourdza. L'ouvrage de l'écrivain schismatique était dirigé contre l'Eglise catholique et parut à l'époque de l'expulsion des Jésuites de la Russie. L'ignorance étrange de l'auteur sur plusieurs points de l'histoire ecclésiastique prêtait le flanc à la critique. Le P. de Rozaven donna de ce livre une réfutation victorieuse. Le célèbre comte Joseph de Maistre, dans une lettre très affectueuse écrite au P. de Rozaven le 16 mai 1817, exprime le regret de n'avoir pu encore lui envoyer l'ouvrage de Stourdza, dont il lui signale les défauts et qu'il apprécie à sa juste valeur.

Quelques années plus tard, l'apparition du Système philosophique du trop célèbre abbé de La Mennais vint

lui offrir une nouvelle occasion de signaler la justesse de son esprit, et son zèle dans toute cette controverse. Il écrivit même alors divers articles pleins de sagesse et de logique, qui parurent dans l'« **Ami de la Religion** » et qu'il signait R., de la lettre initiale de son nom, ou J.-L., Jean-Louis. Mais il s'attacha surtout à réfuter un écrit publié à cette époque, et qui avait pour titre : **Des doctrines philosophiques sur la certitude, dans leurs rapports avec les fondements de la théologie**. Il en fit un **Examen** sérieux et approfondi, imprimé pour la première fois vers la fin de 1831. La science théologique, la solidité des raisonnements, le nerf et la vigueur y sont réunis à un égal degré. Un ecclésiastique, très bon juge dans ces sortes de matières, M. Deplace, curé de Saint-Louis de Lyon, disait que cet **Examen** n'était pas seulement un livre de circonstance, mais un ouvrage classique qu'on devrait mettre entre les mains de tous les jeunes gens qui étudient la théologie. — L'« **Ami de la Religion** » a consacré deux articles au compte-rendu de la première édition de cet ouvrage (t. LXX, p. 481 et 593). Le second article est terminé par ces paroles remarquables : « Tout se réunit pour donner plus de poids aux observations du P. de Rozaven, les connaissances théologiques de l'auteur, son talent pour la discussion, la clarté de son style. Il n'y a rien d'ambitieux, rien d'outré dans son langage, comme il n'y a rien d'amer, ni de violent dans sa critique; et puis, ce qui est désespérant pour ses adversaires, c'est qu'il n'y a pas moyen de s'en tirer avec lui, comme on l'a fait avec tant d'autres auxquels, pour dernier argument, on a donné l'épithète de Gallicans. Il serait aussi par trop ridicule d'appliquer cette qualification à un théologien qui a écrit à Rome avec l'approbation du Maître du sacré palais ». On retrouve dans son ouvrage ce ton de modération et d'urbanité qu'il savait conserver au milieu même des ardeurs de la polémique; et c'est l'esprit qu'il désirait inspirer aux membres de sa

compagnie dans ces sortes de débats : « Les disputes, écrivait-il le 12 octobre 1821 au P. Richardot, provincial de France, les disputes ne font que piquer et aigrir les esprits. Des discussions pacifiques, où l'on ménage l'amour-propre et la délicatesse, sont des moyens plus sûrs. Il faut réserver toute sa chaleur pour combattre les ennemis de la religion et de l'Eglise ». Quant à l'**Examen des doctrines philosophiques**, etc., il obtint un tel succès que, dès l'année 1833, l'auteur se trouvait dans la nécessité d'en donner une seconde édition.

Le savant religieux menait à Rome une vie très occupée. Outre sa charge d'assistant de France, il remplissait encore pendant plusieurs années celle de professeur de théologie; les étudiants qui ont entendu ses leçons parlent avec admiration de cette justesse d'esprit, de cette fermeté de jugement qui allait droit au but, et qui, sur chaque question, envisageait et résolvait avec lucidité le nœud de la difficulté. Il était aussi consultant de diverses congrégations, et il passait un temps considérable au saint tribunal. On évalue à onze ou douze mille le nombre des confessions qu'il entendait chaque année; quelquefois même ce chiffre a été dépassé (1). On voyait son confessional, placé près de la balustrade du maître-autel dans l'église du Gesù, presque toujours entouré de nombreux fidèles dont il dirigeait la conscience. Ceux qui recouraient à ses lumières le trouvaient toujours disposé à les écouter avec bienveillance, à les aider de ses conseils; et jusque dans l'âge le plus avancé, il le fit avec une netteté de vues qui attestait toute la vigueur et l'énergie de ses facultés intellectuelles.

Le Père de Rozaven fut tour à tour en relations avec Dom Guéranger, Louis Veuillot, Madame Barat et Montalembert.

(1) En 1837, l'année du choléra à Rome, il confessa jusqu'à 23.500 personnes.

Arrivé à Rome le 25 mars 1837 pour y faire approuver par le Pape les Constitutions des Bénédictins français dont il projetait la fondation, Dom Guéranger fut bientôt présenté à Mgr Sala, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers. Il lui exposa sa requête, et le prélat désigna comme consultant dans cette affaire le Père de Rozaven. Malgré le bon accueil dont il avait été l'objet de la part de Mgr Sala, le Prieur de Solesmes ne se faisait point illusion sur les difficultés de l'entreprise. Il passait pour gallican et janséniste auprès des Romains et le Père de Rozaven le croyait imbu des idées de Lamennais.

Le 11 avril Dom Guéranger fut reçu par le pape Grégoire XVI. Le P. de Rozaven l'avait précédé à l'audience pontificale, lui assurant auprès du pape un accueil favorable. Celui-ci, très gracieux, donna cependant une indication au Prieur de Solesmes: ne vaudrait-il pas mieux, dans l'affaire en cause, faire abstraction de l'ancienne Congrégation de Saint-Maur, infectée de jansénisme et de gallicanisme? Sur l'avis de personnes très sûres, D. Guéranger renonça au titre de Congrégation de Saint-Maur et décida que la nouvelle institution serait connue sous le nom de **Congregatio gallica**.

L'affaire fut bientôt confiée à une Commission de six cardinaux. Trois d'entre eux, notamment le cardinal Sala, étaient déjà acquis à la cause de Solesmes. Très affectueusement dévoué à la même cause, le P. de Rozaven donna un avis favorable au corps des Constitutions qui avaient déjà été présentées à la Congrégation des évêques et réguliers. Le savant religieux répondait par avance à toutes les objections. Assurément le monastère de Solesmes était de fondation récente, mais ne devait-il pas être la mère des autres maisons de la Congrégation, n'était-il pas dès lors légitime de lui reconnaître l'autorité maternelle, en l'honorant immédiatement du titre d'abbaye? Pourquoi d'ailleurs vouloir

refuser à l'abbé de Solesmes le droit d'être nommé à vie? La perpétuité des abbés n'était-elle pas précisément la pensée de saint Benoît et un élément de sa règle?

Grâce à l'habileté et à la prévoyance du P. de Rozaven, l'affaire entra dans une voie heureuse, et le 9 juillet 1837, D. Guéranger annonça à ses moines la bonne nouvelle: il était abbé de Solesmes et ses constitutions avaient l'approbation de Rome (1).

Quelques mois plus tard le Père de Rozaven rencontra à Rome Louis Veuillot. Celui-ci venu en croyant visiter la capitale du monde catholique, écrivait à son frère Eugène, le 19 mars 1838: « Je te dirai qu'il se passe en moi, depuis mon arrivée à Rome, quelque chose d'assez grave et d'assez sérieux. J'ai vu un homme d'une très haute supériorité dont les paroles m'ont grandement ému: c'est un jésuite français et l'un des hauts personnages de son Ordre, qu'on appelle le Père Rozaven. Nous avons eu de longues conférences, nous en aurons encore; je ne sais quel en sera le résultat. Dans tous les cas, j'espère sortir d'incertitude... » Treize jours plus tard, Veuillot revoyait le Père Rozaven dans sa cellule du Gesù: « Ah! mon Père, lui dit-il, je suis bien malheureux! » — « Parlez mon enfant, répliqua le saint religieux. » — « Si je lui fis des objections, dit Louis Veuillot, elles furent courtes, et je ne me les rappelle pas; je n'en avais plus à faire. Tout ce que je me rappelle de cet instant, c'est le sourire du saint religieux, mes larmes et mon bonheur. Je ne me confessai point pourtant ce jour-là. Le Père, voulant que je puisse me préparer à un acte si sérieux, remit à m'entendre au surlendemain, et je le quittai, ayant promis de revenir, mais moins engagé par ma parole encore que par mon cœur. »

(1) Dom Guéranger, *Abbé de Solesmes*, par un moine bénédictin de la Congrégation de France, Paris, Plon-Nourrit, t. I, p. 177 ssq.

Deux jours plus tard, le Vendredi-Saint, Veillot se confessait.

Quand il quitta l'Italie pour revenir en France, le Père Rozaven le bénit, en lui disant : « Il faut vous distraire ; il faut jouir de l'Italie. Que le chrétien ne gêne pas l'artiste ; ne vous préoccupez pas trop de l'avenir, et, surtout, ne prenez envers vous aucun engagement précis. Quand vous aurez bien prié à Lorette, quand votre âme possédera la paix, il sera temps de voir par quels travaux, dans quelles conditions vous devez servir l'Eglise » (1).

Louis Veillot s'était converti en 1838. Quelques années plus tôt, Mme Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, venait à Rome pour y créer un noviciat. Ses vues cadraient à cet égard avec celles du Père de Rozaven, qui devint bientôt le directeur de la sainte religieuse. Au moment où Lamennais quittait Rome, le Père de Rozaven demanda à sa pénitente de mettre ses filles en garde contre le prosélytisme des derniers sectateurs de cet esprit plein d'orgueil.

En 1840 se tint à Rome le Conseil général de la Société du Sacré-Cœur. Sous l'influence du Père de Rozaven et de quelques-uns de ses confrères, plusieurs décrets furent ajoutés aux Constitutions de la Société. Ils avaient pour objet d'assimiler le Sacré-Cœur à la Compagnie de Jésus et exigeaient, en conséquence, la translation à Rome de la maison-mère qui se trouvait à Paris. Ces innovations suscitèrent en France un vif émoi, et on en rendait responsable le Père de Rozaven. A quoi Mme Barat répondait : « C'est une calomnie. Cet homme si respectable par son âge et ses immenses travaux qu'il a consacrés au bien de la religion ne méritait pas de si injustes reproches. Il ne fut que le rédacteur des articles incriminés. » Mgr Affre, arche-

(1) *Louis Veillot*, par Eugène Veillot, 10^e édition, Paris, Victor Retaux, t. I, p. 123, ssq. — Voir aussi Louis Veillot, *Rome et Lorette*, Tours, Mame, 1869, p. 81-175.

vêque de Paris, se prononça aussi contre les nouveaux décrets, mais il fut désavoué par Rome. Puis ce fut au tour du gouvernement français de se mettre dans l'opposition. Consulté à ce moment par Mme Barat, le Père de Rozaven gardait un silence prudent. Grâce à l'intervention du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, une décision de Grégoire XVI du 9 mars 1843 abrogea les changements introduits dans les Constitutions du Sacré-Cœur par le Conseil romain de 1840 (1).

Le 2 mai 1845 la Chambre française des Députés vota l'expulsion des Jésuites. Comme ceux-ci se préparaient à la résistance, M. Guizot, peu soucieux d'user de violence à leur endroit, imagina d'obtenir de Grégoire XVI leur dissolution ou leur dispersion. Il députa à Rome, à cet effet, l'Italien Rossi. Le Père de Rozaven, dans une lettre du 28 juillet 1845 à Montalembert, parle de la mission de cet agent : « Membre de cette compagnie que vous avez, monsieur le comte, si souvent et si éloquemment défendue, je me sens pressé de vous écrire, non pour vous exprimer la reconnaissance qui est si vive dans mon cœur et dans celui de mes confrères, mais pour vous mettre, autant qu'il me sera possible, bien au fait de l'événement qui occupe en ce moment tous les esprits. » Le P. Rozaven narre ensuite longuement l'arrivée à Rome de M. Rossi, l'accueil plein de réserve qu'il reçoit d'abord, ses démarches, ses intrigues, ses promesses et ses menaces. Il nous montre ce personnage cherchant tour à tour à persuader et à émouvoir (2).

Rossi mena sa mission à bon terme et les Jésuites reçurent bientôt de leur général, le P. Roothan, l'ordre de se disperser et de laisser passer la tourmente.

(1) Mgr Baunard, *Histoire de la Vénérable mère Madeleine Sophie Barat*, Paris Poussielgue, 1900, t. II, p. 61 ssq., 113 ssq.

(2) Lecanuet, *Montalembert*, Paris, De Gigord, 1919, t. II, p. 260 ssq.

On voit, par ce qui précède, de quelle influence considérable jouissait à Rome le P. de Rozaven, assistant de France. Cette influence, Mgr de Poulpiquet, évêque de Quimper, se plaisait à la reconnaître dans une lettre qu'il écrivait, en 1839, à l'éminent religieux, pour lui demander d'appuyer la demande qu'il faisait d'un établissement de Jésuites à Quimper: « Je vous assure, dit le prélat, que j'ai une pleine confiance que cette affaire entreprise pour la gloire de Dieu aura un heureux succès. Je pense que vous ne pouvez manquer d'intéresser fortement pour un diocèse auquel vous appartenez par votre naissance et que vous emploierez tout votre crédit pour répondre au vœu le plus pressé d'un évêque. »

Le P. de Rozaven avait vécu au milieu de révolutions; Dieu permit que sa vieillesse fût encore troublée par les agitations de la politique. On sait que les révolutionnaires romains préludèrent en 1846, par des attaques contre les Jésuites, aux outrages dont ils devaient un peu plus tard abreuver le Souverain Pontife (1). Ces attaques furent si violentes que le R. P. général et ses assistants se virent contraints de quitter la maison du Gesù. Le P. de Rozaven se retira d'abord au sein d'une respectable famille française qui habitait Rome. Il y fut inquiet et alla se réfugier à Naples. De là il vint en France retrouver le P. général qui s'était rendu à Marseille; et tandis que le chef de la Compagnie profitait du temps de son exil pour visiter les maisons de son Ordre en France, en Belgique, en Angleterre et en Irlande, le P. de Rozaven s'acheminait vers la Bretagne, son pays natal.

De Paris il écrit, le 4 octobre 1848, à sa nièce, Mme de Vincelles, une lettre qu'il termine ainsi: « Je vous em-

(1) A la suite du meurtre de Rossi (15 septembre 1848), Pèment se déchaîne à Rome. Pie IX se réfugie à Gaète le 24 novembre. Rome est prise par les Français le 3 juillet 1849, et Pie IX y rentre le 12 avril 1850.

brasse tous de bien bon cœur, sœur, neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces, jusqu'à Achille et vous renouvelle ma bénédiction en implorant celles du ciel, afin qu'aucun de vous n'oublie jamais la fin heureuse à laquelle nous sommes destinés; souvenez-vous bien aussi de moi qui ai grand besoin de prières et qui ne fais plus que végéter sur cette terre. Voilà que notre bonne France va donner asile à Notre Saint Père, tous les bons catholiques doivent regarder cet événement comme un gage des miséricordes divines. »

Les lettres adressées par le P. de Rozaven à sa famille sont en très petit nombre et à de longs intervalles, mais toujours empreintes d'une grande affection pour les siens, auxquels il s'intéresse beaucoup. Chaque fois il demande des nouvelles de tous sans exception, ne voulant nommer personne dans la crainte d'oublier quelqu'un, soit un neveu ou un petit-neveu. Constamment il remercie la divine Providence de l'avoir protégé dans les circonstances difficiles où il s'est trouvé, et il se réjouit des bonnes nouvelles qu'il reçoit des siens, leur recommandant de se préparer par une existence pieuse à la vie future à laquelle nous sommes tous appelés (1).

Il y avait beau temps déjà que le P. de Rozaven comptait revoir son pays. Quand en 1821 il fut nommé assistant de France à Rome, ce fut un peu malgré lui, car il écrivait le 7 janvier que ce témoignage de confiance et d'estime, auquel il était sensible, exigerait sa présence habituelle auprès du général, tandis qu'il avait espéré rentrer en France après l'élection. Quand à Rome il enseignait la théologie aux scolastiques de toutes les Provinces de la Compagnie, il avait de temps à autre la nostalgie du pays natal et au Père Gury il disait

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. de Leissègues Rozaven, ancien magistrat, qui a bien voulu me donner communication des lettres de son grand-oncle. (H. P.).

en confiance : « Je me croirais en paradis si l'obéissance m'envoyait faire une classe de logique à Sainte-Anne d'Auray. »

L'arrivée du P. de Rozaven à Quimper fut pour sa sœur et pour ses neveux un jour de fête. Ils l'invitèrent à prendre son logement chez eux. « J'accepterais bien volontiers votre offre, leur répondit le pieux vieillard, si nous n'avions pas de maison ici; mais nous en avons une, c'est là que je dois demeurer: la règle avant tout. » Pendant les treize jours qu'il passa dans cette ville, ses nombreux parents le pressèrent de s'y fixer pour terminer au moins ses jours en paix. « Non, non, répondait-il invariablement, je dois d'abord rester auprès du R. P. général, c'est le devoir de ma charge; puis je retournerai à Rome; car c'est dans cette ville que je dois terminer ma carrière, ainsi que me l'a prédit maintes fois ma pieuse mère de sainte mémoire. »

Il partit pour Bordeaux, visita à peu près toutes les maisons de la Compagnie en France et rejoignit à Marseille le R. P. général.

Rentré à Rome en mars 1850, après avoir passé en Sicile et à Naples, il n'y jouit pas longtemps de la consolation qu'il ressentit en reprenant dans la ville éternelle le cours de ses occupations ordinaires.

Vers le 10 mars 1851, le P. de Rozaven avait été forcé, pour la première fois de sa vie, de garder le lit pendant plusieurs jours de suite. Une tumeur considérable, qui commençait à suppurer, s'était manifestée à l'un de ses genoux. Il parut entrer en convalescence au bout de quelques jours, et il eut la consolation de célébrer les saints mystères, l'avant-veille, le jour et le lendemain de la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. Déjà même on se livrait à l'espoir d'une entière guérison, lorsque le 26, une heure environ après qu'il eut dit la Messe, la fièvre reparut. Depuis ce moment, chaque jour signala un affaissement progressif. Il reçut le

Viatique dans la nuit du 30 au 31, l'Extrême-Onction le soir de ce dernier jour; et le 2 avril, vers quatre heures et demie après-midi, il s'endormait paisiblement dans le Seigneur. Dès la première atteinte du mal, il avait eu le pressentiment de sa mort prochaine; il disait à son confesseur qu'il fit appeler aussitôt: « Il ne faut pas me donner d'illusion; je sens au fond de l'âme une réponse de mort », et avec la simplicité d'un enfant, il avait fait la confession générale de toute sa vie. Il nous a constamment édifiés, écrit un témoin oculaire de cet heureux trépas, il nous a constamment édifiés par sa patience, sa conformité à la volonté de Dieu, et l'esprit de foi qu'on avait remarqué dans toute sa conduite. Il a vu approcher sa fin sans aucun regret de la vie et plein de confiance dans l'infinie miséricorde du Sauveur. Il fondait aussi son espoir sur la puissante protection de la très sainte Vierge. Les services nombreux qu'il avait rendus à la cause de l'Eglise durant sa longue carrière ne semblaient alors d'aucun prix, d'aucun mérite à ses yeux.

Ses obsèques eurent lieu le 3 avril. Le R. P. général dit la Messe et fit l'absoute. Des larmes coulaient des yeux d'un grand nombre d'assistants. Après la cérémonie, le corps du vénérable défunt, le visage découvert, selon l'usage, fut exposé vis-à-vis de la chapelle de saint François-Xavier, en face de ce confessionnal, où de si nombreux pénitents étaient accoutumés à trouver auprès de lui la paix avec le pardon de leurs fautes. On eût dit que la mort avait répandu sur ses traits une nouvelle jeunesse. Rien de touchant comme de voir beaucoup de gens du peuple, de pauvres femmes, des princes et des princesses romaines venir baiser la main de ce simple religieux, en témoignage de vénération et de filiale reconnaissance.

NN. SS. les évêques de Dijon et de Beauvais qui se trouvaient à Rome, et plusieurs ecclésiastiques distingués vinrent prier devant le corps. D'autres célébrèrent

rent la Messe, dans l'église du Gesù pour le repos de son âme. Un prélat français, attaché à la cour romaine, lui appliquait ce vers si connu :

Mon Dieu j'ai combattu soixante ans pour ta gloire.

Le P. de Rozaven fut en effet forcé de quitter la France par la première Révolution en 1792, et il est mort en 1851.

On ne lira pas sans intérêt les lignes que l'« Univers » a consacrées à la mémoire de cet homme vénérable dans son numéro du 12 avril 1851 :

« La Société de Jésus et l'Eglise viennent de faire une grande perte. Le R. P. de Rozaven, assistant de la Compagnie pour les Provinces de France, est mort au Gesù le 2 avril. Nous ne voulons pas nous étendre sur la vie de ce vaillant défenseur de la vérité catholique, de ce saint prêtre, qui pendant plus d'un demi-siècle a honoré la Société qui l'avait admis dans son sein et l'avait même élevé aux charges les plus importantes. Nous ne voulons rappeler ni cette sainte sévérité contre les doctrines suspectes, ni cette tendre charité pour les personnes, ni ce zèle pour le salut des âmes, ni ces années passées au fond de la Russie, ni la confiance dont les grands de la terre et les Souverains Pontifes eux-mêmes entouraient sa docte vieillesse, ni ces journées passées au confessionnal à entendre les pauvres et les petits, ni les travaux de cette intelligence droite et que l'erreur ne pouvait entamer. Nous savons qu'une plume plus habile s'apprête à révéler au monde les secrets de cette existence de plus de quatre-vingts années toutes consacrées à Dieu et à ses frères (1). Lorsqu'il partit pour son dernier exil, il y a trois ans, son seul regret était de ne pas mourir dans sa cellule du Gesù, où il demeurait depuis trente-huit ans et qu'on venait de blanchir à neuf. Dieu ne lui a pas refusé cette consolation. Après avoir revu une patrie et une famille qui n'avaient jamais

(1) Cette vie n'a point encore paru: on demande un ouvrier de bonne volonté.

cessé de lui être chères, il lui a été donné de revenir en cette cellule, à cette église, à ce confessionnal avec lesquels il semblait s'être identifié. Il avait retrempé dans les souvenirs, dans les charmes du sol natal sa verte vieillesse, et l'on pouvait croire que Dieu lui réservait encore de longs jours et de longs travaux. Mais sa vie était pleine d'œuvres; il avait combattu le bon combat; la couronne l'attendait. »

« C'était, dit à son tour Mgr Dupanloup, un homme excellent, la bonté même; c'était aussi un puissant esprit, et, pour ma part, j'oserais dire que depuis Bossuet, l'Eglise de France n'a pas possédé un théologien plus consommé. Sa gloire, qui aurait pu être éclatante devant les hommes, s'est perdue, ou plutôt elle a recueilli ses rayons dans la sainte humilité d'une vie toute cachée en Dieu. Le bien qu'il a fait ne peut se mesurer » (1).

Travaux du P. de Rozaven (2)

1. — *La vérité défendue et prouvée par les faits contre les calomnies anciennes et modernes*, Polock, 1817. — 2^e édit., Avignon, Aubanel, 1825. — 3^e édit., Louvain, Van Linthout et Vandenzande. — Traduction italienne Reggio, 1819.

2. — a) *Uwagi nad wychowaniem Młodzieży. (Reflexiones supra educationem juventutis)*. — Publié dans le *Miesiecznik polocki*, Polock (3).

b) *Herodot i Diodor sycylijski. (Herodotus et Diodorus siculus)*. — Ibid.

c) *Uwagi nad uwagami o ludziach stoletnich umieszezonemi W. N. 123, ruskiego Inwalida. (Considerationes*

(1) *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Madame Swetchine*, par le comte de Falloux, Paris, Didier et Compagnie 1864, p. 64.

(2) D'après Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Paris, Picard, 1896, t. VII, col. 264-267.

(3) Le P. Rozaven, ne sachant pas le polonais, faisait traduire ses articles par un de ses confrères.

in reflexiones de hominibus, qui integrum seculum vivere insertas. N. 123. Invalidi rossiaci). — Ibid.

d) Uwagi nad przywroceniem Jesuitow do Fryburga, p. X. J. R. (Reflexiones in restitutionem Jesuitorum Friburgi per P. J. R.) — Ibid.

3. — Quelques réflexions sur un ouvrage de M. l'abbé Baston, ayant pour titre: Réclamation pour l'Eglise de France, et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. le Comte de Maistre, intitulé: Du Pape, etc. — (Tome I, septembre 1821), Lyon, Rustand, 1822.

4. — L'Eglise catholique justifiée contre les attaques d'un écrivain qui se dit orthodoxe, ou réfutation d'un ouvrage intitulé: Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'église orthodoxe, par Alexandre de Stourdza, à Weimar, 1816. Par M***, Loyon et Paris, Rustand, 1822. — Traduction allemande, Mainz, Stanz, 1824.

5. — Lettre du R. P. de Rozaven, assistant du général de la Compagnie de Jésus à Rome, adressée à l'abbé de La Mennais. Rome, 13 août 1824. — Voir Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'école Menaisienne, par M. l'abbé de Ladoue, Paris, 1870, t. I., pp. 301-303.

6. — Lettre du R. P. Rozaven S. J. sur le système philosophique de l'abbé De Lamennais. — Voir Trois articles du R. P. Félix, S. J... Bruxelles, Greuse, 1851, pp. 36-54.

7. — Monita secreta Societatis Jesu. Instructions secrètes de la Société de Jésus. Paris, chez Mlle Carié de la Charie, 1828. — C'est ici une lettre du P. de Rozaven, adressée en 1816 au directeur de la Gazette de Saint-Petersbourg.

8. — Examen d'un ouvrage intitulé: Des doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie, de l'abbé Gerbet. Avignon, Seguin aîné, 1831. — 2^e édit. augmentée. Ibid 1833.

9. — Des articles dans l'Ami de la Religion, signés R. ou J.-L. — Lettre touchant un article sur le P. Perrone, écrite de Rome, 21 janvier 1843. (Ami de la Religion, t. 116, p. 214).

10. — L'Eglise russe et l'Eglise catholique. Lettres inédites du R. P. Rozaven, Paris, Benj. Duprat, 1862. — Cette notice fut éditée par le prince Augustin Galitzin.

De la réunion de l'Eglise russe avec l'Eglise catholique. Ouvrage du R. P. Rozaven, de la Compagnie de Jésus, disposé et mis dans un ordre nouveau par le prince Augustin Galitzin. Nouvelle édition, précédée d'une lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Paris, Vrayet de Sourey, 1863. — Troisième édition, Paris, Plon, 1876.

11. — Plusieurs lettres dans sa Biographie, par le P. Guidée, Paris 1861, t. I, pp. 170-267. — Dans: Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur (1795-1845), par le prince Augustin Galitzin, Paris, Léon Techner, 1869. (Il s'agit de la vie d'Elisabeth Galitzin, tante de l'auteur). — Lettre sur la mort du P. Vincent Zauli, mort le 5 janvier 1829.

12. — Histoire de la Compagnie de Jésus conservée dans la Russie Blanche. — Se trouve dans la bibliothèque des Jésuites, à Starawies, en Galicie.

Monseigneur Sauveur

(1786-1863)

Né à Locronan le 13 mai 1786, François Sauveur reçut la prêtrise le 9 juillet 1810 et fut aussitôt nommé vicaire à Morlaix. Curé du Faou dès le 25 septembre 1817, il devint curé de la cathédrale le 16 février 1824, chanoine titulaire et vicaire général de Mgr de Poulpiquet le 1^{er} mars 1829. A la mort de l'évêque (avril 1840), il fut choisi par le Chapitre avec trois de ses confrères, pour administrer le diocèse. Sous Mgr Graveran (1840-1855) il fut encore vicaire général, et assista en qualité d'Archidiacre au synode ouvert à Quimper le 22 septembre 1851. A la mort de Mgr Graveran, il devint Vicaire capitulaire (1^{er} février 1855). Un an plus tard (12 février 1856) il était nommé Protonotaire apostolique « ad instar participantium ». Il mourut le 1^{er} septembre 1863.

Monseigneur Coadou
(1819-1890) (1)

Jean-Yves-Marie Coadou, premier évêque de Mysore, naquit à Locronan le 18 janvier 1819. Garçon boulanger dans sa paroisse natale, il lisait assidûment, à la lueur de son four, les « Annales de la Propagation de la Foi ». C'est alors qu'il se sentit appelé par Dieu à procurer sa gloire dans l'œuvre des missions.

Ayant fait ses études au Petit Séminaire de Pont-Croix et au Grand Séminaire de Quimper, il entra sous-diacre au Séminaire des Missions Etrangères le 10 mai 1844, fut ordonné prêtre le 17 mai 1845, et partit le 29 mai suivant pour la Mission Malabare divisée cette même année; il fut alors affecté au Maïssour, érigé le 3 avril 1850 en Vicariat Apostolique.

Il administra successivement les chrétientés de Setthalli, Shimoga, Virajendrapet, et dirigea quelque temps le Séminaire. On lui confia ensuite la paroisse Saint-François-Xavier, à Bangalore. Nommé aumônier du Bon-Pasteur dans cette même ville, il en remplit les fonctions pendant plus de vingt ans, et s'occupa avec sollicitude des différentes œuvres de cette maison. — Provicairer en 1874, il fut, après la mort de Mgr Cnevalier, élu le 20 août 1880, évêque de Chrysopolis, vicaire apostolique du Maïssour, et sacré par Mgr Laouénan le 10 octobre de la même année, à Bangalore.

Sous son administration et avec son concours, s'établirent des œuvres importantes; — à Bangalore: arrivée des religieuses de Saint-Joseph de Tarbes et leur installation à l'hôpital Bowring (1882); fondation de leur couvent et de leur école (1886); fondation en 1884 de l'hôpital Sainte-Marthe par les religieuses du Bon-

(1) Notes bio-bibliographiques dans les *Missions catholiques* XII, 1880, p. 350, 414, 560; XIV, 1882, p. 373; XVIII, 1886, p. 579; XIX, 1887, p. 136; XX, 1888, pp. 121, 337, 613; XXII, 1890, pp. 268, 484. — Voir aussi la *Semaine religieuse* de Quimper 1890, pp. 749-754.

Pasteur; reconstruction sur un plan plus vaste du Collège Saint-Joseph; — à Mysore: développement du couvent du Bon-Pasteur; entrée en 1885 des religieuses de Saint-Joseph à l'hôpital de la ville; — à Somanhally: installation d'un orphelinat agricole.

Vers 1885, il s'entendit avec le Vicaire Apostolique du Coimbatour, Mgr Bardou, sur une nouvelle délimitation de leurs missions. Cette délimitation, qui reçut l'approbation de Rome, donna au Coimbatour la partie du district civil des Nilgiris qu'il n'avait pas encore, et au Maïssour, la région du Collégial, où l'on parle le Canara.

Lorsque Léon XIII, par la Bulle « *Humanae salutis* » du 1^{er} septembre 1886, établit la hiérarchie ecclésiastique dans l'Inde, le Maïssour fut érigé en diocèse suffragant de Pondichéry. Par le Bref « *Apostolatus Officium* », du 25 novembre suivant, Mgr Coadou fut nommé évêque de Mysore, avec résidence à Bangalore.

Le concile des évêques du sud de l'Inde se tint à Bangalore le 25 janvier 1887, sous la présidence du délégué apostolique, Mgr Agliardi, qui proclama solennellement l'établissement de cette hiérarchie.

Mgr Coadou mourut à Bangalore, le 14 septembre 1890, et fut enterré dans l'église cathédrale, dédiée à saint Patrick.

ARMES: *D'or à l'Immaculée Conception au naturel.* (Type de la Vierge de la médaille miraculeuse).

DEVISE: *Monstra te esse matrem.*

M. le chanoine Coadou
(1821-1896)

Né à Locronan en 1821, Jean-Guillaume Coadou, frère de Jean-Yves-Marie Coadou, fut ordonné prêtre en 1845. D'abord professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix il dut, à cause de sa mauvaise santé, quitter cet établissement et fut précepteur pendant quelques an-

nées; puis il devint, en 1855, recteur de sa paroisse natale. En 1863, Mgr Sergent le nomma aumônier de la communauté de l'Adoration. En 1871, il devint chanoine titulaire, chargé de la rédaction de l'Ordo diocésain. Breton entêté, il quitta, dit-on, un jour le chœur en même temps que le doyen M. de Calan, pour ne pas s'associer à ce qu'il croyait une faute de rubrique. Il mourut le 11 juillet 1896, six ans après l'Evêque, son frère (1).

Monuments anciens

En bordure de la voie de grande communication de Douarnenez à Châteaulin, à mi-chemin entre Locronan et la chapelle de Kergoat, à la hauteur de la borne 12.500, se voit encore, à droite sur les premières pentes de la colline, une enceinte gauloise avec traces d'occupation. Une partie de cette enceinte servait sans doute de parc à bestiaux, tandis que l'autre était réservée à leurs propriétaires. Flagelle l'appelle camp du **Salou** (2). M. Le Men la dénomme « enceinte des Salles » (3). A Locronan on la connaît sous le nom de **Goarem-ar-Zalud**. C'est de ce point de la route que le pèlerin saluait, vraisemblablement, le clocher de Locronan ou peut-être celui de Sainte-Anne-la-Palue. Nous donnons un croquis de cette vieille enceinte.

Il faut signaler en second lieu les bétyles et croix de pierre qui jalonnent le parcours de la Grande Troménie. De renseignements précis recueillis sur place il résulte que la stèle de **Plas-ar-C'horn**, haute d'environ 1 mètre, et dont on voit encore 2 ou 3 centimètres de la base, a été brisée il y a 15 ans. Quelqu'un qui, dans la matinée, se rendait à la foire de Kergoat, prit une très grosse pierre et la lança contre le bétyle. Celui-ci fut

(1) *Semaine religieuse*, 1896, pp. 451-452.

(2) *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, p. 32.

(3) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, V. 158.

brisé, et l'un des fragments, d'une longueur de 0 m. 30 environ, a trouvé place dans la clôture de pierres toute voisine. C'est une pierre brute, sans aucun ornement ni dessin. Depuis la disparition de la stèle, la procession de la Grande Troménie a cessé de la contourner.

Dans son travail sur **l'Expansion romaine dans le Sud-Ouest de l'Armorique** (1), M. le docteur Picquenard étudie la voie romaine reliant le Pérennou, en Plome-lin, à Locronan: « Plogonec à peine dépassé, (la voie) emprunte le chemin déclassé qui, après avoir franchi la butte de Plas-ar-Horn à 200 mètres d'altitude, descend vers la fameuse grand'place de Locronan par une pente rapide d'où l'on jouit vers le nord d'un admirable panorama vers la terre et la mer. »

Signalons enfin la Motte (**ar Vóden**) qui se trouve au haut de la montagne de Locronan. C'est là un tumulus qui fut fouillé il y a quelque 30 ans par le baron Halna du Frétay. Ce tumulus comprenait un poste voûté en maçonnerie romaine, qui le traversait de part en part, d'une largeur d'environ 4 mètres, avec une hauteur de 1 m. 50.

Dans le tumulus M. du Frétay trouva, avec des cendres abondantes, quelques rares débris de poteries extrêmement grossières, un certain nombre d'objets appartenant à l'ancienne époque celtique, et spécialement une hache en pierre polie.

Le poste romain livra au chercheur des objets variés, entre autres des moules en marbre, une lampe en bronze et un fétiche intact des plus curieux. Ce fétiche était en bronze gravé au burin sur lequel on voyait, en grand relief, le dieu Pan aux pieds de bouc portant sur la tête une corbeille de fruits, avec la flûte aux sept tuyaux; à ses pieds, de chaque côté, un faisain,

(1) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1923, 8^e livraison, p. 147.

et au-dessous, des têtes de faunes, enfin aux deux extrémités des satyres (1).

Le poste romain était connu à Locronan sous le nom de **Toul-an-Ermit**, allusion à la vie érémitique menée là par Malo de Névet (1699-1721).

LE VIEUX CANTIQUE DE SAINT RONAN

Ce cantique, qui en supplanta un autre, a pour auteur un prêtre originaire de Locronan, l'abbé Chapalain. Au dire de M. Hémon, adjoint au maire de Locronan, ce prêtre signe aux registres paroissiaux en 1740.

CANTIC

VAR BUHEZ HA MARO AN AUTROU SANT RONAN

Patron eus a Locronan Coat-Nevez

VAR TON: Guers Olofernes.

Saludomp oll guitibunan
 Hor Pastor biniquet Sant Ronan
 Da veza roet un donæson
 Ebars ar Vro hac er C'hanton,
 Da veza leset e Gorj Santel
 En ur vervel e Breiz-Izel.

Er forest eus a Goat-Nevel,
 El leac'h ma en devoa bevet
 E yun, abstinanç, oræson,
 Eno en deus leset e Galon,
 Evit ma vezo enoret
 A bep leac'h gant ar Vretonet

(1) Halna du Fréty, *Histoire du Finistère, de la formation quaternaire à la fin de l'ère romaine*, Quimper, Leprince, p. 103-106.

*

**

Eus a Irland e oue savet
 Demeus a guerent payanet;
 Ha dre ma en devoa speret,
 O sonjeal e vise den ar bet,
 E lequesont da studia,
 Ma teuas eus ar re gapapla,

**

**

Ar profit bras eus e studi
 A ras dezan dont da gredi
 Er Feiz hac er Relijion,
 Doue en deus touchet e galon
 D'en em renta souden Bwlec,
 An Aviel Santel da brezec.

*

**

Crisqui a ra er vertu bepret,
 Bete ma voe Escop sacrel,
 Hac evit quell servicha Doue
 En deus quitet an enor-ze,
 Eo bet deut e coste Leon
 Evit vaqui d'an Oræson.

*

**

Eno souden e voa anaveet
 Gant un nombr bras a Vretonet,
 Abalamour d'ar Miraclou
 A ree Doue dre e bedennou,
 En andret ar re affliget
 A zeue a bep-tu d'e velet.

*

**

Goude, e Querne a basseas
 Gant un Æl dreist ar mor glas,
 Gant pehini e voa rentet
 Er forest bras eus a Nevet,
 Da bellat c'hoas dious ar bet,
 Ha chasseal an Drouc-Speret.

*

**

Ur paysant mat ha graciüs,
Gant joa o clevet comsou Jesus,
A zavas ur lochis er c'hoat
Evit repui ar Prelat,
Ha chelaou e antrelien
Da gaouet diganta sclerigen.

*

**

Ac'hano e chassas timat
Ar serpentet emez ar c'hoat,
Hac un nombr bras a Sorcerien
A dourmante ar Gristenien,
Gant cals eus a voal sperejou
A glasq beporet coll an eneou.

*

**

C'hoas e voa chomet er plac-man
Ur vræc mechant hanvet Queban,
Pehini dre e dallenti
Ne falle quet dezi distrei,
Hac evit clevet comsou Doue
Ne devoa evitan nep carante.

*

**

Ne devoa quen rebech da ober
D'ar Sant, nemet divroet truffler:
C'hui so quiriec da dud ma zi
Nos ha deiz da feneanti,
Da zileser græc ha bugale
Da sellet ouzoc'h, tra didalve.

*

**

Ar vræc-man ne anaye quet,
Ar mat a rente d'he friet,
Pel diouti e voa ar sonch-ze;
Elec'h savetei e ene,
E oll sourci a voa caouet
Ar madou tromplus eus ar bet.

*

**

Rac-se dre ur c'hassoni bras
An den santel a accusas
A-zirac ar Roue Grallon,
Pehini a rentas dezan ræson,
Dre m'e devoa hep quir ebet
E merc'h d'ar Sant-ma tamallet.

*

**

Ar re goz o deus lavaret
E devoa e merc'h anfermet
En ur arc'h serret gant un alc'hue,
Evit donet dre ar voyen-ze
Eus ar Sant d'en em zizober
Hac e chassal eus ar c'harter.

*

**

Quemeret a voa gant sergeantet
Ha gant querden clos amarret,
Accuset er guer a Guemper
Evit ur Muntre ha Sorcer,
Da veza ar plac'h devoret
Evel un den bleiz affamet.

*

**

An oll e quer voa estonet
O velet ar Sant-ma tamallet
Gant Queban dre e c'hassony
Eus ur c'hrim capabl d'e zevi
Goude beza quement servichet
Da dud e zy ha d'e friet.

*

**

Prest e voat da ober e broces,
Pa supplias tud ar palæs
Da c'hortos disquez ar c'horf maro,
Hac e velgent eus ac'hano
Pe eon a voa coupabl, pe ne voa quet,
Eus ar c'hrim dezan tamallet.

*
**

Doue da zisquez ar virione,
 A laquas ar plac'h e buhe,
 Hac a zisclerias publicamant
 E voa an den santel innoçant,
 Ne voa nemet e mam gruel
 En devoa-hi leset da vervel.

*
**

Buhan an testou-pratiquet
 Da souten ar c'hrim invantet
 A zisparissas incontinent,
 Hac hep gortos o feamant,
 Rac aon da veza punisset
 Hervez ma o devoa meritet.

*
**

Na chomas anezo er palæs
 Nemet Queban, ar vechantes,
 Evit pehini en em stringuas
 Ar Sant-man var e zaoulin noas
 Da requeti digant Grallon
 Eus e zorfet dezi pardon.

*
**

Neuse e velas ar Roue
 Ne voa digacet gant Doue
 Ar Sant-man ebars er c'harter,
 Nemet evit heulia hor Salver,
 Ha pratiqia ar vertuzyou
 En deuz ordrenet hon Autrou.

*
**

Ar Roue a Guemper-Caurintin
 A zeuas d'e velet gant e drain,
 Ar Sant goude o sperejou
 A zubbstantas ivez o c'horfou,
 O rei dezo oll da leina
 Gant daou besquic ha tri bara.

*
**

Evel ma ye dre ar c'harter
 Evit prezec an Aviel,
 E teuas tud dijeis ha divat
 Da redec a-dreuz dre ar c'hoat
 Gant mein ha bizier a zaou-ben
 Oc'h avisa terri a ben.

*
**

Hoquen gant Doue e voa preservet;
 Evit disquez dezo o zorfet,
 En deus castiet ar plac-man
 Abalamour da Sant Ronan
 Dre ur vocen gris a garo,
 Ha voar cals a dud eus ar vro.

*
**

Un deiz, pa oa o contempli
 En ul levr, var dreuzou e di,
 E passeas ur bleiz er c'hoat
 A dreuz en e vec un danvat
 Var ar poent da veza moguet
 Pa voa gant ar Sant dilivret.

*
**

Eur gomzik hebquen eus ar Sant
 A laquas ar bleiz ravissant
 Da renta e zannvat paquet
 Dirac Queban hac e friet,
 O clasq diskuez dre guemen-man
 E dallenti vras da Gueban.

*
**

Distrei a reas ar Sant e Leon,
 N'ouzer quet an occasion;
 Abars nemeur e voa galvet
 Gant Doue da renta e speret,
 Da roi dezan en Eè ar gloar
 En doa meritet en douar.

*
**

*Pa voa an den-man o tremen,
E clevet an Ælet an En
Oc'h ober ur c'han, ur meuleudi,
Hac a ravisse peb-hini,
Sign eus ar gloar dezan preparat
Er barados gant an Ælet.*

*
**

*Tri Escop o deuz disputet
Peleac'h e vize enterret
Ar c'horf eus ar Prelat divin:
Daou ægen gouez a laquas fin,
Pere o veza lest e liberte
En digassas e douar Querne.*

*
**

*Hep gortos sicour digant den
A hed an hent evit o ren,
E cassont ar c'har dre ar vro
Ma voe lequeet ar c'horf maro:
Gant Doue hebquen e voant bleinet
D'en em renta e Coat-Nevet.*

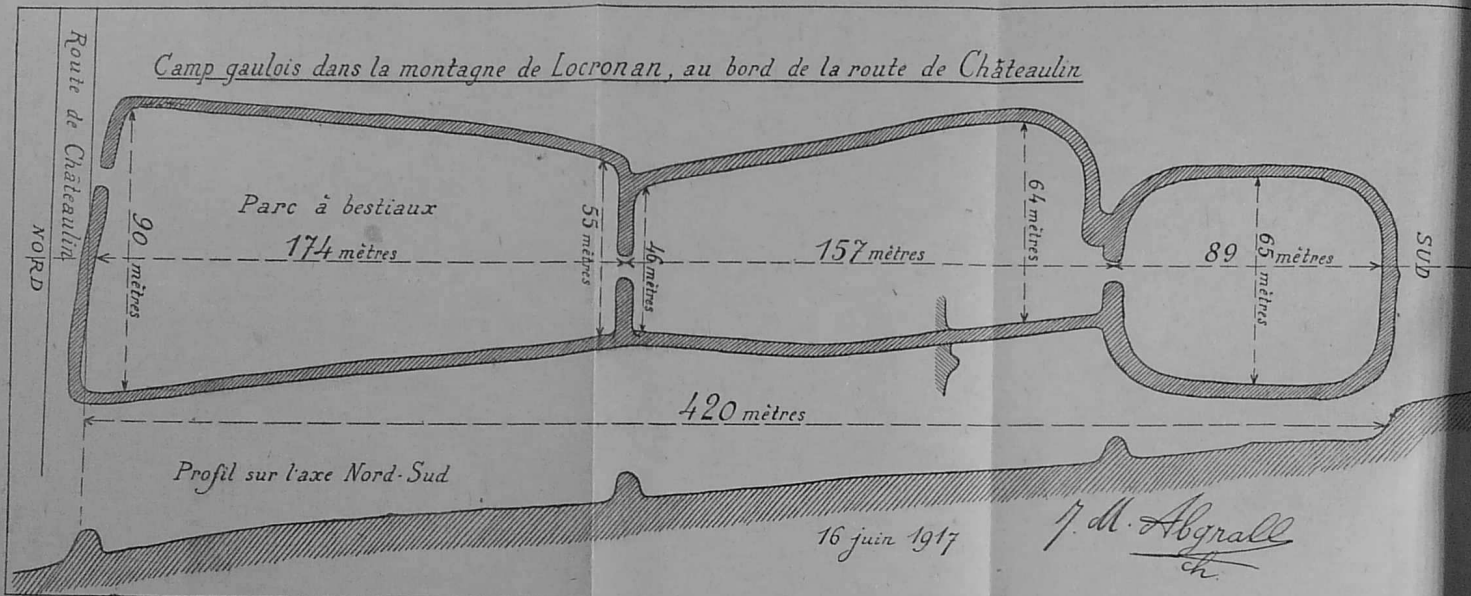
*
**

*Herzel a refont er plac-man
Ma zeo batisset Locronan,
Goude m'o devoa gret an dro
Ar re ar Sant pa oa beo,
Da saludî c'hoas ar placou
Enoret dre e bedennou.*

*
**

*Pa voa oc'h ober an dro-man,
E racontr adarre Queban,
Pehini p'e deus-an guelet
A voa ous ar Sant coleret,
A scoas gant he golvas pren
Hac a dorras corn an ægen.*

Camp gaulois dans la montagne de Locronan, au bord de la route de Châteaulin



*
**

Ar c'horn d'euz an ægen scoet
A voa d'an douar discaret,
Mes dre bermission Doue
A stagas en e blaç adarre,
Quen na voa ar c'horf rentet
E plaç ar c'horn breman hanvet.

*
**

Queban o veza decedet,
En douar profan oe laquet
Var an hent bras, pell dious ar Sant,
Evit exempl d'an dud mechant,
Er menez etre an diou Barres,
Ma vize anezhi sonch da james.

*
**

Endra vezo douar er plaç-man,
E vezo galvet Bez Queban,
E c'horf a so eno laquet;
E ene ne ouzer pelec'h eo eet,
Dre n'hon deus assurans a-gren
E deffe gret tam pinigen.

*
**

Un dro bep c'huec'h bloas a ve gret,
An Dromeny ez eo hanvet,
Ar Sant var yun er gre bemdez
Epad ma zeo bet e buez.
Tost da deir leo var-dro e dy,
Da chassal pell ar bleizy.

*
**

D'an eil Sul euz a viz Gouero
Eo instituet pell amzer so,
Da c'honnit induljanç plenier,
E teu an dud a bep carter,
Evit enori ar plaç-man
Ma zeo enterret Sant Ronan.

*

**

Guelet eo bet ar relegou,
 Ar c'hroaziou hac ar banielou
 O vont da ober an dro-man;
 Ar c'hleyer ho son o-unan,
 Pa eo bet control an amzer
 Da arreti an dud er guer.

*

**

Ur bloavez, oc'h ober an dro,
 Ne tavas morse tout ar glao;
 Ar parruriou heb beza glibet
 Var ar relegou biniquet,
 A voa rentet seac'h corn er guer,
 Evel pa vige caër ann amzer.

*

**

En-dro d'ar menez, pa bignet,
 Flamou tan a so bet guelet
 O vont o tont divech patant
 A-enoc'h relegou ar Sant;
 Doue o tisquez da bep-hini
 E plige dezan an Dromeni.

*

**

Diabars eo savet ar Chapel
 Gant an Duquet a Vreiz-Izel,
 Ha goudese eo bet cresquet
 Gant ar Roue hac ar Brincet
 Demeus cals a bresanchou,
 Abalamour d'ar Miraclou.

*

**

Goude, ann Itron Duques Anna
 E deus laquet retablissa
 Ar plaç eus ar bez biniquet
 Ma zeo Sant Ronan enterret,
 Da c'houl eno digant Doue
 Ar brospérité d'e ligne.

*

**

Protectour mad eo ar Sant-man,
 D'ar re vras ha dar' re vihan.
 Pa deuer d'e dy d'e enori
 Ha gant devotion d'e bedi,
 E ra d'an oll soulageamant
 A bep poan ac a bep tourmant.

*

**

Nombr a vugale tro-var-dro
 Deja an artiel ar maro
 Dre intercession Sant Ronan
 So bet lamet emez a boan:
 A dre c'hraç an Aotrou Doue
 Rentet dirac an oll pare.

*

**

Ar groaguez zo bet soulaget
 O veza deza en em voestlet,
 A ell lavaret gant guirione
 Penaos oa caret gant Doue,
 Ha pegement e plich dezan
 An enor rentet da Sant Ronan.

*

**

Ur vouez dour zo tost d'ar plaç-man
 So hanvet Feunteun Sant-Ronan,
 E deus soulaget lies hini
 Oc'h eja dour eus anezi,
 Eus an drouc pen ha catarou,
 Terien ha guentl dre ar memprou.

*

**

E miz Even, d'an deiz quenta,
 E bers ar gouel eno bep bloa,
 Pa en deus pliget gant Doue
 Roi ar sort tensor er c'hontre,
 Pedomp-en a galon deis ha nos
 M'hor c'honduo d'ar Barados.

Quelques lettres de famille du Père Jean-Louis de Rozaven

Jean-Louis de Rozaven avait un frère, Germain-Jean-Guillaume, et cinq sœurs, Louise-Jacquette-Corentine, Suzanne-Françoise, Marie-Eliette, Marie-Jacquette, et Pétronille.

Louise et Marie-Jacquette entrèrent en religion à la Retraite du Sacré-Cœur de Quimper.

Chassées de leur couvent (1) le 9 Juillet 1791, les Dames de la Retraite se réfugièrent d'abord au Calvaire, puis au château de la Coudraie, près d'Huelgoat, chez la famille Nouvel. Au sortir de la tourmente révolutionnaire, elles n'étaient que cinq. A ces glorieuses survivantes de l'ancien régime s'adjoignit, en septembre 1805, Louise de Rozaven. Sa sœur Jacquette vint la rejoindre le 20 novembre 1807, à la maison de la rue de la Tourbie, occupée à ce moment par la communauté renaissante.

Lors de la Saint-Michel 1808, il fallut évacuer ce local, et sur la fin de l'année les religieuses au nombre de 14 étaient installées à l'Abbaye Blanche de Quimperlé, ancien couvent de Dominicains. Louise de Rozaven était alors âgée de 42 ans, sa sœur Jacquette en avait 39.

L'hiver de 1809 semble avoir été rigoureux et Mme de Marigo, Supérieure, écrit à Mgr Dombideau, le 12 Janvier: « M. Mancel, notre architecte, nous continue ses bons offices et les rigueurs de l'hiver n'ont point refroidi son zèle pour nous. » (2)

(1) La gendarmerie actuelle de Quimper.

(2) *Histoire de la Congrégation de la Retraite du Sacré-Cœur*, par une Religieuse de la Congrégation, Première Partie, Angers, Lecoq, 1920, p. 46.

Mlle Louise de Rozaven est désignée en août 1820 pour créer une fondation à Saint-Pol-de-Léon. En 1827, elle passe à Lesneven, suivie de son personnel, puis trois ans plus tard elle est rappelée à Quimperlé par la Révérende Mère de l'Archangel, Supérieure générale. (1)

Quant à Jacquette de Rozaven, elle semble avoir eu une personnalité moins accusée que son aînée; avec son entrée en religion à la date de 1807, on signale seulement son décès en 1830.

Pétronille de Rozaven, mariée avec M. Jérôme de Kerdrioniou eut de cette union trois enfants: Sophie, Lise, décédée à Locronan il y a environ 45 ans, et Pélage, mort avant ses deux sœurs.

Sophie naquit à Concarneau le 22 Janvier 1801. Enfant et adolescente elle vint à plus d'une reprise voir ses tantes, religieuses de la Retraite. Elle-même prit l'habit le 8 novembre 1823, et fut Supérieure générale de la Congrégation de 1850 à 1874.

On doit rattacher à son gouvernement:

La construction de la chapelle et du Pensionnat de la Retraite de Quimper (1850) dans l'immeuble dit de la *Fabrique* où les religieuses étaient, depuis 1847, plutôt campées qu'installées, — le retour de la Maison-Mère de la Congrégation, de Quimperlé à Quimper en 1857, — la fondation du Pensionnat de Brest en 1858, — l'adoption des vœux rendus obligatoires dans la Société, en 1862.

Entre temps, elle provoquait la composition d'une Règle plus complète. Cette Règle, œuvre de M. le chanoine Goujon, Supérieur du Grand-Séminaire de Quimper, resta en usage dans la Congrégation jusqu'à ce que la Révérende Mère Felz, conseillée par Dom Anselme Nouvel, Supérieur de la Retraite comme Evêque de Quimper, eût fait adopter à la Congrégation

(1) P. Peyron, *Notice historique sur les Retraites de Quimper et d'Angers*, Desclée, de Brouwer et C^{ie}, Lille, 1901, p. 66.

la Règle de Saint Ignace, plus complète et plus conforme à ce que le Saint-Siège exigeait alors des Congrégations à vœux simples qui sollicitaient de lui l'approbation de leurs constitutions.

Le R. P. de Rozaven écrivait de temps à autre à ses nièces Sophie et Lise de Kerdroniou, ainsi qu'à Jeanne de Rozaven, fille de son frère Germain. Née vers 1790, Jeanne de Rozaven devint, vers 1816, Mme de Légerville-Leissègues (1) elle épousa en secondes noces le colonel de Vincelles.

Avec ses sœurs, Louise et Jacqueline, l'éminent religieux entretenait une correspondance assez active.

Quelques-unes de ces lettres nous ont été heureusement conservées.

**

Voici d'abord deux épîtres qui ont pour destinataire Mlle Jacqueline de Rozaven.

Nous ne connaissons la première que par une communication de Mlle Jacqueline à M. Le Clanche, Secrétaire de l'Evêché de Quimper; et condisciple de son frère Jean-Louis au Grand Séminaire de Cornouaille. Cette lettre de Mlle de Rozaven se trouve aujourd'hui dans nos Archives épiscopales, adjointe au dossier des Ursulines de Quimperlé.

Nous la donnons *in extenso* et en bonne orthographe.

Quimperlé, le 6 Janvier 1809.

Monsieur,

« Si je n'ai pas usé de courage pour me mettre à mon écritoire pour vous assurer des vœux que je forme pour vous en cette nouvelle année vous ne doutez pas

(1) En Janvier 1791, Jean-Louis de Rozaven, acolyte, au Grand Séminaire de Quimper, compte au nombre de ses professeurs, M. François-Marie Leissègues de Légerville, qui fut déporté en Espagne et devint, à son retour, vicaire à Châteaulin, puis curé de Saint-Corentin; il mourut en 1826.

au moins de leur sincérité. J'avais prié ma compagne Du Cléguer (1) de vous assurer de mon respect et de mes vœux et vous prier de vouloir bien excuser ma paresse en faveur de ma mauvaise santé qui quoique un peu moins mauvaise l'est encore beaucoup. Je souffre moins constamment, j'ai de petits moments de mieux, puisse la nouvelle année, sinon me donner la santé que je ne crois pas désirer puisque c'est tout ce que j'ai à offrir à Dieu qui puisse lui être agréable, j'espère du moins avec l'aide de sa grâce qu'à force de souffrir j'apprendrai à bien souffrir; puisse-t-il me donner pour étrennes la patience et la résignation; dans celles que nous avons tirées ici en Société il me donne son royaume (2), vous voyez que j'ai été bien partagée, puissé-je être assez heureuse pour le gagner, priez pour moi comme je le fais pour vous, vous savez combien j'ai besoin de prières, je ne vous en dirai pas plus long de moi aujourd'hui vu que j'ai à vous parler du cher Jean-Louis auquel vous voulez prendre intérêt, aussi est-ce en sa faveur que je dégele aujourd'hui mon encre ne pouvant vous envoyer sa lettre, parce qu'il désire que vous lui répondiez de suite à toutes ces questions. Je vais copier ce qui vous regarde ainsi que les autres messieurs dont il parle et à qui vous voudrez bien en faire part; quand vous viendrez vous verrez la lettre, puisse le désir de la voir nous procurer le plaisir de vous voir plus tôt, en attendant voilà de quoi il est cas. (3)

« En relisant votre lettre (4) je vois que M. Balcon est votre aumônier, je ne me rappelle que confusé-

(1) Louise-Marie Guillou du Cléguer, née à Ploaré en 1766, entre à la Retraite en 1806, fonde la Maison de Redon en 1820, et meurt en 1826.

(2) Au jour de l'Epiphanie, Mlle Jacqueline de Rozaven eut sans doute l'honneur d'être « reine » et d'avoir la fève du gâteau des Rois.

(3) Ici Mlle de Rozaven introduit la lettre de son frère.

(4) Le P. de Rozaven est alors en Russie.

ment de l'avoir connu, je n'en suis pas moins sensible à son bon souvenir ainsi qu'à celui de tous ceux que vous me nommez, je vous prie lorsque vous en aurez l'occasion de leur dire ou de leur faire dire bien des choses de ma part, spécialement à M. Dumoulin (1) que j'ai toujours désiré de voir et que je n'ai jamais eu le bonheur de rencontrer dans mes courses multipliées en Allemagne; vous me nommez M. Coatpont (2) entre MM. Vistorte (3) et Dumoulin, ce qui me fait croire qu'il est prêtre, c'est un ancien condisciple que je ne puis oublier (*il a cru que c'était un des jeunes Coatpont dont on lui parlait*); un autre condisciple dont le souvenir m'est également cher c'est M. Clanche, ce n'est pas la première fois que vous me donnez de ses nouvelles, j'en ai toujours fait un cas particulier, son amitié m'est bien précieuse et je désire bien d'avoir une union particulière de prières avec lui; veuillez bien le lui demander en mon nom et l'assurer que de mon côté j'en remplis déjà les engagements; je désire aussi par son moyen avoir des nouvelles de nos autres condisciples; je me rappelle, non sans attendrissement, que notre classe a fourni 40 tonsurés à la dernière ordination de notre Saint Evêque de S' Luc, que sont-ils devenus? Je sais que 5 ou 6 donnèrent dans les nouvelles erreurs! Y ont-ils persisté! Qu'est devenu surtout M. Moffret avec lequel j'étais fort lié jusqu'à ce que le serment vint nous désunir; en est-il quelque autre qui persévérant dans les bons principes soit actuellement dans le cas de rendre des services à l'Eglise? Le neveu de

(1) M. Dumoulin, recteur d'Ergué-Gabéric refuse le serment, en 1790. En 1792, il part pour la Bohême. A son retour, il est nommé curé de Crozon, puis de Saint-Corentin. Il est curé de la cathédrale en 1808, et s'intéresse vivement à la Congrégation de la Retraite.

(2) Un Coatpont, recteur de Poullan (1786-1792), refuse le serment à la Constitution civile. Déporté en Espagne en 1792.

(3) François Vistorte, vicaire à Plogonec, prêta le serment, puis se rétracta.

M. Dumoulin, M. Le Breton (1) est-il mort, ainsi qu'on me le dit, après avoir été quelque temps trappiste en Espagne? (2)

« Vous voyez, Monsieur, qu'en qualité de son ami il vous charge comme nous de répondre à une partie de ces questions, et comme il paraît très pressé d'avoir vos lettres, si je ne craignais d'abuser de votre complaisance, je vous prierais de mettre votre lettre à la poste samedi soir afin que nous la recevions dimanche, pour qu'elle soit insérée dans les notes que nous désirons faire partir par le courrier de mardi; si cependant vous prévoyez avoir une occasion avant ce temps, vous pourriez différer pas pour nous épargner un port de lettre que nous payerons avec plaisir, mais parce que je sais que le samedi est un jour d'embarras pour vous, et nous désirons bien cependant satisfaire au désir qu'il témoigne d'avoir de vous des détails qui l'intéresseront. Mettez s'il vous plaît du papier très fin pour lui en dire plus long, il aura sûrement bien du plaisir à vous lire, et vous croyez qu'il ne m'en fera pas moins de lui procurer cette satisfaction.

« Veuillez enfin être notre interprète auprès de Monseigneur (3), en lui témoignant toute la reconnaissance de mon frère de l'intérêt qu'il veut bien prendre en lui, en lui présentant l'hommage respectueux de son dévouement; laissez-vous convaincre, Monsieur, de celui avec lequel j'ai l'honneur d'être

« Votre très humble et très obéissante servante,

J. ROZAVEN.

« Recevez l'hommage respectueux de nos dames et

(1) Vicaire de Saint-Martin de Morlaix, refuse le serment, est incarcéré aux Carmes, puis au château de Brest. Déporté en Espagne en 1792.

(2) Ici se termine le fragment de lettre du Père de Rozaven.

(3) Monseigneur Dombideau de Crouseilles.

compagnes; bien des choses s'il vous plaît à sœurs Marguerite et Annette; je prie cette dernière de faire nos compliments à Isabelle,

Voici maintenant une autre lettre adressée par le R. P. de Rozaven à la Mère Jacquette de Leisségues à Quimperlé. Dans cette longue épître sur l'obéissance le fils de saint Ignace se révèle tout entier (1):

« Rome, Janvier 1823.

Ma chère Sœur,

« Cette fois-ci vous n'aurez pas à vous plaindre de mes délais. La résignation que vous me témoignez en votre dernière lettre, m'a touché et édifié; il est bien juste que je vous en récompense par ma diligence à vous répondre et par la longueur de ma lettre qui pourroit déplaire à toute autre; mais, à coup sûr, elle vous sera agréable.

« Une circonstance assez singulière me fournit une ample matière à discourir:

« Vous saurez d'abord que j'ai fait ma retraite annuelle précisément dans le même temps où vous faisiez la vôtre; c'est là une rencontre qui, en elle-même, ne signifie rien du tout, mais qui pourtant m'a fait plaisir. Il est tout naturel que, pendant une retraite, j'aie prié pour vous; et quand je dis pour vous, cela signifie pour vous et vos compagnes; ce n'est pas là seulement une circonstance de ma retraite, mais une chose de tous les jours, et personne sans doute, ne s'étonneroit que je m'occupe souvent devant Dieu d'une sainte Association dans laquelle j'ai deux sœurs tendrement aimées; d'une Association qui a été formée par un de nos Pères; d'une Association,

(1) Cette lettre ainsi que celles qui suivront, nous ont été gracieusement communiquées par la Révérente Mère Générale de la Retraite d'Angers et par Monsieur Etienne de Solminiac. Tous deux trouveront ici l'expression de notre gratitude.

enfin, qui a pris naissance et qui a produit tant de fruits dans ma patrie, vers laquelle mon cœur se porte et se portera toujours avec un sentiment de prédilection.

« Mais, quoique je pense à vous tous les jours, je le fais quelquefois plus ou moins, et par une circonstance singulière, il s'est trouvé que le jour où je reçus votre lettre je m'étois occupé de vous d'une manière plus particulière et plus longtemps qu'à l'ordinaire. Et voici en quelle occasion:

« Nous avions lu, ce jour-là, à la Messe l'Évangile qui rappelle le retour de Notre Seigneur de l'Égypte. Marie et Joseph s'étaient retirés à Nazareth avec le Divin Enfant, et l'Évangéliste termine son récit par la réflexion que Jésus était *soumis* à Joseph et à Marie.

« Réfléchissant sur la profondeur de ce mystère, qui nous représente un Dieu obéissant à deux de ses créatures, je considérois l'excellence et la nécessité de la vertu d'obéissance; c'est la désobéissance du premier homme qui a perdu le genre humain, c'est l'obéissance d'un Dieu fait homme qui l'a sauvé. Il faut que l'obéissance soit quelque chose de bien grand, de bien agréable à Dieu, puisque le Fils de Dieu lui-même, descendu sur la terre pour sauver le monde, a exécuté l'œuvre de notre Rédemption en se rendant obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la Croix.

« Je pensois que c'était la considération de cette merveille qui avoit peuplé le monde d'Ordres religieux et qui, dans tous les siècles, avoit déterminé une multitude innombrable d'hommes et de femmes à faire à Dieu le plus pénible et le plus méritoire des sacrifices, celui de la propre volonté pour imiter, autant que cela est possible à des créatures, le grand exemple que nous a donné le Fils de Dieu devenu semblable à nous.

« Tous les Ordres religieux se sont successivement

établis sur le grand principe du renoncement à la volonté propre et de la soumission à la volonté d'autrui dans laquelle on reconnaît la volonté de Dieu, comme Jésus obéissait à son Père céleste en rendant à Joseph et à Marie l'obéissance qu'il savoit lui être agréable.

« Ces considérations m'ont amené insensiblement à penser à votre Association, et j'ai été singulièrement frappé d'une réflexion à laquelle je me suis arrêté: tous les Ordres religieux sont liés par le vœu d'obéissance, et vous n'avez pas le lien... Il faut donc, de toute nécessité, qu'à défaut du vœu d'obéissance, vous en possédiez la vertu à un haut degré; autrement, il serait impossible que vous puissiez subsister longtemps, car le lien nécessaire de toute Association c'est la subordination et l'obéissance libre ou obligée.

« Chez vous, l'obéissance est libre, et pourtant votre Congrégation a une existence de plus de cent cinquante ans: j'ai conclu, évidemment, que la belle vertu d'obéissance a dû être possédée et constamment pratiquée avec une grande perfection par celles qui vous ont précédées, depuis la première fondatrice jusqu'à vous.

« En effet, transportons-nous en esprit au temps où le Père Huby assembla les premières personnes qui se consacrèrent à cette bonne œuvre; je m'imagine qu'après leur avoir détaillé son plan, leur avoir expliqué le but et la fin de leur Institut, il leur parla ainsi :

« Vous voyez quelle est l'œuvre à laquelle Dieu vous appelle, et pour laquelle il vous rassemble. Toute association exige un ordre et une subordination sans quoi elle ne peut subsister. Dans une société quelconque, il faut qu'il y ait quelqu'un qui dirige, et d'autres qui se laissent diriger; quelqu'un qui commande, et d'autres qui obéissent; autrement, tout est dans la confusion. L'une de vous sera donc Supérieure, et les autres lui rendront l'obéissance qui lui

sera due à ce titre. Je ne juge pas à propos que vous contractiez une obligation fondée sur des vœux. Le lien qui vous unira, et qui sera suffisant pour maintenir la subordination, sera cette même charité qui vous a engagées à vous consacrer à une œuvre si sainte; et votre obéissance sera d'autant plus parfaite qu'elle sera libre et uniquement fondée sur l'amour. Votre modèle sera l'obéissance que notre Divin Sauveur a rendue à Joseph et à Marie. Vous penserez que le Fils de Dieu, Roi du ciel et de la terre, souverain Maître de l'univers qu'il a tiré du néant, a voulu être soumis et obéissant à ses créatures, quoique rien ne pût l'y obliger, et uniquement pour plaire à son Père céleste; que la perfection de son amour pour son Père a été la mesure de la perfection de son obéissance. A son exemple, vous ne vous arrêterez pas à considérer la personne à laquelle vous obéirez, mais vous penserez qu'en lui obéissant, c'est vraiment à Dieu que vous rendrez l'obéissance qui lui est due, puisque par votre choix et par détermination libre de votre volonté, cette personne est devenue pour vous l'interprète de la volonté divine. »

« Ce petit discours du Père Huby, dont je vous ai donné l'analyse, a dû produire une impression bien profonde sur ces âmes prévenues des bénédictions célestes, puisque nous voyons que l'esprit d'obéissance parfaite qu'il leur a inculquée a subsisté et fait subsister cette Association pendant plus d'un siècle et demi. Je dis que c'est cet esprit d'obéissance parfaite qui a fait subsister votre Association depuis si longtemps, car, sans cela, il eût été impossible qu'elle subsistât: la chose est bien évidente. Et s'il pouvait y avoir quelque doute, une supposition vous convaincra :

« Supposons un instant que vos premières Fondatrices après s'être donné et avoir reconnu une Supérieure, se fussent dit intérieurement, et chacune en

particulier: « Voilà que j'ai un supérieure; je dois et veux lui obéir: cela est juste, mais pourtant avec réserve et dans certaines limites. Si ma Supérieure m'ordonne des choses qui me contrarient, qui me soient désagréables ou me coûtent trop, je saurai bien le lui dire ou le lui faire sentir. Je lui ferai tant de représentations et de difficultés, je témoignerai tant de répugnances et de mauvaise humeur que je la forcerai de me laisser en repos. C'est à elle d'étudier mes goûts, mes dispositions, mon caractère, afin de ne me rien commander qui ne me convienne; car, enfin, elle sait fort bien que je n'ai aucune obligation rigoureuse de lui obéir. Que si elle manque de discrétion, exigeant de moi ce que je ne veux pas, ce que je suis décidée à ne point faire, je puis me mettre en liberté...! »

« N'est-il pas évident qu'une Congrégation de personnes de ce caractère et dans ces dispositions n'eût pas subsisté longtemps, et qu'elle se serait dissoute presque aussitôt qu'elle eût été formée?... Je ne connois pas de position plus triste et plus pénible que le seroit celle d'une Supérieure qui auroit à gouverner des personnes ainsi disposées; elle n'oseroit rien commander avant de s'assurer que ses ordres fussent bien reçus. Il lui faudroit sans cesse étudier les goûts et les penchants de ses inférieures afin de s'y conformer; ce ne seroient plus les inférieures qui lui obéiroient, mais elle qui feroit continuellement la volonté de ses inférieures. Elle seroit, non plus la Supérieure, mais la servante de celles à qui elle devrait commander: peut-on rien imaginer de plus déraisonnable? Elle se trouveroit par là dans l'impossibilité de faire aucun bien; elle ne sauroit former aucun projet, puisque le projet le mieux combiné, le plus utile, seroit à l'instant déconcerté par les répugnances et les oppositions d'une inférieure dont elle auroit besoin pour l'exécution. Elle devroit donc finir par tomber dans le

découragement et l'inaction. Un tel ordre choses ne sauroit être durable: il entraîneroit nécessairement après lui la ruine de l'Association. C'est donc par un ordre de choses tout opposé que votre Association a fleuri et s'est propagée. Sa durée prouve évidemment la perfection de l'esprit d'obéissance qui a présidé à sa formation et qui, transmis par une tradition non interrompue, l'a conservée et la conserve encore pour le bien de l'Eglise et pour le salut d'un grand nombre d'âmes...

« Telles étaient mes réflexions, et je rendois grâce à Dieu de ce qu'il vous a si bien fait connaître le mérite inestimable de cette vertu que, sans le secours d'aucun vœu, elle s'est maintenue et se maintient parmi vous dans un si haut degré. Ces bonnes âmes, me disois-je à moi-même, ont quelquefois cru, sans doute par humilité, que je leur supposois des perfections qu'elles n'ont pas... mais assurément elles ne sauroient m'accuser d'exagération lorsque je me bornerai à supposer qu'elles ont une estime singulière pour la vertu d'obéissance et qu'elles s'efforcent de la pratiquer dans toute sa perfection, puisqu'enfin c'est là une chose indispensable, et l'obligation la plus essentielle de leur état. Je leur ferois injure si je pensois autrement, et je supposerois qu'elles ont dégénéré sur le point essentiel, puisque ce seroit la même chose que de croire qu'elles tendent à la ruine de leur Association. A Dieu ne plaise que j'aie jamais une semblable idée!... Je suis, au contraire bien persuadé que l'obéissance est autant que jamais en honneur parmi vous, et qu'il n'est aucune de vous qui ne fasse ses efforts pour s'y perfectionner.

« Il est d'ailleurs, bien nécessaire que chacune s'y applique à proportion qu'elle est désireuse de sa propre perfection, car on se flatteroit en vain de posséder d'autres vertus: si on n'a pas celle de l'obéissance, les autres n'ont aucune solidité. C'est l'obéis-

sance qui donne et conserve les vertus solides. Le mérite d'un serviteur, d'une servante de Dieu, ne consiste-t-il pas entièrement à faire sa volonté, c'est-à-dire à obéir avec simplicité, quel que soit l'organe par lequel cette volonté de Dieu nous est manifestée?

« Mais dans l'état que vous avez embrassé, c'est votre Supérieure qui est pour vous l'organe de la volonté de Dieu: en lui sacrifiant vos aises, vos goûts, vos inclinations, c'est donc à Dieu que vous faites ce sacrifice; en surmontant vos répugnances, en faisant des efforts généreux sur vous-mêmes, c'est à Dieu que vous prouvez votre amour: comme dans le cas contraire ce seroit à Dieu que vous refuseriez ces sacrifices, ces témoignages d'amour.

« Des hommes insensés ont vainement cherché la pierre philosophale, l'art de faire de l'or, travail d'autant plus utile que, quand il auroit été couronné de succès, on n'en auroit pas été plus avancé; mais la Religion nous présente la vraie pierre philosophale, qui est l'obéissance. Cette vertu est telle qu'elle change toutes nos actions les plus ordinaires en un or pur, inestimable et digne d'être présenté à Dieu. C'est là le trésor que Notre divin Sauveur nous disoit être caché dans un champ, et dont le prix est si grand que celui qui l'a trouvé ne balance pas à se défaire de tout ce qu'il possède pour l'acquérir.

« Mais qu'ai-je besoin de vous dire toutes ces choses que vous savez aussi bien que moi? Je m'oublie; ce n'est point un sermon que je prétends vous faire: je ne me proposois que de vous raconter ce qui m'est arrivé. J'ai peut-être dépassé les bornes et je crains bien que si vous lisez ceci devant vos Sœurs, quelque-une d'entre elles ne fasse la réflexion que vous avez un frère bien bavard. J'espère au moins de sa charité qu'elle ne verra dans mon bavardage qu'une preuve du désir bien sincère que j'ai de vous être utile. Si mes paroles peuvent servir à vous confirmer

dans les bons sentiments que vous avez déjà, je suis content, et je n'en demande pas davantage.

« J'aime à croire que vous penserez que celui qui vous parle, est un confrère, bien indigne sans doute, du Père Huby, et que sa considération donnera quelque poids à mes réflexions.

« Je salue toutes vos compagnes et me recommande à leurs prières, afin qu'elles m'obtiennent la grâce de pratiquer moi-même ce que j'enseigne aux autres, pour ne pas trouver ma condamnation en mes propres paroles. »

J. L. DE ROZAVEN.

Lettre du P. de Rozaven à sa sœur Louise.

Rome, 27 Décembre 1820.

« ... Je suis bien aise que vous ayez obtenu ce que vous désiriez depuis longtemps, savoir une seconde maison, et je prie Dieu de bénir ce nouvel établissement (1). Quant à celui de Redon, il est fâcheux qu'il se sépare du tronc, mais je trouve que vous avez parfaitement raison de ne pas vouloir de nouveautés: tenez vous à l'esprit de votre institution, vous n'avez point de vœux, vous n'en devez point avoir (2). Nous devons croire que ceux qui ont fondé de saints établissements étoient conduits par l'Esprit de Dieu et qu'ils ont vu ce qui convenait le mieux aux vues que Dieu leur avoit inspirées; on ne sauroit mieux faire que de s'en tenir à ce qu'ils ont décidé; introduire des changements, c'est s'exposer à détruire leur œuvre. Il ne faut pas se laisser séduire par des apparences souvent trompeuses d'une plus grande perfection. Vous

(1) A Saint-Pol-de-Léon.

(2) Le 14 septembre 1823, Mesdames du Cléguer, Héry et du Crano prononcèrent, à Redon, les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. (Peyron, *op. cit.*, p. 63).

avez l'expérience du bien que vous pouvez faire étant ce que vous êtes, et vous ignorez ce qui résulteroit d'un changement qui, en spéculation, peut sembler avantageux. »

*

**

Lettre du P. de Rozaven à sa belle-sœur, Madame de Rozaven.

Saint-Pétersbourg, ce 2 Décembre 1807.

„ « J'espère que vous voudrez bien me donner des nouvelles de toute votre famille, ou du moins m'en faire donner par celui ou celle qui m'écrira, car je ne suis plus du tout au courant, et je ne sais combien j'ai de neveux et de nièces. Je serois tout étonné si je revois cette petite Jeannette (1) que j'ai si souvent portée dans mes bras sur la place et dans les rues de Locronan; elle ne s'en souvient plus, à présent qu'elle est une grande demoiselle, mais je pense que vous ne lui aurez pas laissé ignorer combien je l'aimois. Je la remercie du petit mot qu'elle a inséré dans votre lettre, et je la félicite sur le caractère de son écriture qui est fort bon, et sur l'orthographe. Je vois qu'elle a reçu de bonnes leçons et qu'elle en a profité. Ce sera pour moi un bien grand plaisir de renouveler connaissance avec elle et de vous revoir tous, mais c'est une espérance que je veux pas vous donner parce que, très vraisemblablement, elle seroit vaine. S'il vous restait encore quelque incertitude sur mon état, ma lettre à Louison (2) la dissipera. Je suis fixé, non pas pour le lieu, puisqu'il n'est aucun lieu sur terre où je ne puisse être envoyé, mais aucun voyage ne dépend de ma volonté, et il est plus que vraisemblable que je ne reverrai plus la France, à moins que notre Ordre n'y

(1) Nom familier donné à Jeanne de Rozaven.

(2) Nom d'amitié donné à Sœur Louise de Rozaven, religieuse de la Retraite.

soit un jour rétabli, et dans ce cas-là, il est peu probable que je puisse revoir mon pays natal. »

Il demande qu'on lui fasse passer les sermons de son oncle.

« Fixé vraisemblablement pour plusieurs années à Saint-Pétersbourg ».

« Envoyez s'il vous plaît, l'autre page à Jacqueline,

Votre frère,

J. L. ROZAVEN.

*

**

Lettres du R. Père de Rozaven à sa sœur Pétronille, Madame de Kerdrioniu. (1)

Saint-Pétersbourg, 2 Décembre 1807.

« J'ai reçu, ma bien chère sœur, il y a plus d'un an, votre lettre, qui avait déjà un an de date. Lorsque je m'étois plaint, dans mes précédentes lettres, je ne prétendois point vous faire un reproche de ne m'avoir pas écrit, puisque c'est vous qui auriez droit de vous plaindre de n'avoir pas reçu de lettres de moi depuis plusieurs années; mais je me plaignois avec raison de ce que les lettres que je recevois ne me disoient rien de vous. Il ne m'étoit pas possible d'interpréter en mauvaise part votre silence, et je pensois que jamais vous ne pourriez attribuer le mien à l'indifférence et à l'oubli. Comment pourrois-je jamais oublier celle que, depuis ma tendre enfance, mon cœur a toujours distinguée, même parmi les personnes qui me sont les plus chères? Une correspondance avec vous me seroit toujours aussi agréable qu'autrefois, mais mille circonstances différentes m'ont mis dans l'impossibilité d'espérer de pouvoir établir

(1) C'était la sœur chérie du P. de Rozaven: elle n'avait que deux ans de plus que lui.

cette correspondance; et, d'ailleurs, vous sentez bien que je ne peux pas vous écrire, ma chère Pétronille, comme à une autre personne; mon cœur auroit besoin de s'épancher avec vous, je voudrais savoir dans le plus menu détail tout ce qui vous concerne, vous demander mille et mille choses, vous répondre sur tout, et user de tous les droits d'une vieille amitié, à laquelle je sais combien vous êtes sensible. Tout cela est impossible à la distance où nous sommes, et voilà l'unique cause de mon long silence...

« J'espère que, fixé désormais dans ce pays, je pourrai entretenir avec ma famille une correspondance plus régulière... et dans toutes mes lettres il y aura quelque chose pour vous. Ecrivez-moi et dites-moi, du moins en gros, votre situation présente. Comptez que je ne sais absolument rien, pas même combien vous avez d'enfants, mais je sais qu'ils me sont tous bien chers à cause de leur mère, et je voudrais que la Providence me mit à même de leur prouver mon amitié.

« Votre pèlage (1) est actuellement d'âge à recevoir l'éducation, mais à la distance énorme qui nous sépare, je ne puis rien. N'espérez même pas de me revoir en France; car, quoique cela soit possible, ce n'est guère probable. Nous ne nous reverrons plus sur la terre, ma chère amie, tâchons que les liens de notre amitié se resserrent dans l'éternité qui approche et qui peut nous réunir pour ne plus nous séparer. Je finis par cette pensée sérieuse; j'espère qu'elle vous donnera de la consolation. Adieu, ma bien chère sœur et amie. J'embrasse votre mari, etc. »

Votre frère et ami,

J. L. ROZAVEN.

(1) Son fils.

Saint-Pétersbourg, 27 Septembre 1808 (1).

...« Mon cœur vous est assez connu pour que vous ne doutiez pas de tout l'intérêt que je prends à tout ce qui vous touche. Oui, sans doute, j'aimerais bien Pélage, Sophie et Lize. Je les aime déjà bien tendrement, et si je les voyais cela ne ferait que donner plus de sensibilité au sentiment qui est dans mon cœur, sans y rien ajouter. Je ne désespère pas de voir un jour Pélage. Si je n'ai guère d'espérance d'aller jusqu'à vous, il n'est pas du moins invraisemblable que j'en serai un jour beaucoup moins éloigné et alors, pour peu qu'il ait le goût des voyages, rien ne sera plus facile. En attendant, la principale affaire est son éducation; je conçois facilement l'embarras où vous êtes, et c'est pour moi une grande peine de ne pouvoir vous aider, pas même par des conseils, car il faudrait pour en donner, connaître les différents établissements qui sont dans vos environs. Tout ce que je puis vous dire en général, c'est de vous défier des nouveaux plans qui promettent beaucoup et qui tiennent très peu. Ne croyez pas à celui qui vous dira que votre fils à 17 ou 18 ans, saura différentes sciences, cela est impossible, il perdrait son temps. La bonne éducation est celle qui forme l'esprit et qui met dans le cas d'apprendre ensuite. Quand j'ai quitté ma patrie, j'avois fini mon cours d'étude, je savais fort peu de choses, mais je me suis trouvé en état d'apprendre, sans aucun maître, tout ce que j'ai voulu; je me serois fort mal trouvé de l'éducation à la nouvelle mode, où l'on auroit voulu me tout apprendre au collège. Voyez donc ce qui rapproche le plus de l'ancienne méthode, voilà ce qu'il y a de meilleur. Je n'ai pas besoin de vous dire de préférer avant tout l'école où sa religion et ses mœurs seront plus surveillées; il

(1) Mme de Kerdroniou se trouvait alors à Concarneau.

n'est pas nécessaire qu'il soit savant, mais il est indispensable qu'il soit honnête et bon chrétien.

Adieu, ma chère P., je dois cesser malgré moi. Je vous embrasse, vous, votre mari, et vos aimables enfants, etc. »

Votre affectionné frère,

J. L. ROZAVEN, S. J.

Saint-Pétersbourg, 8 Juillet 1809.

...« Le but de la première éducation (1), n'est point de rendre les enfants savants, cela est impossible, mais de leur apprendre à penser et à s'exprimer, de leur former le goût et le jugement, de leur inspirer l'amour de l'étude et le désir d'apprendre, en un mot, de les mettre en état de s'instruire et de se rendre capables de remplir la carrière où ils se sentiront appelés dans la société. Je ne serai pas suspect de vanité en me citant moi-même à vous, dans la vue d'être utile à votre enfant: Vous le savez, lorsque j'ai quitté la France, je sortois du collège où je n'avois pas même achevé mon cours. Elevé selon l'ancienne méthode, je ne savois qu'un peu de latin, quelques éléments de la géographie et de l'histoire. J'avois fait une assez bonne logique, et je savois de mathématiques ce que j'avois pu apprendre en trois mois que j'ai suivi la classe de physique... Depuis ce temps, j'ai été abandonné à moi-même, et quoique je fusse avec mon oncle, je puis vous dire qu'il ne m'a été d'aucun secours pour mes études. Je sentois parfaitement combien peu j'étois instruit, mais je sentois en même temps que l'éducation que j'avois reçue m'avoit conduit au point de pouvoir désormais m'instruire moi-même. Mon choix par rapport à l'état de vie étant fait, je me suis appliqué à acquérir les connaissances que cet état demandoit, et j'y ai réussi

(1) Le R. Père a en vue l'éducation de Pélage.

sans avoir besoin de maîtres: j'ai appris de même les mathématiques, l'allemand, l'italien, l'anglais, autant que je le jugeois utile. En un mot, je n'ai trouvé aucune difficulté dans les différentes études que j'ai cru devoir entreprendre. Si j'avois été élevé suivant la méthode moderne, je me serois cru habile, et ma présomption m'auroit fait penser que je n'avois plus rien à apprendre. J'aurois sans doute, par l'expérience, reconnu mon incapacité, mais il eût été trop tard d'y remédier; incapable d'études sérieuses, n'ayant point l'esprit formé par cette marche régulière et si bien calculée de l'ancienne éducation, j'aurois fait de vains efforts pour acquérir ce que j'aurois senti me manquer. Venons à la conclusion: Que l'âge de votre fils ne vous inquiète pas, il est dans sa onzième année, j'en avais douze et quelques mois quand je suis entré en cinquième...

« J'embrasse aussi votre mari et tous vos enfants. Si mes vœux étoient exaucés, il ne manqueroit rien à leur bonheur. Je suis bien assuré qu'ils m'aiment de tout leur cœur, autrement ils ne vous aimeroient pas comme ils le doivent, puisque nos deux cœurs sont inséparables. »

Votre frère et meilleur ami,

J. L. R.

Saint-Pétersbourg, 6 Juin 1811.

« Ma chère Pétronille,

« Ma situation est toujours la même. J'enseigne toujours la philosophie et les mathématiques. (1) L'année dernière, j'ai aussi enseigné le droit. Nous venons d'avoir un exercice public auquel plusieurs ministres ont assisté, ainsi que les plus grands seigneurs de Russie. Je suis toujours bien content de

(1) Au collège des Jésuites de Saint-Pétersbourg.

mon état; mais je le serois encore plus si je travaillois dans ma patrie, et je demande tous les jours au bon Dieu la grâce d'y voir un jour les Jésuites rétablis travailler encore à élever la jeunesse dans les principes de la religion, de l'amour de la patrie et de la soumission au gouvernement, etc... »

J. L. ROZAVEN.

1^{er} Novembre, 1814.

« Ma bien chère amie,

« J'ai reçu il y a quelques jours une lettre de vous, et quoiqu'elle eût 15 mois de date (2) elle m'a fait le plus grand plaisir. Il y avait bien, je crois, quatre ans que je n'avais pas vu votre écriture. Pendant la guerre notre correspondance était impossible et même, longtemps autrefois, je ne recevais plus de lettres de vous, ni de mes Sœurs de Quimperlé, quoique je sois bien sûr que vous m'écriviez. Mais désormais, s'il plaît à Dieu, rien n'empêchera notre correspondance, et quoiqu'elle ne puisse être très fréquente, vu l'énorme distance qui nous sépare, elle sera du moins constante.

« Je vois que votre sort ne s'est guère amélioré; la divine Providence vous mène par une voie qui est un peu dure, mais j'espère que cette voie vous conduira au terme où nous tendons tous, qui est le bonheur éternel.

« Si nous jetons un coup d'œil sur le temps qui s'est écoulé depuis notre naissance, nous voyons avec quelle rapidité ont passé les années de notre vie. Celles qui nous restent à parcourir sont moins nombreuses, et paroîtront passer avec plus de vitesse encore. Aux portes de l'éternité, quelle différence y a-t-il entre celui qui a passé le court espace de la vie dans l'aisance ou l'abondance et celui qui a gagné

(2) A cause des guerres de l'Empire.

son pain à la sueur de son front et à qui ce pain a même manqué quelquefois? L'avantage n'est-il pas tout entier du côté du dernier, s'il a supporté les peines de son état avec l'esprit de résignation et de religion qui convient à un chrétien qui sait que ses souffrances, unies à celles de son divin Sauveur, sont d'un prix infini?... Un état de privations et de souffrances est un vrai malheur pour celui dont toutes les espérances se bornent à ce monde, mais celui qui sait s'élever plus haut est déjà heureux par l'espérance, qui est un bien véritable et présent.

« Je ne doute pas, ma chère amie, que ce ne soient là vos sentiments, et je prie Dieu tous les jours de les confirmer en vous. J'espère que vous ne vous imaginez pas que, pendant tout ce temps où nous ne nous sommes pas écrit, j'aie pu vous oublier: nos cœurs sont tellement unis, et depuis si longtemps, que cette union est à l'épreuve de tout. J'ai pensé bien souvent à vous, j'ai demandé à Dieu de vous combler de ses grâces et de vous donner même les biens temporels, si cela pouvait vous être avantageux, et dans le cas contraire, de vous accorder ce qui est un bien encore plus grand: la force et le courage de porter chrétiennement les peines de la vie. Votre petit Pélage m'écrit quelques lignes, et je lui en sais bon gré. Cet enfant m'est bien cher sous tous les rapports, et c'est pour moi une croix qui n'est pas petite, de ne pouvoir lui témoigner mon amitié comme je le désirerois. Si nous n'étions pas si éloignés, il y a longtemps que je vous aurois demandé de me l'envoyer. Mais les frais seroient énormes, et d'ailleurs il est très possible que dans quelques mois je ne sois plus à Pétersbourg ni en Russie... L'Ordre des Jésuites vient d'être solennellement rétabli dans tous les pays (1) et il ne dépend plus actuellement que des gouvernements civils de

(1) Par le Pape Pie VII.

nous recevoir. Je ne doute pas que nous n'ayons bientôt des établissements en France; ces événements pourroient me ramener dans ma patrie, et vous concevez facilement la joie que j'en aurois. Mais je ne crois pas cependant que je revoie la France d'ici à quelques années. Si je pars de Russie ce sera vraisemblablement pour aller à Rome, non par choix, car naturellement je préférerois ma patrie, mais parce que je n'ai plus de volonté, et que je dépends d'un Supérieur qui ne doit point faire attention à mes desirs particuliers, mais consulter le bien général de l'Ordre, et m'employer de la manière qu'il croira le plus utile. Adieu, ma chère Pétero; j'embrasse de tout mon cœur votre mari et vos enfants. Ecrivez-moi, je vous prie; épanchez votre cœur dans celui qui sait si bien y compatir. La douce amitié est aussi un bien dont la jouissance ne peut nous être ôtée parce qu'elle est dans notre cœur. L'espérance de nous revoir un jour est aujourd'hui plus fondée que jamais. Combien ce moment sera délicieux pour nous! Hâtons-le par nos vœux, et, en attendant, aimons-nous comme nous nous sommes toujours aimés.

Votre frère et ami,

J. L. Roz. »

Polostsk, 31 Mars 1816 (1)

...« Vous êtes peut-être étonné que je sois encore en Russie, après que je vous ai annoncé positivement mon départ comme peu éloigné. J'en suis un peu étonné moi-même, et depuis que je ne vous ai écrit, il m'est arrivé bien des choses singulières que j'espère avoir le plaisir de vous raconter un jour, et peut-être bientôt. Car il faut que je vous dise ce que j'ai

(1) Madame de Kerdrion est alors à Pont-Croix.

dans la tête. Je compte que toutes les difficultés qui s'opposent à mon départ seront enfin bientôt levées.

Je partirai donc pour Rome, je crois, à la fin d'avril, ou dans le mois de mai. Selon les apparences je ne resterai que quelques mois, ou peut-être même quelques semaines, à Rome, et puis j'irai en France, et en y voyageant, j'aurai bien du malheur si j'oublie la Bretagne; nous nous reverrons donc, et nous aurons bien des choses à nous raconter mutuellement. Voilà mes projets, ou plutôt mes idées, mais vous savez bien que l'homme propose et que Dieu dispose »...

Rome, 7 Janvier 1821.

« Vous désirez sans doute savoir ce que je fais ici. J'ai été nommé par notre Compagnie Assistant, c'est-à-dire consultant de notre Père général. Cet emploi m'oblige à rester auprès de sa personne pendant toute sa vie, à la réserve de quelques voyages qu'il peut me permettre ou m'ordonner pour les affaires de la Compagnie. Dieu veuille que mon premier voyage soit en France, et particulièrement en Bretagne. Ce serait pour moi une consolation bien grande de vous revoir et de vous embrasser.

« Monsieur Grivel, qui est ici depuis quelques mois, et qui retourne en France, est chargé de vous faire tenir un joli chapelet béni par le Pape, avec une petite médaille. Sophie et Lize auront aussi les leurs, et il y a un petit crucifix pour Pélagie. »

Rome, 16 février 1822.

Ma chère sœur et amie (1), il y avait effectivement bien longtemps que je n'avais pas reçu de vos nouvelles, et la vue de votre écriture m'a causé un grand

(1) Mme de Kerdrion est à ce moment chez les Dames de la Retraite à Quimperlé.

plaisir, tel que j'en éprouve toujours lorsque je reçois quelque lettre de vous. Le contenu de celle-ci est assurément bien triste, et vous pouvez croire que mon cœur en a été vivement affecté. Il est néanmoins vrai que j'ai été beaucoup plus affligé que surpris des détails déchirans que vous me donnez; j'y étais préparé, car notre bonne sœur Jacqueline me tenait au courant de tout... L'état languissant de votre pauvre mari depuis plusieurs mois joint à son âge avancé ne laissait aucun espoir raisonnable de guérison, vous ne pouviez donc vous flatter de le conserver et vous avez dû être préparée peu à peu à sa perte. Je conçois néanmoins qu'une telle perte est toujours bien sensible à la nature et que, pour l'avoir prévue, on ne l'en ressent guère moins vivement. Mais la Religion et la raison de concert nous prescrivent de modérer nos douleurs les plus légitimes.

...Il ne vous reste qu'à prier Dieu pour votre cher défunt; et ce doit être encore pour vous une consolation de penser que vous pouvez lui être encore utile par vos prières. De mon côté, j'ai déjà dit quelques messes pour le repos de son âme et je vous promets d'en dire encore un grand nombre. Quoique je ne l'aye jamais connu, il me suffisait qu'il fut votre mari pour le chérir comme un frère... Dieu nous fasse la grace de nous retrouver dans le sein de la bienheureuse éternité.

Prenez bien garde de vous laisser aller à une tristesse qui ne seroit pas moins nuisible à votre âme qu'à votre santé corporelle... Cherchez dans la pratique de la Religion une consolation que vous ne sauriez trouver ailleurs. Vous avez un cœur sensible, pour quoi donc ce cœur ne se donnerait-il pas tout entier à Dieu qui seul peut le remplir? Contractez l'habitude de prier beaucoup; il vous en coûtera peut-être un peu dans les commencemens, mais croyez que, si vous avez la force de persévérer, vous y trouverez bientôt des

douceurs qui vous dédommageront de vos efforts et qui porteront la sérénité dans votre âme. J'espère que Dieu vous conservera encore plusieurs années de vie, employez les à travailler sérieusement à votre salut, et ne croyez pas qu'il vous faille pour cela faire quelque chose d'extraordinaire. Remplir exactement vos devoirs de Religion, faire aimer et pratiquer les vertus solides à vos filles et supporter avec patience tout ce qui se présentera de pénible, voilà tout ce que Dieu demande de vous, et si vous le faites, vous verrez approcher sans crainte le moment qui mettra fin à tous vos maux. Je ne cesserai de demander à Dieu qu'il vous fasse cette grâce...

Nous avons effectivement ici trois jeunes gens qui ont connu votre Pélage à Sainte-Anne; ils m'en ont parlé fort avantagement, ils ont de l'amitié et de l'estime pour lui.

J'espère de manière ou d'autre faire un jour sa connaissance. Il peut venir en Italie, et de mon côté je ne désespère pas de revoir la France, quoiqu'il soit impossible de rien dire la dessus de bien positif. Il est bien certain que ce seroit pour moi une grande consolation de vous revoir et de passer encore quelques momens avec vous. Demandons le à Dieu qui peut tout et abandonnons nous aux soins de sa Providence.

Votre frère et ami,

J.-L. ROZAVEN.

Rome 27 novembre 1822.

Ma bien chère sœur et amie, c'est toujours pour moi un bien grand plaisir de recevoir vos lettres, et je n'en éprouve pas un moindre en vous écrivant. Je suis bien persuadé que de votre côté, c'est la même chose, et que trente grandes années de séparation n'ont pas pu refroidir notre bonne et vieille amitié, mais la divine

Providence, toujours adorable, toujours aimable et paternelle, qui a exigé de nous tant d'autres sacrifices, nous a aussi imposé celui de la jouissance que nous éprouverions d'une correspondance plus fréquente. Mais il est une autre jouissance plus grande encore que je ne puis m'empêcher de désirer, quelquefois peut-être trop vivement, c'est celle de nous revoir et de nous embrasser encore dans ce monde; assurément de toutes les consolations humaines c'est bien celle à laquelle je serois le plus sensible. Je ne sais si elle me sera accordée, les apparences ne sont pas trop favorables, mais les circonstances peuvent facilement changer, et cet événement seroit bien moins étonnant que tant d'autres de ma vie. Quoiqu'il en soit, je n'ai pas perdu l'espérance et je ne la veux pas perdre, car elle m'est trop douce; il m'arrive même souvent de me flatter qu'elle se réalisera et cette illusion, si c'en est une me procure du moins des momens agréables...

Je n'ai pu lire sans attendrissement ce que vous me dites de Locronan et de son Eglise. Vous aviez bien raison de croire que je prendrois intérêt au lieu où j'ai pris naissance. Voilà donc les effets de cette révolution qui, au moment où j'ai quitté ma patrie, faisait tourner la tête à tant de personnes qui la trouvèrent admirable; cette belle église, si bien fondée et qui a entretenu jusqu'à quatre prêtres, n'a plus un chapelain pour la desservir, les pauvres habitans sont réduits à ne pouvoir pas même observer le précepte de l'Eglise et à se voir privés de tous secours spirituels au moment de la mort, cette pensée m'afflige au delà de ce je peux dire et le désir que j'éprouve souvent de revoir mon pays natal est bien modéré par l'idée que mon cœur saigneroit à la vue de tant de ruines.

J'écris bien rarement à M. Le clanche, je crois cependant que je ne tarderai pas beaucoup à le faire, et je ne manquerai pas de lui parler en faveur de cette Eglise ou j'ai reçu le Baptême; je regarde com-

me un devoir de faire un effort pour la tirer de l'abandon où elle se trouve.

Je remercie ma bonne sœur du petit mot qu'elle a bien voulu insérer dans votre lettre. Est-ce donc que les Rozaven sont actuellement à Locronan? elle me parle comme si elle y habitait. Je pense qu'elle y sera allée seulement pour quelques jours. Je ne crois pas qu'elle puisse voir Fournier de sitôt ni vous votre Pélage; car il est vraisemblable qu'ils vont entrer en Espagne. Je prie Dieu de les préserver l'un et l'autre de tout danger et de les ramener dans leur pays en bonne santé et avec de l'avancement. Il est vrai que votre bonne Lise est un peu laconique mais je l'excuse bien volontiers; je sens bien qu'elle doit être un peu embarrassée d'écrire à un oncle qu'elle aime bien sans doute mais qu'elle ne connaît pas; je n'en suis pas moins content de sa bonne volonté et je vais lui répondre. Si j'ai écrit deux fois à sa sœur, ce n'est assurément par aucun motif de préférence, mais uniquement parce que sa sœur m'avait écrit. La vérité est que je les aime bien sincèrement toutes les deux et que je les recommande tous les jours à Dieu, que je serois charmé de pouvoir leur être utile en toute manière, et que si mes vœux sont exaucés elles seront parfaitement heureuses en ce monde et en l'autre. Peut-être nous connoîtrons nous un jour plus particulièrement, mais c'est là une chose que nous devons abandonner à la providence.

Votre frère et ami,

J. L. ROZAVEN.

Rome 15 septembre 1840.

Ma chère sœur (1),

Combien j'ai éprouvé de plaisir en recevant votre lettre apportée par deux jeunes directeurs du Séminaire de Quimper mes chers compatriotes. Je n'ai pas pu les voir autant que je l'aurois désiré par la raison que leur séjour à Rome a été assez court et que leurs journées ont été remplies par les courses qu'ils ont dû faire pour visiter les monumens et tout ce qui dans cette capitale du monde chrétien excite la curiosité des étrangers, et surtout des étrangers religieux. De plus, mes occupations multipliées ne me permettaient de les recevoir qu'à une heure qui n'était pas très commode pour eux. Ils ont eu néanmoins la complaisance de venir me visiter aussi souvent qu'ils l'ont pu et nous avons causé longuement de Quimper, de toutes les personnes qui me sont chères et de tous mes vieux souvenirs. Vous pensez bien que le principal objet de mes interrogations a été ce qui vous concerne vous, vos enfants, votre belle sœur, Germain, Jeannette et tous les autres individus de la famille. Je savais que Théodore est marié, et j'apprends par votre lettre qu'il est père d'un garçon. Voilà l'héritier du nom de Rozaven.

Les détails que vous me donnez de notre pauvre Locronan ne sont pas très gais; j'apprends cependant avec plaisir que vous y avez votre résidence, probablement dans la maison où nous avons reçu la naissance et où nous avons passé nos premières années. Nous ne pensions guère alors à toutes les vicissitudes auxquelles cette vie passagère est sujette; les amusements de notre enfance n'étaient pas troublés par l'idée des événements qui devoient se succéder dans le cours de

(1) Mme de Kerdoniou est alors à Locronan. Elle devait y mourir en 1856.

notre vie. C'est une miséricorde de Dieu de couvrir à nos yeux l'avenir d'un voile impénétrable et de nous dérober la vue de ce qui répandroit sur les plaisirs les plus innocens une amertume insupportable.

Voilà bientôt cinquante ans que nous sommes séparés, placés maintenant à cinq cent lieues l'un de l'autre et sans espérance de nous revoir ailleurs que dans l'éternité. Pussions-nous profiter du temps qui nous est encore accordé pour nous bien préparer au moment redoutable par lequel il faut passer avant d'arriver au terme.

Votre surdité est une croix bien pesante mais qui peut être pour vous une source de mérites abondans. Le bon Dieu qui, dans son infinie miséricorde joint toujours quelque consolation aux tribulations qu'il nous envoie vous a donné une bonne fille qui a pour vous le sentiment qu'elle doit avoir, qui compatit à vos maux et vous console de son mieux, son saint nom en soit béni, je l'en remercie du fond de mon cœur.

Quant à moi, grâces au Seigneur je n'ai encore perdu l'usage d'aucun de mes sens, mais j'éprouve une diminution sensible de toutes mes facultés physiques et intellectuelles qui m'annonce que ma fin ne peut être éloignée. C'est surtout ma mémoire qui est singulièrement affectée. Vous savez que je l'avais assez bonne, aujourd'hui je ne retiens plus rien, du moins de ce qui est récent; car pour les choses anciennes il n'en est pas ainsi. Je me rappelle fort bien ce qui s'est passé il y a cinquante ans, je conserve le souvenir de choses que j'ai apprises dans ma jeunesse, au point que beaucoup de personnes en paraissent étonnées, et des choses qui se sont passées il y a quinze jours s'effacent souvent de ma mémoire et je les oublie entièrement, ce qui ne laisse pas que d'être souvent assez désagréable. Mais j'en prends facilement mon parti, car, après tout, il faut bien avoir quelque croix à porter et nous pouvons toujours re-

mercier le bon Dieu de ne nous avoir pas envoyé une plus pesante.

J'ai beaucoup causé de Quimper avec les deux ecclésiastiques mes compatriotes, qui n'étaient pas encore nés quand j'ai quitté notre pays. Mais je leur ai parlé de Quimper d'autrefois qu'ils ne connaissaient pas, et ils m'ont parlé de Quimper d'aujourd'hui que je ne reconnoitrois plus. Ce ne sont pas seulement les hommes qui ont changé, mais les lieux. Quand on reste en place on s'aperçoit moins de ces changements parce qu'ils se font successivement, mais après une longue absence il n'y a pas de moyen de s'y reconnoître. Je trouverais un hôpital où je chercherois le Séminaire et je trouverais le Séminaire où il y avait une Communauté, un hôpital est devenu l'hôtel de ville, de belles maisons remplacent une allée d'arbres, la rue obscure ne mérite plus ce nom, etc., etc. Je pense bien cependant que je retrouverois les tours de Saint Corentin, mais non la flèche de Locronan, cette flèche que j'avois tant de plaisir à découvrir quand je venois à Quimper. (1)

J'ai parlé à ces bons messieurs de tout ce qui se présentait à mon souvenir, et quelquefois c'était pour eux de l'histoire ancienne. J'ai parlé aussi de Penhars et de Kermoisom; ces lieux ont aussi changé de face, mais ce n'est pas là ce qui m'intéresse; les deux derniers étés que j'ai passés à Quimper, presque tous les jours, je partais de ma pension à cinq heures du matin et je me rendais à l'église de Penhars où je rencontrais notre excellente maman qui y entendait la messe; je la reconduisais ensuite à Kermoisom où elle demeurait avec notre oncle Guesdon, et je retouruais en ville pour aller en classe. O doux souvenir! Je vivois autant que Mathusalem qu'il ne s'effacera jamais de ma mémoire.

(1) Elle avait été détruite par la foudre, le 2 janvier 1808.

Je vous prie, ma chère amie, de donner de mes nouvelles à toute la famille et d'assurer tous et chacun que je ne les oublie pas devant Dieu et que, nonobstant mon silence, ils sont tous dans mon cœur. Je prie le ciel de les combler de bénédictions en ce monde, et surtout de ne pas permettre qu'ils oublient jamais que nous sommes créés pour un monde meilleur que celui-ci, un monde où il n'y a ni révolutions, ni changements, ni maux, ni maladies, ni contradictions, ni évènements fâcheux d'aucune espèce, mais bonheur pur, parfait, inaltérable, éternel. N'est-ce pas cette considération qui peut soutenir notre courage et nous donner la force de soutenir tout ce qui peut se présenter de fâcheux et de pénible à la nature sur cette terre d'exil.

Je voudrois bien, ma chère amie, vous envoyer quelque souvenir qui pût vous être agréable, mais je suis pauvre, et quoique je ne manque de rien, je ne possède rien. Je puis seulement disposer de quelques gravures, je vous en envoie quelques unes, qui n'auront d'autre mérite à vos yeux que de venir de moi; c'est le portrait d'un saint de notre Compagnie canonisé depuis peu, et une lithographie du Sacré-Cœur, qui est Françoisise et que peut-être vous avez déjà. Il y en a pour vous, pour votre fille et fidèle compagne et pour ceux de la famille à qui cela pourra faire plaisir et à qui vous voudrez les donner en mon nom.

Après un si long silence, j'aurois dû du moins remplir mon papier et c'étoit bien mon intention mais en ceci encore j'ai été contredit, nos messieurs partent dans une heure ou deux et ils viennent prendre ma lettre, je ne puis les faire attendre. Je m'en dédommagerai une autre fois, et si vous m'écrivez encore je vous répondrai, si Dieu me conserve la vie. Croyez que tous les jours de ma vie je vous recommande particulièrement au Saint Sacrifice de la messe et demande à Dieu d'adoucir vos maux en vous donnant les consola-

tions spirituelles qui vous les rendront supportables et légers.

Votre frère et ami,
J. L. ROZAVEN.

**

A Lise de Kerdroniou, à Locronan. (1)

Rome ce 29 septembre 1822.

Ma chère nièce, je suis bien aise que le reliquaire que je vous ai envoyé vous ait fait plaisir et quoique vous ayez long-temps gardé le silence, je n'ai pas pour cela douté de votre reconnaissance, votre bon cœur m'est connu, et il n'est pas nécessaire qu'il s'exprime par la bouche pour que je devine ce qu'il veut me dire. Vous avez cependant eu raison de penser que la reconnaissance ne doit pas être tout à fait muette et qu'un petit mot de votre part me seroit bien agréable. Quand nous aurons fait connaissance ensemble, si Dieu permet que cela arrive, je pense que vous trouverez facilement plus de choses à me dire. Je serai alors plus exigeant, mais à présent j'excuse plus facilement votre laconisme, car que peut-on avoir à se dire lorsqu'on ne s'est jamais vu et qu'on a toujours été au moins à quatre cens lieues l'un de l'autre. J'aurois cependant été bien aise que vous m'eussiez un peu parlé de vous même et de votre situation. Comment vous trouvez-vous dans votre solitude, y êtes-vous contente, quelles sont vos occupations, vos divertissemens, etc., etc. La réponse à toutes ces questions ne peut que m'intéresser beaucoup, vu mon amitié pour vous qui, je l'espère, vous sera un jour mieux connue.

Je vais vous faire part de ce que j'imagine. Je pense que vous ne vous ennuyez pas à la campagne, y étant en la compagnie de votre excellente maman, que vous

(1) Lise, née à Concarneau en 1802, mourut à Locronan, le 13 décembre 1885.

vous occupez du soin du ménage, et de tous les petits travaux nécessaires, que vos divertissemens sont de petites promenades, quelques conversations et quelques petits jeux innocents avec la Demoiselle Gueguenou ou d'autres personnes honnêtes, s'il y en a dans votre voisinage, que vous avez par dessus tout soin de votre âme, que vous travaillez à vous sanctifier et à plaire à Dieu, par l'exercice de toutes les vertus et particulièrement, de l'obéissance, de la charité, de la douceur, de la patience et de la résignation à la volonté de Dieu, que vous demandez souvent à Dieu toutes ces vertus et vous vous efforcez de les acquérir, que vous vous félicitez d'être éloignée du monde et par là sauvée de ses dangers, que vous fréquentez l'église et les sacremens quand vous le pouvez et que quand vous en êtes privée, à cause des circonstances malheureuses, vous tâchez d'y suppléer par des prières et par de bonnes lectures qui nourrissent votre âme et l'excitent à la vertu, que lorsque vous êtes réunie à votre sœur, vous vivez en bonne harmonie et vous vous efforcez à l'envi d'aller au devant de tout ce qui peut faire plaisir à votre maman, que vous êtes l'une pour l'autre prévenantes, charitables, serviables, que vous supportez comme il convient vos petits torts réciproques, car qui n'a pas les siens et ses défauts? Ai-je bien deviné? Je l'espère. Je le désire surtout et bien ardemment, car je vous aime trop pour ne pas vous souhaiter parfaite. Je demande tous les jours à Dieu pour vous qu'il vous remplisse de son saint amour; dites aussi de temps en temps pour moi un *Ave Maria* et croyez que vous avez dans votre oncle que vous ne connaissez encore que par les discours de votre maman un ami sur lequel vous pouvez compter toujours et qui sera en tout temps disposé à vous rendre tous les services qui pourront être en son pouvoir; je vous embrasse et suis pour la vie votre affectionné oncle,

J. L. ROZAVEN.

A Madame de Kerdroniou (Sophie) Dame de la Re-
traite, à Nantes.

Rome, 30 Septembre 1844.

Ma chère nièce. Depuis 52 ans que je suis sorti de mon pays je viens d'avoir la première fois le plaisir de voir un parent. C'est M. de Leissègues, fils de Mathurin Leissègues, avocat à Châteaulin. Il est médecin en chef dans la marine royale et habite l'île de Bourbon depuis six ans. Il est venu en Europe en congé et retournera à son poste dans quelques mois. Il a été en Bretagne et a pu me donner des nouvelles de toute la famille. Ce qui a redoublé le plaisir que j'ai eu de le voir, c'est que je l'ai trouvé excellent chrétien. C'est purement un motif de dévotion qui l'a conduit à Rome. Il a rendu service à plusieurs de nos missionnaires à leur passage à l'île de Bourbon et sera dans le cas de nous être encore utile; car l'île de Bourbon se trouve sur la route de nos missionnaires allant en Chine, au Bengale, au Maduré ou à Madagascar.

Je profite de son retour en France, pour vous donner et à ma famille de mes nouvelles, après un si long silence. J'écrirai aussi un mot à votre bonne mère qui est et qui sera toujours ma chère et bien chère pétronille. Hélas! votre oncle n'est plus qu'une ombre de ce qu'il a été. Ma santé se soutient assez bien, mais il y a en moi un affaïssement moral qui se fait sentir tous les jours de plus en plus. Je suis devenu paresseux et j'éprouve une grande difficulté à écrire. Je perds la mémoire et il m'arrive souvent d'oublier le lendemain ce qui s'est passé la veille; je me souviens beaucoup mieux des choses anciennes. Ma vue s'affaiblit aussi beaucoup, et je deviens sourd. En un mot, tout m'avertit qu'il faut plier bagage et me disposer prochainement au grand voyage. La sainte volonté de Dieu soit faite; je ne lui demande que d'avoir pitié de mon âme et de m'accorder un vrai repentir des

innombrables fautes de ma vie. Priez pour votre pauvre oncle, comme il le fera pour vous tant qu'il restera sur cette terre d'exil.

Vous m'avez écrit il y a plusieurs mois et m'avez adressé un prêtre dont j'ai oublié le nom; il vint me remettre votre lettre, et je ne l'ai plus revu, ainsi je n'ai pu lui rendre aucun service.

J'avais eu précédemment de vos nouvelles par un grand vicaire de Nantes qui a passé quelque temps à Rome et qui me dit qu'il vous connaissait. Si vous avez occasion de le voir, je vous prie de le saluer de ma part.

Il vient un grand nombre de prêtres français à Rome. Nous en avons toujours plusieurs...

Lorsque j'ai reçu votre dernière lettre j'étais certainement bien résolu à vous répondre, mais c'était une résolution, malheureusement semblable aux promesses que nous faisons trop souvent à Dieu; j'ai différé, et puis différé encore sous un prétexte ou sous un autre et fini par oublier. Il a fallu que la visite inopinée d'un parent soit venue me faire souvenir que j'ai encore d'autres parens plus proches que lui et qui prennent aussi quelque intérêt à moi. Si vous n'êtes pas fâchée contre moi, comme vous auriez tout droit de l'être, écrivez-moi encore pour me donner des nouvelles, premièrement de votre mère et de votre sœur qui, je pense bien, ne l'a pas quittée; comment porte-t-elle ses 74 ans; je désire que ce soit mieux que moi mes 72 ans, quoique sous le rapport du corps, je n'aie qu'à rendre grâce à Dieu qui m'a préservé des infirmités qui éprouvent beaucoup d'autres personnes moins âgées. Ensuite des Rozaven. Germain qui n'avait pas, je crois, deux ans quand je suis parti de Quimper, est actuellement l'ainé et le chef de la famille, père de famille lui-même; que fait-il et que font ses enfants. Son frère était établi à Lorient, y est-il encore, que fait-il? a-t-il des enfans? Je

désire aussi savoir ce que sont devenus les Kergadio. Il y avait je ne sais combien de filles, dont quelques unes étaient plus âgées que moi. Un seul garçon qui devait avoir au moins une douzaine d'années plus que moi et que j'appelais mon petit parrain était marié. Je pense bien qu'il n'est plus de ce monde; a-t-il laissé des enfans? et que font-ils?

Vous vous étonnerez sans doute de toutes ces questions et vous vous demanderez d'où peut venir tout à coup cette curiosité, après une si longue indifférence du moins apparente? Je vous l'ai dit, c'est l'apparition soudaine d'un leissègues à Rome qui a réveillé en moi des sentimens qui étaient assoupis, mais non éteints.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ce qui m'intéresse le plus ce sont les sentimens religieux, car tout le reste est vain. La haute piété que j'ai trouvée dans celui que j'ai vu me fait espérer que d'autres individus auront aussi su conserver leurs bons sentimens au milieu de la contagion universelle.

Quant à vous, ma chère nièce, vous avez su choisir la meilleure part, se dévouer à la sanctification du prochain c'est le moyen assuré de procurer la sienne. Je prie Dieu de vous faire toujours croître en ferveur et en amour jusqu'au moment où il vous appellera à la récompense promise à la fidélité persévérante.

Votre affectueux oncle,

J. L. ROZAVEN.

P. S. Je comptais envoyer cette lettre par la poste, mais M. de Leissègues vient de me dire qu'il passera par Nantes et il se charge volontiers de vous la remettre. Vous aurez du plaisir à faire sa connaissance et il vous parlera de moi.

**

A Madame Légerville née Rozaven à Quimper.

Polosk en Russie Blanche 19 Décembre 1817.

Oui certainement, ma chère nièce, vous aurez une lettre de moi pour *vous toute seule*, car la votre m'a fait un trop grand plaisir pour que je ne m'empresse pas de vous en remercier. Ce n'est pas la seconde, mais bien la première que je reçois de vous... J'espère bien que mon long silence n'aura pas été attribué à l'indifférence. Ce silence a été uniquement occasionné par la distance des lieux, la difficulté, l'incertitude et le prix exorbitant des correspondances dans un pays où l'on doit payer également, soit que l'on écrive, soit que l'on reçoive des lettres, ainsi que certaines circonstances qu'il est inutile de détailler.

Mais si je n'écris pas, je n'en pense pas moins souvent à vous tous, et tous les jours je demande à Dieu de répandre sur vous ses bénédictions temporelles et surtout ses bénédictions spirituelles.

Je suis *coureur* comme les militaires, aussi je compte bien me trouver un jour au milieu de vous, et c'est, sans aucun doute, une des plus grandes jouissances que je puisse avoir sur la terre. Mais quand cela sera-t-il? Dieu seul le sait. Il est bien décidé, autant que les hommes peuvent avoir quelque chose de fixe et de décidé, que je quitterai ce pays, mais plusieurs difficultés s'opposent encore à mon départ et je ne sais pas pour sur quand elles seront levées, ensuite je dois faire encore de grands voyages avant d'arriver jusqu'à vous. Abandonnons tout cela à la divine providence qui arrangera les choses pour le mieux.

Dans l'impossibilité de vous aller voir moi-même, je suis du moins bien aise qu'un de mes amis vous ait rendu visite et la lettre détaillée qu'il m'a écrite

à ce sujet m'a beaucoup réjoui. Je vois par l'accueil que vous lui avez fait avec quel plaisir vous me reverrez après une absence de plus de 25 ans. Je n'en ai jamais douté mais il est toujours agréable d'en avoir une nouvelle assurance.

Votre bonne lettre est aussi venue très à propos, et je prie Dieu de vous en récompenser. Vous m'avez appris plusieurs choses que j'ignorois; mais ce qui m'a fait le plus de plaisir c'est de savoir que vous êtes heureuse et que tout ce qui vous entoure est heureux. Cependant comme il n'y a pas de bonheur parfait sur la terre, une chose manque encore au votre; vous désirez d'être mère et me priez de demander à Dieu cette grâce pour vous. Je le ferai de bien bon cœur, persuadé que vous ne voudriez avoir un enfant que pour l'élever dans la crainte de Dieu et en faire un habitant du ciel; car tout le reste est vain. Combien de mères diront au dernier jour, heureuses celles qui ont été stériles! Ce seront celles qui n'auront point rempli les devoirs qu'impose ce titre honorable, qui se seront aimées et recherchées elles-mêmes dans leurs enfans, qui les auront élevés pour le monde et auront perdu de vue la fin sublime pour laquelle elles et leurs enfans étaient sur la terre. Pour vous, je ne doute pas qu'en désirant de devenir mère, vous n'en sentiez toutes les obligations et ne soyez bien résolue de les remplir fidèlement. Je vous promets donc de demander à Dieu d'exaucer vos désirs et de dire quelques messes à cette intention dans le tems où vous recevrez cette lettre, c'est à dire entre le 20 et le 30 du mois de Janvier.

Mais, à propos, vous devez savoir que notre saint Ronan Patron de Locronan est efficacement invoqué par les femmes qui sont dans le même cas que vous. Anne de Bretagne Reine de France a obtenu des enfans par l'intercession de ce Saint, votre grande tante Guesdon a aussi été exaucée en faisant le pèlerinage,

dit, si je m'en souviens bien *la Trouvénie*. Un grand nombre d'autres femmes l'ont été également et je ne doute pas que si vous faisiez la même chose avec le même esprit de Foi et de Religion, l'effet n'en fût le même. Puisque votre mari a de la piété, il ne s'y opposeroit sans doute pas. Si vous ne pouvez pas faire le pèlerinage, rien au moins ne vous empêchera d'invoquer le Saint en votre particulier et de suppléer au Pèlerinage par quelques autres œuvres de dévotion et de charité; car il est dans l'ordre que lorsque nous voulons obtenir quelque grâce du bon Dieu nous fassions aussi quelque chose pour lui plaire...

Vous me parlez de l'un de vos beaux-frères qui est établi à Vannes. Je le savois; l'abbé de Légerville me l'a écrit il y a sept ou huit ans. C'est Urbain que j'ai connu au collège; mais vous ne me dites rien de Collas avec qui j'étais plus lié; il est sans doute mort. Hélas! si je retourne jamais à Quimper combien peu retrouverai-je de mes anciennes connaissances! Presque toutes ont disparu et j'y serois presque aussi étranger que dans les différens pays que j'ai habités depuis 25 ans...

Me voila parvenu tout à l'heure à l'âge de 46 ans. L'étude m'a un peu affaibli; mais je me porte bien et n'ai aucune infirmité. J'ai craint pendant quelque tems la surdité, mais cela est passé. Mes yeux souffrent un peu du climat, sans que je sois pour autant obligé de me servir de lunettes. Habitué dans ma jeunesse aux voyages, je me sens en état d'en entreprendre de nouveaux, et je crois qu'ils ne peuvent qu'être utiles à ma santé.

Adieu ma chère Nièce, pensez de tems en tems à votre oncle qui vous aime bien et priez le bon Dieu pour lui... Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année. Ma chère Nièce

Votre très affectionné oncle,
J. L. ROZAVEN.

Rome, 14 Septembre 1833.

Vous avez bien raison, ma chère nièce, de vous plaindre de mon silence. Je me le reproche moi-même bien souvent. Mais si vous pouviez voir combien je suis occupé je crois que vous me plaindriez plutôt que de m'accuser, c'est pour moi une consolation d'écrire à quelqu'un de ma famille, mais cette consolation m'est refusée dans la position où je me trouve j'espère cependant vous prouver à l'avenir que vos aimables reproches ne sont pas perdus.

J'ai entrepris aujourd'hui de répondre à tous ceux qui m'ont écrit. Je dis à tous, avec une seule mais bien douloureuse exception. Mon bon et excellent frère lorsqu'il m'écrivit ne se croyait pas si près de sa fin. J'ai joint mes larmes aux vôtres et j'ai offert pour lui plusieurs fois le Saint Sacrifice de la messe. Les sentiments religieux qu'il a toujours conservés me donnent la confiance que dans les derniers moments sa foi lui aura obtenu les grâces particulières qui auront assuré son salut. Profitons des affections que Dieu nous envoie pour nous détacher des choses de ce monde et nous attacher uniquement à celui que rien ne peut nous faire perdre et qui fera notre bonheur pendant l'éternité. Comme il faut que chacun ait son petit mot, je ne vous en dirai pas davantage, mais je vous promets que mon silence ne sera plus si obstiné.

Votre oncle J. L. ROZAVEN.

Extraits de baptême
des frère et sœurs du P. de Rozaven

GERMAIN-JEAN-GUILLAUME

Le dix huit février mil sept cent soixante un a été solennellement baptisé par le ministère du soussigné recteur Germain Jean Guillaume fils légitimé et natu-

rel de noble maître Guillaume Louis de Leissègues sieur de Rozaven procureur fiscal des juridictions du marquisat de Névet, de Locronan, de Guengat et autres, et de dame Marie Corentine Guesdon de penesquin, né le jour précédent en cette ville, il a été tenu sur les fonts baptismaux de cette Eglise par monsieur Germain Gabriel Guesdon sieur de Kermoisan juge criminel au siège présidial de Quimper et demoiselle Jeanne de Leissègues de tréanna tous de cette paroisse et ont signé à Locronan les jours et an Jeanne DE LEISSEGRES. DE LEISSEGRES DE KERADIO. G. G. GUESDON DE KERMOISAN. GUESDON. V^o QUENERDU. DE LEISSEGRES ROSANCELIN. DE LAUNAY DE LEISSEGRES. CHARDON. D. ROSANCELIN.

GUESDON PENISQUIN.

M. LE MAITRE, prêtre chapelain.

LE JADÉ, Recteur de Locronan.

LOUISE JACQUETTE CORENTINE

Le quatrième Août, mil sept cent soixante quatre a été solennellement baptisée par le soussigné prêtre chapelain Louise Jacquette Corentine née d'hier fille légitime de Maître Guillaume Louis Leissègues sieur de Rosaven, procureur fiscal du prieuré de Locronan et autres juridictions et de Marie Corentine Guédon, dame de Rosaven, son épouse.

Parain et Maraine ont été Maître Jacques Valentin de Leissègues sieur de Trévascoët, avocat à la Cour, bailli et Lieutenant du Siège Royal de Châteaulin et Demoiselle Louise Laurance Guédon de Kermoisan qui signent.

Louise Laurance GUESDON DE KERMOISAN,
veuve GUENERDU.

DE LEISSEGRES DE MAVAND, CHARDON, LOLLIER.
DE LEISSEGRES MOREAU, MADEZO.
DE GUENERDU BOURIGUEN.

M. LE MAITRE, prêtre chapelain.

Olivier LE GOFF, prêtre chapelain.

MOREAU DE ROZANCELIN.

DE LEISSÈGUES DE KERGADIO,
procureur du roy à Châteaulin.

DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN,
prêtre chapelain qui a fait
la cérémonie.

J. LE COÉDIC, Recteur de Locronan.

SUSANNE FRANÇOISE

Le Dixneuf octobre mil sept cent soixante cinq a été solennellement baptisée par le soussignant prêtre chapelain Suzanne françoise née d'aujourd'huy, fille légitime de Maître Guillaume Louis de Leissègues de Rosaven procureur fiscal du prieuré de Locronan et autres juridictions et de Dame Marie Corentine Guesdon son épouse. parain et maraine ont etes Le Sieur françois Guesdon de Kermoyan et demoiselle Suzanne Moreau qui signent

Suzanne MOREAU.

GUESDON DE KERMOISAN. Jeanne DE LEISSÈGUES.

C. GOURLAY, prêtre. G. LE GARREC, prêtre. MADEZO.

DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN.

Y. LE COÉDIC, Recteur de Locronan.

J. M. DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN, prêtre-chapelain

MARIE ELIETTE

Le quatrième Décembre mil sept cent soixante six, a été solennellement baptisée, par le soussignant Recteur Marie Eliette née d'hier fille légitime de Guil-

laume Louis de Leissègues sieur de Rosaven procureur fiscal du prieuré de Locronan et autres juridictions et de Dame Marie Corentine Guesdon son épouse. Parain et maraine ont été le sieur Pierre Elie Chardon négociant, Capitaine de la Milice gardes-côtes de cette ville et demoiselle Marie Guillemette Guesdon de Pennisquin qui signent

Marie Guillemette GUESDON PENISQUIN, CHARDON,
LOLLIER.

Jeanne DE LEISSÈGUES.

J. M. DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN,
prêtre chapelain de Locronan.

DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN.

J. LE COÉDIC,
Recteur de Locronan.

MARIE JACQUETTE

Le vingt neuf Février mil sept cent soixante huit a été solennellement baptisée par le soussignant prêtre et chapelain de Locronan, Marie Jacquette née de ce jour fille légitime de Guillaume Louis de Leissègues de Rozaven procureur fiscal de la juridiction du prieuré de Locronan, Nevet et autres et de Dame Marie Corentine Guedon son épouse, parain et maraine ont etés noble homme Guillaume Bolloré, négociant à Audierne et demoiselle Marie Jacquette de Leissègues de Kercadio qui signent et en présence des autres soussignants

DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN.

DE LEISSÈGUES DE KERGADIO.

MADEZO. DE LEISSÈGUES DE TRÉANNA.

LOLLIER, BOLLORÉ, DE LEISSÈGUES ROSAVEN.

G. GARREC, prêtre et chapelain de Locronan.

PETRONILLE MARIE JOSEPHE

Douze juillet mil sept cent soixante dix a été solennellement baptisée Petronille Marie Josephe née le jour de hier du légitime mariage de Guillaume Louis de Leissègues de Rozaven procureur fiscal de la juridiction du prieuré de Locronan et autres juridictions et de dame Marie Corentine Guesdon son épouse et les cérémonies ont été faites par Discret Messire pierre Benoit Audouyn de Pestinoy, prêtre, Licencié en teologie de la faculté de paris de la maison et société royale de Navare chanoine de l'Eglise cathédrale de Cornouaille, parain et maraine Michel Joseph Anne Bohet de Lanhuron conseiller du Roy et son Lieutenant particulier civil et prévot au Siège présidial de Quimper et Demoiselle Marie anne Pétronille Rannou qui signent avec les autres soussignants.

LE MEYER Gaspard, DE LEISSÈGUES MOREAU.
CHARDON, GUESDON PENISQUIN, BOHET DE LANHURON,
Lieutenant.

DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN, MADEZO, LOLLIER.
AUDOUYN DE PESTINOYS, Chanoine de Quimper.
L. C. DE PERRIEN, recteur de Locronan. (1)

Mariage de Germain de Rozaven

Le neuf mai mil sept cent quatre vingt six après une publication de Bans faite pronalement et sans opposition et connaissance d'empêchement dans les temps et lieux prescrits comme il conste par le Registre et Extrait du sieur Recteur de Locronan en date du deux de ce mois signé Le Houarner Recteur de Locronan, et la dispense des deux autres Bannies

(1) Extraits de baptême communiqués par M. l'abbé Rolland, recteur de Locronan.

accordée par Monseigneur Evêque de Quimper le trois du présent mois signé T. F. J. Episcopus Corisopitensis contresigné Boissière presbyter secretarius insinué aux insinuations ecclésiastiques et contrôlé au contrôle du clergé le trois du même mois signé Calloch greffier. Vu la permission de célébrer la noce dans La chapelle dite de notre Dame de pitié En la paroisse de Tréguennec accordée par Monseigneur Evêque de Quimper le dit jour trois de ce mois signé T. F. J. Episcopus Corisopitensis Je soussigné recteur de Plogonnec, délégué par Monsieur le Recteur de tréguennec ai publiquement interrogé dans la dite chapelle de Notre Dame de pitié en la dite paroisse de Tréguennec, Germain Jean Guillaume de Leissègues de Rozaven avocat en parlement fils majeure de Guillaume Louis de Leissègues de Rozaven procureur fiscal de Locronan et autres juridictions et de dame Marie Corentine Guesdon dame de Rozaven originaire et domiciliée de la dite paroisse de Locronan; et demoiselle Marie Jacqueline le Bastard de Kerguiffinec fille de Jean hervé le Bastard seigneur de Kerguiffinec et de dame Marie Mrguerite Kerdreach dame de Kerguiffinec originaire de la paroisse de poullan et domiciliée sur celle de Tréguennec. Et après avoir reçu leur consentement mutuel par paroles du présent les ai solennellement conjoint en mariage en présence et du consentement des dits sieurs de Rozaven père du nouveau marié et de Kerguiffinec père de la nouvelle mariée et en présence des sieurs Kerdreach et Kerlivet oncles au maternel de la nouvelle mariée, de Leissegues frère du nouveau marié, et autre de Leissegues parent au tiers du dit nouveau marié et autres parens et amis soussignés avec les dits contractants. Et ayant ensuite célébré la sainte messe leur ai donné la bénédiction nuptiale suivant la forme et les cérémonies prescrites par notre mère la Sainte Eglise, deux mots raturés nuls *Et connais-*

sance d'empêchement. En interligne approuvé Kerlivet aussi en interligne approuvé.

Marie Jacquette LE BASTARD DE KERGUIFFINEC.
DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN. GUESDON DE ROZAVEN.
Marie Marguerite KERDRÉAC'H KERGUIFFINEC.
GUESDON PENISQUIN.
Boyer DE KERLIVETTE DE CASAUZON.
LEISSÈGUES DE ROZAVEN Marie.
Jacquette DE ROZAVEN. Kerdreach aîné.
Kerdreach DE KERLIVET.
A. J. DE KERNAFFLEN DE KERGOS.
LE BASTARD DE MESMEUR.
DUREST LE BRIS.
DE LEISSÈGUES MAZÈ. DE LEISSÈGUES DE ROZAVEN
Jean Marie Pierre le BASTARD DE KERGUIFFINEC.
DE LEISSÈGUES DE KERGADIO.
LE BASTARD DE KERGUIFFINEC.
Marie Jeanne le BASTARD DE KERGUIFFINEC.
DE LEISSÈGRES. J. LE BIHAN JULLOU.
J: M. DE LEISSÈGRES R^e de Plogonnec.
leine le BASTARD DE KERGUIFFINEC.
J: M: CALVÉ Recteur (1).



(1) L'abbé Calvez, recteur de Tréguennec, devait mourir quelques années plus tard, le 22 août 1794, sur les pontons de Rochefort. — Extrait de mariage communiqué par M. l'abbé Sellin, recteur de Tréguennec.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Donations et fondations..... | 4 |
| Lettres ducales..... | 9 |
| Enquêtes et informations..... | 11 |
| Aveux et déclarations..... | 15 |
| L'église actuelle..... | 16 |
| Les chapelles..... | 25 |
| Confréries..... | 27 |
| Service religieux..... | 28 |
| La Troménie..... | 29 |
| Prédications..... | 31 |
| La famille de Névet et Locronan..... | 32 |
| Familles nobles. — Armoiries, prééminences..... | 37 |
| La bourgade..... | 37 |
| Faits et détails historiques..... | 39 |
| Prieurs..... | 43 |
| Vicaires perpétuels et recteurs..... | 44 |
| Notabilités : | |
| Louis Le Noy..... | 46 |
| Le Père Charles de Locronan..... | 46 |
| J.-M. de Leissègues de Rozaven..... | 58 |
| J.-L. de Leissègues de Rozaven..... | 60 |
| Mgr Sauveur..... | 81 |
| Mgr Coadou..... | 82 |
| M. le chanoine Coadou..... | 83 |
| Monuments anciens..... | 84 |
| APPENDICE | |
| Quelques lettres de famille du Père J.-L. de Rozaven..... | 96 |
| Extraits de baptême des frères et sœurs du P. de Rozaven..... | 136 |
| Mariage de Germain de Rozaven..... | 140 |

